

Agence française
de développement

L'économie africaine 2025

« L'AFD dresse le portrait
d'un continent fort,
mais confronté
à de multiples défis. »

RFI

REPÈRES ÉCONOMIE



La Découverte

Agence française de développement

L'économie africaine 2025



La Découverte

Agence française de développement (AFD)

L'**Agence française de développement** (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des organisations de la société civile, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations auprès desquelles nous intervenons. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans 120 pays et territoires français d'outre-mer, pour les biens communs — le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

Cet ouvrage a été réalisé sous la direction d'Hélène Djoufelkit et Adeline Laulanié.

Coordination éditoriale AFD : Alexia Humbert et Irina Vauday.

Coordination valorisation AFD : Sabrina Hadjadj Aoul.



Composé par Facompo à Lisieux
Dépôt légal : janvier 2025

Si vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner à notre lettre d'information sur notre site www.collectionrepères.com.

ISBN : 978-2-348-08661-8

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, 2025.
34, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.

Introduction

Rémy Rioux, directeur général du groupe AFD

Depuis six ans, les Éditions La Découverte et l'Agence française de développement (AFD) vous donnent chaque année rendez-vous autour de *L'Économie africaine*, avec comme objectifs d'offrir une analyse macroéconomique du continent à la portée de tous et d'identifier les grands sujets pour lesquels des solutions de développement durable inspirantes émergent. Depuis son origine, *L'Économie africaine* s'inscrit dans une approche « Tout Afrique », loin d'une partition horizontale du continent et pour rendre compte de toutes les dynamiques africaines. Regarder et chercher à analyser l'Afrique comme un tout permet de redécouvrir toutes les Afriques, et ainsi d'appréhender tout à la fois les enjeux globaux du continent et la diversité des situations et des recompositions.

Cette sixième édition arrive à un moment où, plus que jamais, les enjeux géopolitiques bouleversent les dynamiques de développement africaines. Le retour de la violence, des conflits intra- et interétatiques et des affrontements par proxy témoigne d'une vaste tectonique des plaques géopolitiques dictée par des zones de hautes tensions. Dans un monde aux multiples points de faille, les réponses à apporter aux défis systémiques liés au changement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et aux évolutions technologiques accélérées se complexifient, remettant en cause le système de gouvernance international lui-même, aussi bien que les coopérations qui naissent à l'échelle des territoires. Car l'ordre mondial, jusque-là construit autour d'une paix fondée sur la dépendance aux énergies fossiles, est à

la recherche d'une paix décarbonée pour maintenir la survie de l'humanité. Des trajectoires de développement 100 % alignées avec les objectifs climatiques et socialement justes, ainsi que les politiques qui les sous-tendent impliquent dès lors de constituer une large coalition d'acteurs étatiques, de la société civile, du monde de la finance, de l'entreprise, de la recherche, capables de faire converger sécurité et soutenabilité.

L'année 2025 est justement une année anniversaire pour le multilatéralisme, avec les dix ans de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD), de l'accord de Paris pour le climat et de la Conférence pour le financement du développement d'Addis-Abeba. Dix ans après le consensus de 2015, nous savons que c'est par des investissements nationaux robustes — soutenus par des financements internationaux ciblés pour pallier les vulnérabilités et protéger les communs — que les transitions africaines seront réussies. Ce n'est donc pas un hasard si le cinquième sommet du mouvement Finance en Commun (FiCS), qui réunit les 530 banques publiques de développement du monde, se tient en février sur le continent, au Cap. L'Afrique du Sud, puissance affirmée du Sud global, préside en effet cette année le G20 et entend pleinement contribuer à placer au cœur de la réforme de l'architecture financière internationale la force de traction que représentent les 23 trilliards de dollars d'investissement public. Une meilleure intégration au sein du système financier de la centaine de banques publiques de développement africaines, qui représentent 1 % des actifs mondiaux mais 20 % des banques publiques, est essentielle pour mettre en œuvre des politiques publiques efficaces et rapides face aux défis démographiques, économiques et sécuritaires du continent.

En effet, si la plupart des économies africaines font preuve d'une résilience remarquable malgré une sensibilité forte aux chocs exogènes, les besoins d'investissement restent massifs. Comme exposé par Julia Brouillard et Françoise Rivière dans le chapitre I, il est primordial que le continent puisse amorcer une transformation structurelle porteuse de prospérité durable, pour dégager des ressources nationales plus abondantes, que l'effort financier international viendra compléter.

La place de l'Afrique dans la communauté internationale est un sujet central qu'Alain Antil analyse dans le chapitre II,

dans une perspective historique depuis la période précoloniale jusqu'à nos jours. Il démontre que, à partir de 2015, nous sommes entrés dans une nouvelle phase des relations internationales où dominent une croissance molle, un réendettement significatif et une aggravation de la situation sécuritaire. Mais cette période est aussi marquée par une compétition accrue entre puissances. Alors que les pays d'Afrique subsaharienne avaient bénéficié de la multiplication des partenaires internationaux pour dégager des marges de manœuvre, les oppositions géopolitiques globales semblent aujourd'hui s'inviter dans la région et aggraver les déséquilibres internes, comme le montrent les modalités du « retour de la Russie ».

Dans cette perspective, le continent est souvent considéré comme le « continent des conflits ». Qu'en est-il réellement ? Niagalé Bagayoko et Élodie Riche interrogent, dans le chapitre III, l'existence de spécificités qui favoriseraient la violence sur le continent, ainsi que la nature des conflits qui s'y déroulent depuis trente ans. Elles analysent la très forte internationalisation de leur gestion et dressent un bilan des nombreuses et multiformes opérations qui s'y sont déroulées, en questionnant le *nexus sécurité-développement*.

Dans le contexte mondial marqué par une fragilisation de l'universalisme démocratique et le recul des pratiques démocratiques, qu'observe-t-on sur le continent africain ? Dans le chapitre IV, Pierre-Arnaud Barthel, Laurent Duarte, Souleymane Kouyaté et Olivier Lechien proposent un premier survol des trajectoires démocratiques des grandes régions du continent africain. Ce chapitre offre une synthèse des dynamiques régionales et présente plusieurs expériences de démocratie substantive, pour reprendre le terme d'Achille Mbembé, qui illustrent les capacités d'innovation d'un continent où la majorité de la population, en raison de la forte croissance démographique, n'a pourtant encore jamais voté !

Les deux derniers chapitres apportent un éclairage sur des facteurs de transformation structurelle des économies africaines. Dans le chapitre V, Jean Alain Goudiaby, Linda Zanfini et Rigas Arvanitis mettent en lumière la place de la recherche comme réponse aux enjeux de développement durable. Ils mettent en avant un lien diffus entre science et société, et une fragilité des systèmes de recherche dans la plupart des pays africains,

aux moyens surtout issus de financements internationaux. La recherche africaine reste concentrée sur la recherche appliquée, sur des thématiques essentiellement définies avec les partenaires internationaux, au détriment de la recherche fondamentale, trop marginalisée.

Dans le chapitre VI enfin, Paulin Melatagia Yonta explore les enjeux et opportunités que présente l'intelligence artificielle (IA) pour le continent. Pour que ses opportunités deviennent des succès, il rappelle qu'il est crucial de relever certains défis qui sont au cœur du grand sommet sur l'IA qui se tient à Paris en février, tels que la protection de la souveraineté sur les données personnelles des citoyens et les risques de restructuration du marché de l'emploi du fait de l'IA. En réponse, les États africains se dotent de cadres administratifs adaptés et les universités africaines forment de plus en plus d'ingénieurs et de chercheurs spécialisés dans l'IA pour aborder des problématiques spécifiques au continent. La promotion des langues africaines dans le numérique constituera inexorablement un levier nécessaire pour que l'Afrique puisse développer et mettre en œuvre sa propre approche de cette technologie résolument disruptive.

Comme de coutume, l'ouvrage se conclut par une chronologie prospective et des statistiques, préparées par Fatima Badaoui et Vincent Joguet, recensant les principaux événements africains qui vont rythmer l'année 2025, avec les principales données économiques et sociales du continent.

Quand la géopolitique s'invite à la table de l'analyse macroéconomique, c'est au fond le sujet de cette édition qui donne la plume à des experts vivant ces réalités au plus près des acteurs et des territoires. Je souhaite dire toute ma gratitude aux auteurs et autrices qui, d'année en année, contribuent à apporter un regard original et approfondi sur le continent africain.

I / Les grandes tendances macroéconomiques en Afrique

Julia Brouillard (BERD) et Françoise Rivière (AFD)

La plupart des économies africaines ont fait preuve d'une résilience remarquable malgré des défis structurels bien ancrés et une sensibilité aux chocs exogènes qui se sont chevauchés au cours des quatre dernières années. Toutefois, les chocs successifs ont affaibli les progrès économiques et sociaux réalisés depuis la pandémie de Covid-19, et les taux de croissance relativement élevés n'ont pas suffi à compenser la croissance démographique ; ils ne se sont pas non plus traduits par une transformation structurelle dans la plupart des pays du continent.

À l'instar d'autres pays du monde, et malgré la récente reprise des recettes, la marge de manœuvre budgétaire des pays africains reste toujours limitée, exacerbée par des paiements élevés au titre du service de la dette. Les ressources nationales sont insuffisantes pour financer, à elles seules, les domaines clés du développement durable dans les économies africaines. Le système financier international est donc, nécessairement, mis à contribution.

Quelles sont les grandes tendances des économies africaines ? Existe-t-il des différences significatives entre les régions ? À quels défis, nouveaux et persistants, sont-elles confrontées ? De quelles sources de financement et de quels leviers d'action disposent-elles pour y faire face ? Telles sont les questions que ce chapitre aborde.

Une croissance africaine résiliente, des défis socio-économiques persistants

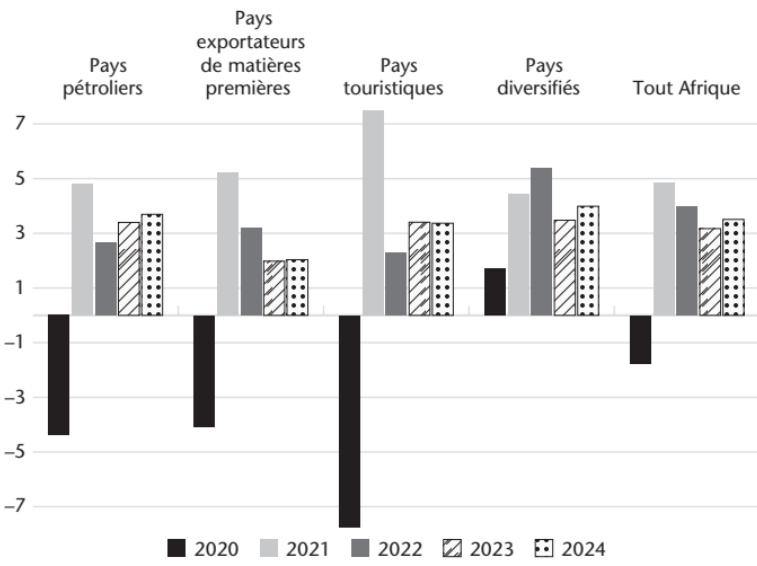
Résiliente face aux chocs récents, l'économie africaine est portée par des trajectoires de croissance divergentes

À l'échelle mondiale, de nombreux facteurs pèsent sur la croissance : prix toujours élevés des denrées alimentaires et de l'énergie dus aux effets durables de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des conflits au Moyen-Orient, faible demande mondiale impactant les performances des exportations, changement climatique et phénomènes météorologiques extrêmes entravant la productivité agricole et la production d'électricité. Pour autant, en 2024, l'économie africaine fait preuve de résilience. En témoigne la progression soutenue du produit intérieur brut (PIB) moyen en Afrique, qui affiche un taux de croissance relativement stable (+ 3,0 % en 2024 contre + 3,3 % en 2023). Elle tient, d'une part, à la hausse de la consommation privée et au recul de l'inflation ; d'autre part, à l'efficacité des politiques conçues pour minimiser les effets des chocs économiques et pour favoriser un retour à une croissance plus vigoureuse. Ainsi, en 2024, presque la moitié des pays africains enregistrent une croissance supérieure à celle de 2023. Dans seize pays, elle est même estimée supérieure à 5 % du PIB. Fin 2024, seuls deux pays devraient pâtir d'une croissance négative, tandis que, en 2023, sept ont enregistré une croissance inférieure à 1 %, voire négative [FMI, 2024a]*.

À l'échelle continentale, les trajectoires de croissance divergentes mettent en exergue la résilience de nombre de pays, tout comme la vulnérabilité de certains autres. Elles sont, pour partie, fonction de la structure des économies. Elles marquent une différence, désormais classique en sciences économiques, entre les pays riches en ressources naturelles et les autres, dont l'économie est plus diversifiée. Les premiers sont davantage soumis aux aléas des cours des matières premières, tandis que les seconds observent, dans l'ensemble, une croissance du PIB plus solide. Ainsi, en 2024, les pays diversifiés, portés par leur

* Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin de chapitre.

Graphique 1. Croissance réelle du PIB en Afrique



Source : FMI [2024a] ; calculs AFD.

solidité structurelle, devraient connaître une croissance de 4 %. Au Bénin, en Côte d'Ivoire ou encore en Éthiopie, les taux de croissance du PIB sont même supérieurs à 6 %. Seule l'Afrique du Sud se démarque du groupe des pays diversifiés, avec des projections de croissance plafonnant à 1 %. Cela tient, notamment, aux difficultés logistiques et d'approvisionnement énergétique. Pour les pays exportateurs de ressources naturelles, le regain de croissance attendu est, pour l'essentiel, lié à l'amélioration des conditions économiques, notamment l'augmentation des prix du pétrole brut. En 2024, les pays pétroliers devraient observer une croissance de 3,7 % (2,8 % pour le Nigeria). Faisant figure d'exception, le Niger connaîtra, *a priori*, la plus forte croissance de la région (9,8 % en 2024) grâce, notamment, à la mise en service de projets gaziers et pétroliers. Quant aux pays touristiques, leur croissance se stabilise autour de 3,4 %, du fait de l'atténuation des effets de rattrapage de croissance

Encadré 1. L'impact des conflits sur la croissance économique

Comme l'attestent les taux de croissance négatifs au Soudan et au Soudan du Sud en 2024 (-20,3 % et -26,4 % respectivement [FMI, 2024a]), les conflits affectent indéniablement la croissance économique bien qu'à des degrés différents. La recherche s'est attachée à chiffrer les modalités par lesquelles les conflits affectent la croissance économique.

Une étude du Fonds monétaire international (FMI) portant sur un échantillon de 67 pays et 273 conflits sur la période 1989-2022 révèle que la croissance annuelle des pays en situation de conflit est en moyenne inférieure de 2,5 points de pourcentage par rapport à celle des autres [FMI, 2024c]. Cette tendance générale est d'autant plus marquée dans les pays exportateurs de produits de base, dont nombre d'entre eux ont connu des conflits d'intensité

élevée (République centrafricaine, Liberia, République démocratique du Congo et Sierra Leone). Par ailleurs, la durée du conflit a un impact certain sur le PIB de l'échantillon : le PIB réel par habitant régresse de 12 % cinq ans après le début du conflit si celui-ci perdure.

Selon cette même étude, l'effet des conflits sur la croissance dépend également de la qualité des institutions et des paramètres budgétaires fondamentaux de l'État au moment du déclenchement du conflit. Une augmentation de l'intensité du conflit s'accompagne d'une baisse de la croissance d'environ 1,5 point de pourcentage dans un pays ayant des institutions relativement solides et de 3 points de pourcentage dans les pays dotés d'institutions moins solides. De même, les pays présentant un déficit budgétaire ou un niveau d'endettement plus élevés enregistrent une plus forte baisse de leur croissance, du fait d'une plus faible marge de manœuvre pour réparer les dégâts causés par les conflits.

faisant suite à la pandémie de Covid-19. Portée par une forte demande intérieure et une hausse des recettes touristiques, la croissance du PIB marocain dépasse toutes les estimations et atteint 2,7 %.

Les défis structurels restent un enjeu majeur pour le développement du continent

À court terme, l'inflation continue à éroder les gains économiques réalisés ces dernières années sur le continent. En 2023, le FMI estime à 6 % l'inflation médiane pour les pays émergents et en développement. Elle reste relativement élevée en Afrique, passant de 23,5 % en 2023 à 24 % en 2024 [FMI, 2024a]. Elle reflète la persistance des prix élevés des denrées alimentaires,

Encadré 2. Inflation et spécificités nationales

Quinze pays africains observent une accélération de leur inflation en 2024. Toutefois, cette accélération reflète une large diversité dans les politiques macroéconomiques nationales. En voici quelques exemples.

En Égypte, l'inflation devrait passer de 24,39 % en 2023 à 33,3 % en 2024 [FMI, 2024a], les facteurs mondiaux accélérant l'inflation se conjuguant avec la dévaluation de la livre égyptienne et un environnement économique complexe. À la suite des réformes mises en œuvre en 2023 et de l'approbation du nouveau programme du FMI en 2024, le taux d'inflation devrait toutefois se stabiliser d'ici la fin 2024. En Angola, alors que l'inflation avait chuté de 21,4 % en 2022 à 13,6 % en 2023, elle devrait reprendre en 2024 pour atteindre 28,3 %. La Banque nationale de l'Angola a relevé le taux d'intérêt de base à 18 % en novembre 2023, puis à 19 % en mars 2024 et a augmenté le ratio de réserves obligatoires en monnaie nationale. Mais les prix des denrées alimentaires, représentant 68,8 % de l'indice national des prix à la consommation [BAfD, 2024], pèsent fortement sur l'accélération de l'inflation estimée pour 2024.

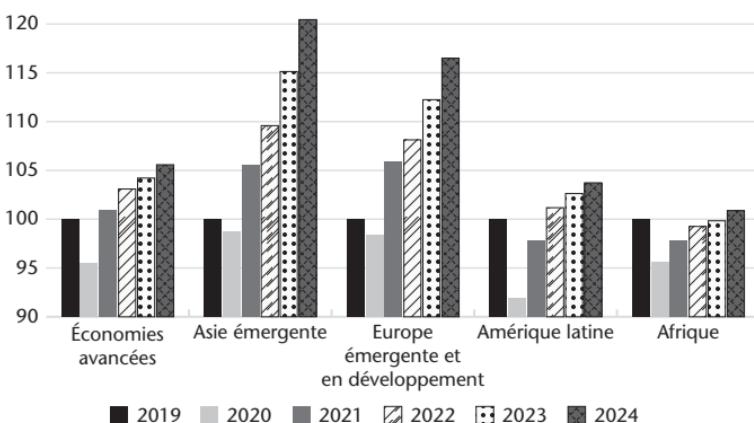
Selon les dernières estimations du FMI, au Nigeria, l'inflation augmente, passant de 24,7 % en 2023 à 32,5 % en 2024. Elle est liée à la hausse des prix du carburant (+ 167 % entre mai et décembre 2023) et à la dépréciation du naira.

Au Soudan du Sud, l'inflation atteint 120,6 % en 2024, contre 40,2 % en 2023, en raison, notamment, de la monétisation par l'État du déficit budgétaire (la masse monétaire s'est accrue de 47 % en 2021-2022).

Bien que modérée, elle reprend aussi en Guinée et se situe à 11 %, contre 10,5 % en 2022 et 7,8 % en 2023. Sont en cause, entre autres, l'insécurité alimentaire associée à la montée des prix à la suite de la guerre en Ukraine, mais également l'explosion du principal dépôt de carburant à Conakry (décembre 2023), qui a entraîné d'importantes pertes humaines et matérielles et renforcé l'insécurité alimentaire. Au Burkina Faso, l'inflation a fortement ralenti entre 2022 et 2023, passant de 13,8 % à 0,7 % — en raison notamment de l'amélioration des approvisionnements alimentaires et d'une politique monétaire restrictive accompagnant la mise en œuvre d'un programme du FMI depuis septembre 2023. Toutefois, en 2024, elle reprend légèrement et atteint 2,1 %, sans que cela soit inquiétant à ce stade.

et les déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés alimentaires nationaux et mondiaux. Le caractère structurel de la vague actuelle de forte inflation met à mal l'efficacité des outils de politique monétaire conventionnelle, tels que l'augmentation des taux directeurs, et nécessite une approche différente. Néanmoins, les écarts d'inflation estimés pour 2024 reflètent une diversité de situations. Quinze pays africains voient

Graphique 2. Croissance du PIB par habitant dans les grandes régions du monde



Source : FMI [2024a] ; calculs AFD.

ainsi leur inflation s'accélérer en 2024. En particulier, certains ont réussi à faire ralentir l'inflation en 2023 et observent de légères augmentations en 2024, d'autres voient leur inflation augmenter du fait de vulnérabilités économiques et dévaluations des devises nationales, mais aussi de la mise en œuvre de politiques accélérant l'inflation (encadré 2).

Sur l'ensemble du continent, la croissance démographique est supérieure à la croissance économique. En résulte un déséquilibre entre les besoins de la population et les capacités économiques. À moyen terme, la croissance du PIB par habitant représente donc un défi majeur pour le développement du continent africain et l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population. Entre 1980 et 2020, le PIB réel (ajusté pour tenir compte de l'inflation) a augmenté en moyenne de 3,3 % par an. Or, sur la même période, le PIB réel par habitant n'a progressé que de 0,9 %. La structure des économies africaines se caractérise encore par la prédominance des secteurs traditionnels, agriculture et exploitation des matières premières, moteur de la croissance et de l'emploi. Néanmoins, depuis les

années 1990, une transformation structurelle s'amorce sur le continent. Elle se traduit par une relative réaffectation des activités économiques et de l'emploi de l'agriculture vers d'autres secteurs peu productifs (services de commerce et de détail), plutôt que vers une industrie manufacturière plus compétitive. Ainsi, en 2020, le secteur de l'agriculture concentre 46 % des emplois (57 % en 1991), le secteur des services 40 % (30 % en 1991) et le secteur industriel 14 % (13 % en 1991) [Banque mondiale, 2024].

Un rebond de la croissance africaine pour 2025 ?

Malgré les défis nationaux, régionaux et globaux, le FMI projette, pour l'Afrique, un rebond de croissance en 2025, avec une augmentation du PIB réel de 4,2 % en 2025 [FMI, 2024a]. En effet, il est possible que les facteurs pesant sur la croissance globale — dont l'instabilité géopolitique — soient amenés à diminuer, permettant une légère accélération de la croissance continentale moyenne. C'est en Afrique de l'Est que les perspectives de croissance sont les meilleures, supérieures à 6 % du PIB pour Djibouti, l'Éthiopie, le Rwanda et l'Ouganda, tandis que le golfe de Guinée et l'Afrique australe verront leur croissance décélérer. En 2024 et 2025, l'Afrique devrait afficher la deuxième meilleure performance, derrière l'Asie, dont la croissance est supérieure de 3,2 % à la moyenne mondiale en 2024.

La stabilisation macroéconomique nécessite de poursuivre les réformes en cours, même pour les économies les plus dynamiques. Par exemple en Afrique du Sud, la croissance, particulièrement ralentie depuis 2022, requiert le règlement de la crise énergétique. Au Nigeria, le gouvernement met actuellement en œuvre un vaste train de réformes visant à accélérer la croissance économique par l'essor du secteur privé, en remédiant aux distorsions sur le marché des changes, en favorisant la production pétrolière, mais également la diversification économique, et en augmentant les recettes publiques. En Égypte, le gouvernement applique un ambitieux programme visant à renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie et à stabiliser le taux de change et l'inflation. Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana ou la Sierra Leone ont eux aussi entamé de vastes réformes pour réduire leurs déficits budgétaires.

Toutefois, le continent africain reste vulnérable et la croissance économique, soumise à un certain nombre de risques. En effet, les pressions inflationnistes persistent, de même que le risque d'une nouvelle hausse des prix des matières premières. La montée des tensions géopolitiques mondiales, associée à un blocage prolongé du commerce international et de l'investissement, pourrait impacter le redressement économique. Au niveau continental, la multiplication des conflits régionaux et l'instabilité politique risquent de peser sur la situation économique et macroéconomique des pays et régions affectés. Par ailleurs, les chocs climatiques à répétition, notamment dans la Corne de l'Afrique et la région du Sahel, pèsent sur les ressources limitées et pourraient accroître les tensions sociales. Alors que les besoins sont immenses et les financements de plus en plus limités, la question du financement de la croissance reste l'un des grands enjeux à moyen et long termes.

Le financement de l'économie, un enjeu sur tout le continent

Financer le développement de l'Afrique, un objectif global et des besoins croissants

En termes d'écart de revenus, l'Afrique est la deuxième région la plus inégalitaire, après l'Amérique latine et les Caraïbes. La réduction des inégalités et de la pauvreté est donc une priorité absolue pour le continent. D'ici 2030, et en l'absence de mesures visant à inverser la courbe de la pauvreté, près de 9 personnes extrêmement pauvres sur 10 seront en Afrique. Plus de 600 millions de personnes sur le continent n'ont pas accès à l'électricité et plus de 600 000 meurent chaque année de la pollution de l'air causée par l'utilisation du charbon de bois pour la cuisine [BAfD, 2024].

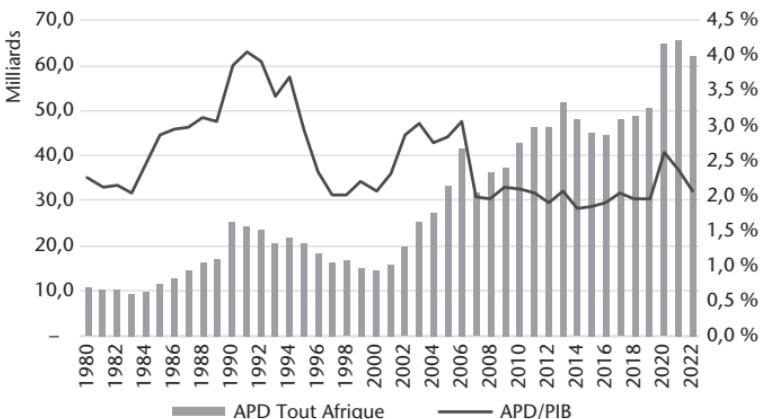
Faible émetteur de gaz à effet de serre, le continent africain subit de plein fouet les effets du changement climatique. Au cours de la période 2010-2019, à l'exclusion de la sous-région de l'Afrique du Nord, il ne représentait que 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. À titre de comparaison, l'Asie de l'Est et le Pacifique en représentaient 38 %, l'Europe et l'Asie

centrale 19 % et l'Amérique du Nord 15 %. À court terme, les coûts associés au changement climatique sont autant humains qu'économiques. Entre 2000 et 2022, les catastrophes naturelles ont touché 407,5 millions d'Africains (causant 53 610 décès et 52 205 blessés), dont 4,2 millions de personnes qui se sont retrouvées sans abri [CEA, 2023]. L'année 2023 a été marquée par de nombreuses catastrophes naturelles : cyclones au Malawi et Mozambique, sécheresses et crues dans la Corne de l'Afrique, le bassin du Congo et certaines zones d'Afrique centrale. Les impacts économiques à moyen terme sont massifs. Entre 1986 et 2018, le changement climatique a entraîné une réduction de la croissance du PIB par habitant de 5 % à 15 % par an [BAfD, 2024]. Elle varie entre 16 % et 64 % dans les scénarios de réchauffement élevé d'ici 2030, affectant particulièrement les pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Est. Pour prévenir les catastrophes et adapter les infrastructures au changement climatique, il est donc impératif de financer des mesures dans de multiples secteurs, notamment l'énergie, l'agriculture, l'eau et la santé. Or, selon la Climate Policy Initiative, la mise en œuvre des objectifs de lutte contre le changement climatique, tels que définis dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), nécessiterait de mobiliser 2 800 milliards de dollars américains (USD), entre 2020 et 2030 [CPI, 2022]. À l'heure actuelle, il en manque près de 2 500 milliards, ce qui représente un investissement d'au moins 250 milliards USD par an, soit environ 10 % du PIB africain [Birmingham, 2024].

Une diversification des sources de financement qui ne va pas sans un coût additionnel

Les flux financiers extérieurs — comprenant les investissements directs étrangers (IDE), l'aide publique au développement (APD) et les envois de fonds et investissements nets de portefeuille — ne suffisent pas à combler les besoins de financement africains. En 2022, ils enregistrent une baisse de 19,4 %, passant de 217,1 milliards USD en 2021 à 174,9 milliards USD. Bien que, en valeur, l'APD n'ait cessé d'augmenter depuis les années 1980, elle représente une part de plus en plus faible du PIB africain (graphique 3) : environ 2 % du PIB africain en 2022. Les pays membres du Comité d'aide au développement

Graphique 3. Évolution de l'aide publique au développement



Source : FMI [2024a] ; calculs AFD.

(CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont fixé un seuil d'APD à 0,7 % de leur revenu national brut. Mais, fin 2023, seuls quelques pays avancés l'ont atteint, la moyenne se situant aux alentours de 0,4 %, et à environ 0,55 % pour la France.

Les IDE représentent une source de financement centrale, notamment pour le développement du secteur industriel et des infrastructures. Mais l'Afrique n'en concentre qu'une faible part : en 2021, elle attire 2 % des flux mondiaux, représentant 2,1 % de son PIB. Les IDE sont particulièrement axés sur les secteurs de l'énergie, l'industrie manufacturière ou extractive, ainsi que la construction, et non sur la santé, le réseau routier ou l'eau. Cependant, malgré une évolution quasi nulle des IDE vers l'Afrique en 2022 (- 1 %), la dynamique est plus positive que pour l'ensemble des pays en développement, dans lesquels ils ont diminué de 9 % en 2023 [UNCTAD, 2024]. Les projets Greenfield (c'est-à-dire créant des installations nouvelles) ont augmenté, notamment au Maroc, au Kenya et au Nigeria.

De nouvelles sources de financement pour la transition ont récemment vu le jour, sans qu'elles soient suffisantes

Encadré 3. Les DTS, un levier pour financer les économies africaines ?

Le 17 mai 2024, le conseil d'administration du FMI a autorisé ses pays membres à utiliser une partie de leurs droits de tirage spéciaux (DTS) afin d'acquérir certains produits financiers — notamment du capital dit « hybride » — émis par les banques multilatérales et régionales de développement, à l'instar de la BAfD. Les pays africains peuvent désormais bénéficier d'une manne de 20 milliards USD.

Il s'agit d'une requête déposée par les gouverneurs de la BAfD. En mai 2022 déjà, lors d'un séminaire de réflexion à Accra (Ghana), ces derniers demandaient que les DTS du FMI soient acheminés par l'intermédiaire

des banques multilatérales de développement. L'émission de capital hybride fondé sur les DTS augmentera les ressources des banques multilatérales de développement. De fait, elles pourront débloquer de nouveaux prêts et ainsi contribuer à relever les défis mondiaux croissants, notamment en matière de climat et de sécurité alimentaire. Ce nouvel instrument offre en effet la possibilité de prêter, par l'intermédiaire de la BAfD, de la Banque interaméricaine de développement et d'autres banques multilatérales de développement, au moins 4 dollars pour chaque équivalent d'un dollar de DTS affecté en ressource. La dernière allocation générale de DTS du FMI à ses membres remonte à 2021. L'équivalent de 650 milliards USD avait alors été émis pour aider les pays à faire face à la pandémie de Covid-19.

pour répondre aux besoins existants et à venir. Au-delà de ses programmes classiques, le FMI a notamment mis en place à destination des pays éligibles, pour l'essentiel des pays à faible revenu, depuis octobre 2022, une facilité de résilience et de durabilité (*Resilience and Sustainability Facility*) visant à financer la lutte contre le changement climatique et les pandémies. Par ailleurs, l'institution s'attache à reformer les droits de tirage spéciaux (DTS).

Les sources de financement des dix dernières années se sont diversifiées vers la Chine et les créanciers privés notamment, au détriment des financements concessionnels, avec comme conséquences une diversification mais aussi un renchérissement moyen des ressources (encadré 3). Le resserrement des conditions financières mondiales (augmentation des taux d'intérêt, resserrement du crédit et augmentation de la prime de risque en particulier) a augmenté les coûts d'emprunt depuis 2022 et raréfié les sources de financement sur les marchés (encadré 4). Les écarts moyens de financement de la dette souveraine ont grimpé en flèche en Afrique pour atteindre trois fois la moyenne

Encadré 4. Le financement des pays africains sur les marchés financiers

Le financement des États africains sur les marchés internationaux est récent. Entre 2000 et 2021, 23 pays africains ont émis plus de 125 euro-obligations (obligations permettant aux États d'emprunter dans une monnaie autre que la leur, le plus souvent en USD) pour une valeur de plus de 1 510 milliards USD [BAfD, 2024]. Quelques pays africains (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Maroc, Nigeria, Ouganda, Tunisie, Zimbabwe, notamment) ont fait leurs débuts sur le marché international des capitaux dans les années 2000, mais la plupart des émissions d'euro-obligations ont débuté entre 2009 et 2014. Pendant cette période, les conditions financières mondiales favorables et la quête de rendements réels positifs — soutenues par l'amélioration des conditions macroéconomiques en Afrique, en grande partie grâce à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) — ont facilité l'augmentation des volumes de financement destinés aux pays africains. La chute des prix du pétrole entre 2014 et 2016, ainsi que l'aggravation

des déficits budgétaires primaires dans les pays riches en pétrole ont également entraîné une augmentation des besoins de financement. Cela a conduit certains pays, comme l'Angola et le Cameroun, à émettre leurs premières euro-obligations en 2012 et 2015, respectivement.

Plus récemment, le resserrement des conditions de financement, associé à la hausse de l'inflation depuis la crise de Covid-19, a fortement impacté le financement des pays africains sur les marchés internationaux. Aucune euro-obligation n'a été émise entre avril 2022 et fin 2023, et les coûts d'emprunt ont fortement augmenté [Châtelain *et al.*, 2024]. Le premier trimestre 2024 a vu un retour des pays africains sur les marchés des euro-obligations avec des émissions réussies du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Kenya. Elles ont principalement servi à financer les euro-obligations qui venaient à échéance en 2024, mais à des taux d'intérêt supérieurs aux précédentes. Par exemple, en février 2024, le Kenya a émis une nouvelle euro-obligation de 1,5 milliard USD pour racheter celle de 2 milliards USD due en juin 2024, mais à un taux d'intérêt nominal supérieur [BAfD, 2024]. Cet exemple illustre bien le coût croissant du financement externe par rapport à la période prépandémique.

des marchés émergents depuis le début du cycle de resserrement. Selon l'évaluation du FMI portant sur la soutenabilité de la dette, en juin 2024, vingt et un pays africains étaient surendettés ou présentaient un risque élevé de surendettement (défini par le cadre de la viabilité de la dette du FMI). Malgré une réouverture des marchés de financement depuis début 2024, le niveau de dette sur PIB a plus que doublé ces dix dernières années, porté par l'augmentation des coûts de financement et

l'accroissement des dépenses liées notamment à la gestion de la pandémie de Covid-19, mais également aux chocs climatiques. Selon la BAfD, en Afrique, la dette publique est ainsi passée de 31 % du PIB en 2010 à 67 % en 2023. À court terme, les pays africains consacrent une part de plus en plus importante de leurs ressources budgétaires au service de la dette publique. En effet, de considérables remboursements de la dette publique extérieure en Afrique subsaharienne sont arrivés à échéance en 2024 (5,9 milliards USD en euro-obligations) [FMI, 2024b] ou arriveront à échéance en 2025 (6,2 milliards USD en 2025), ainsi que d'importants remboursements de prêts bancaires. À moyen terme, le haut niveau d'endettement, associé à des coûts de financement élevés, pousse les États africains à réduire certaines de leurs dépenses publiques essentielles et à réaffecter au service de la dette des fonds censés financer leur développement, ce qui met en péril les perspectives de croissance pour les générations futures.

À la recherche de nouvelles sources de financement : quel rôle pour le secteur privé ?

Vecteurs de mise à contribution du secteur privé dans le développement du continent africain

Le secteur privé reste un moteur sous-exploité d'investissement et de croissance économique en Afrique. Les niveaux élevés de dette publique et l'incertitude qui entoure l'aide internationale limitent les possibilités d'encourager la croissance par de vastes programmes d'investissement public. Pour que ces pays enregistrent une reprise solide et évitent la stagnation économique, les institutions financières internationales mettent en avant le rôle du secteur privé et sa contribution au développement économique. Ainsi, catalyser le financement privé pour favoriser une croissance inclusive est au cœur des modèles de développement promus par plusieurs institutions internationales, ainsi que par des initiatives internationales, telles que le *Compact with Africa* [BAfD, FMI et WBG, 2017]. Il s'agit avant tout de diversifier les sources de financement. Selon le FMI, d'ici la fin de la décennie, le secteur privé pourrait

apporter chaque année des financements supplémentaires en faveur des infrastructures équivalant à 3 % du PIB de l'Afrique subsaharienne [Devine *et al.*, 2021]. Cela représente environ 50 milliards USD par an (sur la base du PIB de 2020) et près d'un quart du taux d'investissement privé moyen dans la région, qui est aujourd'hui de 13 % du PIB.

Le secteur privé a, certes, un rôle central dans le financement direct du développement, mais en a un également dans le financement des ressources publiques à travers l'impôt levé. La mobilisation des ressources publiques intérieures est cruciale, comme le souligne le programme d'action d'Addis-Abeba (2015) pour la mise en œuvre réussie de l'Agenda mondial 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Or la mobilisation des ressources intérieures est confrontée à deux enjeux majeurs : la corruption et l'informalité. Selon les estimations de la BAfD, la corruption coûte à l'Afrique 148 milliards USD par an. Surtout, le très haut niveau d'informalité du secteur privé (estimé à 36 % du PIB et à 70 % de l'emploi en Afrique subsaharienne [Ohnsorge et Yu, 2022]) limite l'assiette sur laquelle les États africains peuvent mettre le service privé à contribution. Il en résulte une faible capacité budgétaire, les recettes totales des administrations centrales, en pourcentage du PIB, sont ainsi estimées à environ 18 % du PIB en 2021 pour l'Afrique [BAfD, 2023].

Un secteur privé qui n'est pas encore en mesure de porter le développement africain

En 2020, l'investissement privé représente en moyenne 13 % du PIB [Devine *et al.*, 2021]. Les données disponibles sont toutefois limitées car peu de pays rendent compte de la part de l'investissement privé dans leurs statistiques. La situation est évidemment très disparate sur le continent. Par exemple, en 2022, le ratio investissement privé/PIB est de 7,4 % en Sierra Leone, face à 16,5 % en Côte d'Ivoire ou même 28,4 % au Sénégal. Par rapport à d'autres régions, le secteur privé participe actuellement peu au financement et à la fourniture d'infrastructures en Afrique. Les entités publiques, telles que les administrations nationales et les entreprises publiques, exécutent 95 % des projets d'infrastructures [Devine *et al.*, 2021]. Le volume

de ces projets associant le secteur privé a nettement diminué au cours des dix dernières années, à la suite de l'effondrement des cours des matières premières.

Au niveau international, le secteur privé n'investit que faiblement dans les économies nationales africaines, du fait de la perception des risques associés à l'investissement en Afrique, notamment les risques monétaires et institutionnels. Les représentants de multinationales interrogés par l'OCDE [2023] citent l'instabilité politique et le manque de capacités réglementaires comme obstacles importants, et notent que de brusques revirements dans ces domaines ont déjà pu les amener à retirer leurs investissements. Ces firmes appellent à plus de transparence des réglementations sur l'investissement en Afrique. Certains pays africains ont tendance à concentrer une grande partie des IDE du continent, du fait de leur stabilité politique, de marchés locaux plus larges, de meilleures infrastructures de communication et énergétiques, mais aussi d'un écosystème plus favorable à l'investissement (Kenya, Éthiopie, Côte d'Ivoire par exemple) ou de l'attrait de l'exploitation des matières premières (Gabon, République du Congo). Au niveau national, le climat des affaires joue un rôle central dans le développement du secteur privé. Là aussi, les situations sont très hétérogènes sur le continent. Par exemple, selon l'indicateur de l'État de droit de la Banque mondiale — qui mesure la perception de l'efficacité du cadre légal et du respect des règles —, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud présentent un score inférieur à 2/100 (100 étant le meilleur score possible), alors que le Rwanda, la Namibie ou la République de Maurice sont parmi les pays les mieux notés du continent (au-dessus de 50/100).

Le rôle de catalyseur des institutions financières internationales pour le développement du secteur privé et la confiance des acteurs internationaux reste sans doute crucial. En ce domaine, alors que la Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale dédiée au développement du secteur privé, opère de longue date en Afrique, l'extension des activités de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Égypte) d'abord (2011), puis dans six pays d'Afrique subsaharienne à partir de 2025, semble confirmer la priorité donnée au développement d'un secteur privé africain.

Conclusion

Malgré la résilience relative dont les économies africaines font preuve, la question du financement des économies à court, moyen et long termes reste cruciale. Pour faire face au tarissement des sources traditionnelles de financement (ressources intérieures et provenant des bailleurs internationaux), il est nécessaire d'en mobiliser d'autres et d'innover au niveau financier. À cet égard, il convient de s'interroger sur le rôle (encore trop limité) du secteur privé en Afrique et sur les politiques et mesures à mettre en œuvre afin de favoriser son développement et améliorer sa contribution au financement des économies africaines. Ces questions relatives à l'architecture financière internationale seront largement abordées lors de la 4^e Conférence des Nations unies sur le développement qui se tiendra en juillet 2025 en Espagne, dix ans après la dernière organisée à Addis-Abeba.

Repères bibliographiques

- BAFD (Banque africaine de développement), FMI (Fonds monétaire international) et WBG (Groupe de la Banque mondiale) [2017], *Report to G20 Finance Ministers and Central Bank Governors on Compacts*, G20 Compact with Africa, Washington DC.
- [2023], *Perspectives économiques en Afrique 2023. Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique*, BAFD, Abidjan.
 - [2024], *Perspectives économiques en Afrique 2024. Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale*, BAFD, Abidjan.
- BANQUE MONDIALE [2024], *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale, Washington DC.
- BERMINGHAM C. [2024], « Éclairage sur le financement de l'action en faveur du climat en Afrique », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2024*, La Découverte, « Repères », Paris, p. 75-91.
- CEA (Commission économique sur l'Afrique des Nations unies) [2023], *Rapport économique sur l'Afrique 2023*, CEA, Addis-Abeba.
- CHATELAIN L., MORANDO M. et RIVIÈRE F. [2024], « Les grandes tendances macro-économiques de l'Afrique », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2024*, La Découverte, « Repères », Paris, p. 9-26.
- CPI (Climate Policy Initiative) [2022], *Landscape of Climate Finance in Africa*, CPI, San Francisco.
- DEVINE H. et al. [2021], *Private Finance for Development. Wishful Thinking or Thinking Out of the Box ?*, Rapport départemental n° 2021/011, FMI, Washington DC.

- FMI (Fonds monétaire international) [2024a], *World Economic Outlook Database*, octobre 2024, FMI, Washington DC.
- [2024b], *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne. Une reprise timide et coûteuse*, FMI, Washington DC.
- [2024c], *Perspectives économiques régionales, Moyen-Orient et Asie centrale. Une reprise inégale dans un contexte de forte incertitude*, FMI, Washington DC.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) [2023], *Dynamiques du développement en Afrique 2023. Investir dans le développement durable*, OCDE, Paris.
- OHNSORGE F. et YU S. [2022], *The Long Shadow of Informality. Challenges and Policies*, Banque mondiale, Washington DC.
- UNCTAD (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) [2024], *Investment Trends Monitor*, n° 46, janvier.

II / Quelle place pour l'Afrique subsaharienne dans le monde ?

Alain Antil (Ifri)

Souvent considérée comme une marge économique du monde et une région « en retard », l'Afrique subsaharienne (ASS) est en réalité connectée depuis très longtemps au reste du monde [Fauvelles-Aymar et Lafont, 2022]. La diffusion rapide du christianisme en Éthiopie dès les premiers siècles de l'ère chrétienne et de l'islam dans le premier siècle après la révélation coranique (viii^e siècle) en témoigne. De même que l'établissement des routes commerciales [Derat, 2022] qui relient la zone à l'Afrique du Nord, à la péninsule Arabique et aux comptoirs, points de contact avec des puissances maritimes (arabes, européennes, ottomanes [Tuchscherer, 2004], perses, indiennes ou austronésiennes). Le débat n'est donc pas de savoir si l'ASS est intégrée ou non aux échanges mondiaux, mais de connaître ses modalités d'insertion et de déterminer la place qu'elle occupe. En s'appuyant sur une approche extrinsèque, alliant histoire globale, géopolitique et relations internationales, il est possible de périodiser les modalités de « commerce », au sens large, de l'ASS avec le reste du monde.

Une première phase « précoloniale » (le terme fait débat [Galitzine-Loumpet, 2011]) voit la multiplication des contacts — religieux, économiques *via* les routes commerciales vers l'Afrique du Nord et la péninsule Arabique —, l'établissement de comptoirs, voire d'emprises territoriales omanaises [Miège, 1982] et yéménites (partie africaine du Royaume de Saba), un métissage culturel sur la côte est (culture swahilie). Vient ensuite

l'expansion européenne *via* l'établissement de comptoirs le long de la côte atlantique et de l'océan Indien. Cette présence s'accompagne de métissages, d'implantations humaines (Boers, Britanniques, etc.) et d'influences religieuses.

Les liens Afrique-Occident se font dans des modalités le plus souvent défavorables à l'ASS, sous forme de commerce de traite où ce sont les « autres » qui viennent en Afrique, comme en témoignent les traites orientales (VII^e-XX^e siècle) et atlantique (XVI^e-XIX^e siècle), qui ont touché (en incluant la traite intra-africaine) jusqu'à 42 millions d'individus. Le poids de la population de l'ASS dans le monde passe ainsi de 17 % au XVI^e siècle à 6 % à la fin du XIX^e [Tabutin et Schoumaker, 2004]. Symbole des modalités de contact de l'ASS avec le monde, la traite esclavagiste impacte de nombreux domaines : démographie, peuplement, littoralisation des flux économiques, importance des routes transsahariennes, politique (contribution au financement d'États esclavagistes et/ou d'ensembles tribaux : Kanem-Bornou, État de Rabah, Baguirmi, Bénin, Dahomey, Ashanti, Oyo, Zanzibar, Somalie, etc.), destin des Afro-descendants, présents de la péninsule indienne jusqu'aux Amériques. Pour autant, l'influence ne se fait pas en sens unique, comme en témoigne l'exportation de cultes africains *via* les diasporas (*vodùn*, *candomblé*, *regla de ocha*, etc.). De même, l'influence territoriale du Royaume d'Aksoum a débordé sur la péninsule Arabique. Le contact de l'ASS avec l'extérieur se fait donc souvent sur un mode déséquilibré, caractérisé par l'extractivisme, modalité économique dans laquelle les acteurs africains occupent, au mieux, une position de courtiers.

La période coloniale consacre une phase d'eurocéanisation du monde, qui se matérialise par la conquête territoriale, entre 1885 et 1920, d'une grande partie de l'ASS (excepté l'Éthiopie et le Liberia) et la mise en place d'une administration et d'une variété d'exploitations/dominations économiques : plantation, extractivisme, quasi-monopole des échanges avec les métropoles. Pendant près de quatre-vingts ans, l'ASS est donc un espace de compétition nationaliste et économique entre pays européens. Face à la crise économique des années 1930 et une mondialisation jugée trop concurrentielle, la conquête coloniale française est motivée par la stratégie d'autarchie, « qui consiste à intégrer totalement les colonies dans un bloc économique

impérial, moins soumis aux lois du marché international [...], permettant à la métropole à la fois d'écouler aux colonies ses produits fabriqués et d'absorber la production coloniale » [Dozon, 2003]. Cette phase laisse des traces beaucoup plus visibles que la précédente et contribue à remodeler les sociétés africaines et leurs pouvoirs politiques. D'un point de vue économique [Cogneau, 2023], c'est une période de quasi-exclusivité dans les échanges et les investissements. Les spécialisations dans un nombre limité de productions (minières ou agricoles) destinées à l'exportation marqueront les économies bien au-delà de cette phase [Hugon, 1982].

La période postcoloniale, ou de guerre froide, caractérisée par une confrontation globale entre deux blocs, comporte une dimension africaine. Des mouvements de libération, puis des pays entiers s'allient au bloc communiste pour lutter contre les anciens colonisateurs, tandis que d'autres choisissent le camp occidental. Cette opposition de blocs se traduit notamment par des affrontements armés en ASS, mais permet également à certains régimes africains, autoritaires, de s'assurer du soutien de l'un ou l'autre camp, notamment pour briser toute forme d'opposition et bénéficier d'une relative protection dans les instances onusiennes. Pour les anciennes métropoles, cette configuration permet de garder une influence importante, une sorte d'« empire informel » [Osterhammel, 2010], sur les anciennes colonies. Malgré des programmes de développement visant l'autosuffisance alimentaire et des politiques d'industrialisation par substitution aux importations (c'est-à-dire produire les biens transformés à l'intérieur du continent pour sortir de la dépendance aux importations), les pays africains n'échappent pas aux polarisations économiques héritées de la période coloniale [Austin, 2010], notamment pour les produits exportés. Dans la continuité de la période coloniale, de nombreux pays de l'ASS sont marqués par des logiques d'extraversion économiques et politiques [Bayart, 1999] de leurs élites, qui se servent des différentes dépendances à l'extérieur pour consolider leur pouvoir.

Ce chapitre s'intéresse à l'évolution de l'ASS à l'époque moderne, au cours de laquelle deux phases bien distinctes se succèdent. Dans les années 1990, la chute de l'URSS marque le retrait des acteurs issus du bloc de l'Est de la scène africaine. Au xx^e siècle, on assiste en revanche à une floraison

de partenariats avec des pays attirés par les perspectives économiques offertes par une ASS dynamique (croissance des produits intérieurs bruts — PIB —, développement urbain fulgurant, réémergence des classes moyennes, désendettement, etc.). L'essor de la Chine en ASS est l'un des marqueurs forts de l'époque, qui voit un rééquilibrage des influences au détriment des Occidentaux et en faveur de nouveaux partenaires. La période actuelle, qui s'ouvre en 2015, est marquée par des ruptures fortes, la dégradation de la situation économique de la zone (en particulier un réendettement préoccupant), mais aussi une franche régression démocratique. Le retour de la Russie et surtout les modalités de ce retour témoignent quant à eux d'une projection de rivalités de puissances extra-africaines sur l'ASS.

Entre 1991 et 2015, une diversification des partenaires

Une baisse de l'influence occidentale

La fin de la guerre froide et la désintégration de l'URSS marquent, en ASS comme ailleurs, une rupture dans les relations internationales, structurées pendant plusieurs décennies par l'opposition Est-Ouest. Cette évolution se traduit par un quasi-retrait des pays du bloc communiste présents en ASS (Russie, Cuba, certains pays d'Europe de l'Est). Les pays occidentaux vont alors fortement peser sur l'ASS. Au chevet de nombreux pays de la zone pour les accompagner dans leur processus de désendettement, ils imposent ainsi le « consensus de Washington », qui consacre l'ajustement structurel, la promotion de la société civile et la bonne gouvernance. De manière apparemment paradoxale, certains en Afrique reprochent à leurs partenaires européens de se désintéresser de l'Afrique [Meimon, 2007 ; Adda et Colin, 1990], victime selon eux d'un « déclassement stratégique » [Kounouho, 2021] au profit des anciens pays du pacte de Varsovie. L'ASS se trouve alors dans les affres des « décennies perdues », période au cours de laquelle l'évolution du PIB par habitant est globalement négative. Selon les données de la Banque mondiale [2023], entre 1980 et 1999, le taux de croissance par habitant n'est positif que sur six ans. Le PIB par habitant établi à 975,9 USD en 1981 régresse pendant plusieurs

décennies, avant de dépasser ce seuil en 2005. De même, les politiques d'austérité alors mises en place réduisent fortement les capacités des États à agir sur leurs territoires, alors même que l'essor démographique et urbain nécessite des moyens d'action accrus. Dans l'espace francophone, la dévaluation du franc CFA est vécue par beaucoup comme un symbole de cet abandon.

Les pays occidentaux acteurs de la guerre froide restent, malgré tout, très présents dans la zone. Ils sont les premiers pourvoyeurs d'aide publique au développement (APD) et, en raison de leur influence dans les institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) et les agences onusiennes (notamment le Programme des Nations unies pour le développement), restent les principaux artisans des politiques d'aide multilatérale à l'égard de l'ASS. Premiers pourvoyeurs d'investissements directs étrangers, ils sont aussi présents militairement, notamment la France.

Au tournant du siècle, le paysage des partenaires de l'ASS évolue et se diversifie fortement. En effet, des pays asiatiques (Chine, Japon, Corée du Sud, Inde), du Proche-Orient (pays du Golfe, Iran, Israël), des pays ayant un lointain passé de colonisateurs en ASS (Allemagne, Italie, Turquie), d'autres pays européens (Pays-Bas, Grèce, Espagne) ou encore des pays latino-américains (surtout le Brésil [Patriota, 2011]) se dotent d'une politique africaine ou, tout du moins, d'outils diplomatiques et économiques pour développer leur présence dans tout ou partie de l'ASS [Faleg *et al.*, 2022]. Entre 2000 et 2014, l'ASS connaît une forte expansion économique (4,9 % de croissance de PIB par an en moyenne selon les données de la Banque mondiale [2023]), et l'image de la zone se pare d'attraits nouveaux.

Les motivations de ces nouveaux partenaires sont multiples :

— pays émergents, nouveaux pays industrialisés (NPI) et pays plus anciennement industrialisé (Union européenne — UE) désirant accéder aux ressources minières et énergétiques pour alimenter leur appareil industriel, parfois en réduisant la dépendance à un ou des pays fournisseurs ;

— pays émergents et NPI cherchant des débouchés pour leurs produits industriels dans la « nouvelle frontière de l'économie mondiale » ;

— pays du Golfe souhaitant réduire leur dépendance alimentaire en externalisant la production ;

- pays de l'UE souhaitant prévenir les flux migratoires ;
- pays désirant conforter leurs alliances au sein des instances de l'Organisation des Nations unies (ONU) et des institutions internationales en développant leur *soft power* (APD, réseaux d'ambassades, etc.) ;
- dans le même ordre d'idées, pays voulant accéder à la position d'acteurs sécuritaires globaux (c'est-à-dire peser politiquement et d'un point de vue sécuritaire au-delà de leur propre région) en liant des partenariats avec des pays de l'ASS.

La mise en place de nouveaux partenariats

Les relations sino-africaines (encadré 1) témoignent d'évolutions importantes de la place de l'ASS dans le monde. Dès 2005, les échanges commerciaux Afrique-Asie dépassent les échanges Afrique-Europe [Chaponnière, 2010]. Dubaï s'impose comme un *hub* économique de tout premier plan dans les routes commerciales entre les deux zones. Des pays non occidentaux (Qatar, Turquie, Émirats arabes unis, Maroc) développent des réseaux aériens panafricains de première importance et concurrencent très sérieusement les compagnies européennes. La présence de la Chine et des nouveaux partenaires dans la gestion des infrastructures portuaires de l'ASS progresse régulièrement.

Cette période remet en cause la situation de quasi-monopole des relations Occident-ASS. Grâce à cette présence de nouveaux partenaires, les pays de l'ASS dégagent des marges de manœuvre dans leurs politiques étrangères, jouant sur la compétition entre les prétendants. Cette configuration permet à certains pays de renégocier des partenariats asymétriques, voire exclusifs (comme le cas des ex-colonies françaises dont Paris reste longtemps le principal partenaire économique et de sécurité). D'autres revendiquent une neutralité ou un multi-alignement. Toutefois, la multiplication des partenaires aboutit à relativiser, puis progressivement à marginaliser les conditionnalités (bonne gouvernance, etc.) émises par les Occidentaux et les politiques de sanction contre certains régimes défaillants. En effet, des voix africaines se lèvent de plus en plus contre un modèle de démocratie libérale imposé et s'inspirent de pays dont les trajectoires d'émergence et de développement se sont réalisées dans un contexte de régime autoritaire. Paul Kagame, président

Encadré 1. La Chine en ASS

La République populaire de Chine (RPC) noue les premiers contacts avec l'ASS dans les années 1950 *via* des leaders africains et des mouvements de libération dans le cadre des rencontres des « non-alignés ». Dès les indépendances, la RPC, quoique limitée par ses faibles moyens, développe des relations diplomatiques et des coopérations dont l'objectif est de lutter contre l'« impérialisme », mais surtout de convaincre les partenaires en ASS de ne pas reconnaître Taïwan (*One China Policy*). Cette politique ne s'accompagne pas d'échanges économiques importants et la RPC est militairement beaucoup moins interventionniste que l'URSS ou Cuba. Dans les années 1990, Pékin, qui connaît une croissance économique reposant sur le développement d'un gigantesque secteur industriel, entend conquérir de nouveaux marchés extérieurs (*Go Out Policy* de 1999) et

se lance dans une stratégie de sécurisation de son approvisionnement en matières premières minérales et énergétiques. La présence accrue en ASS procède de cette dynamique. Les échanges commerciaux Chine-Afrique explosent littéralement (d'une dizaine de milliards USD en 2000, ils passent à 220 milliards USD en 2014 [He et Gao, 2015], puis à 282 milliards USD en 2023 [Agence Ecofin, 2024]), faisant de Pékin le premier partenaire commercial de l'ASS. Échanges commerciaux, construction d'importantes infrastructures, installation d'une diaspora chinoise nombreuse, importante présence dans les secteurs énergétique, minier et d'exploitation forestière, la Chine renforce aussi sa mission de maintien de la paix (*via* l'ONU). Elle devient un contributeur significatif en casques bleus déployés en ASS avec près de 1 350 hommes mobilisés dans les opérations de maintien de la paix en février 2024 selon les sources onusiennes [ONU, 2024].

du Rwanda, déclare s'inspirer du modèle singapourien de Lee Kuan Yew. Les autorités éthiopiennes se revendiquent du modèle du *developmental state* né en Asie de l'Est. Si les institutions continentales (Union africaine) et régionales (Communautés économiques régionales) deviennent centrales dans la gestion des problèmes économiques, politiques et sécuritaires avec plus ou moins de réussite, l'ASS pèse peu sur les grandes questions internationales et requiert encore l'intervention d'acteurs non africains (APD, aide budgétaire, intervention dans le domaine de la sécurité).

Cette période aboutit à un rééquilibrage des relations de l'ASS avec le monde et à une perte nette d'influence des Occidentaux. Pour autant, la compétition entre les partenaires ne se traduit pas par des conflits ouverts et peut même, dans certains cas, aboutir à des coopérations entre rivaux stratégiques (coopération

américaine, européenne et chinoise dans la lutte contre la piraterie dans les eaux de la Corne de l'Afrique). Néanmoins, et malgré la période de croissance évoquée ci-dessus, la place de l'ASS dans la division internationale du travail ne change pas. La zone reste exportatrice de produits non transformés et importatrice de produits manufacturés. L'année 2015 marque un tournant décisif et ouvre sur un changement encore plus profond, qui se traduit par un reflux économique, démocratique et sécuritaire.

Depuis 2015, une nouvelle phase ?

Une situation économique moins favorable

Le premier élément d'infexion concerne le secteur économique. Dans les années 2015, la chute du cours de certaines matières premières [Muryel, 2015 ; Banque mondiale, 2015] donne un coup d'arrêt au dynamisme économique du début du XXI^e siècle. Cette régression provoque des conséquences en cascade, notamment pour les pays dont l'économie dépend de l'exportation d'un bouquet extrêmement restreint de produits : baisse de la croissance et des revenus des États, impacts budgétaires multiples, chute du cours de la monnaie (en Angola, par exemple). Ainsi, en 2015, les revenus d'exportation pétrolière du Nigeria chutent de 55 %. La Zambie est particulièrement touchée par la chute du cours du cuivre. Ces baisses se conjuguent avec un renchérissement du dollar [Guélaud, 2015] et un certain ralentissement de l'économie chinoise. S'ajoutent bientôt les importantes conséquences économiques pour la zone de la période Covid-19, puis celles de la guerre en Ukraine (augmentation du prix des engrains et de certains produits énergétiques). Selon les données de la Banque mondiale pour l'Afrique subsaharienne, entre 2015 et 2023, seules quatre années ont vu une croissance du PIB par habitant positive : 2015 (+ 0,1 %), 2021 (+ 1,6 %), 2022 (+ 1,1 %), 2023 (+ 0,4 %). Autrement dit, en moyenne, le PIB par habitant a régressé, contrairement à la période précédente (2000-2014). Les économies africaines se montrent beaucoup moins résilientes aux chocs externes que lors de la crise financière de 2008 [Morando *et al.*, 2024].

Par ailleurs, les niveaux d'endettement observés sont préoccupants. Depuis 2022, plusieurs pays (Ghana, Éthiopie, Zambie) se sont déclarés en incapacité d'honorer certaines échéances de remboursement d'emprunt. Une trentaine de pays de la zone sont classés dans la catégorie spéculative [de Vergès, 2023], ce qui dissuade fortement les potentiels créanciers. De plus, ce type d'endettement, comprenant une part plus ou moins importante de prêts privés (euro-obligations), est toujours beaucoup plus délicat à rééchelonner ou à annuler que les prêts souscrits dans un cadre bilatéral. Cette situation obère les capacités d'emprunt et de financement des économies africaines (voir chapitre I), d'autant plus que les taux d'emprunt augmentent ces deux dernières années. En effet, malgré la phase de croissance et les progrès de certaines Bourses nationales ayant contribué positivement à drainer l'épargne vers le financement des entreprises ou des infrastructures, l'ASS reste très dépendante de flux financiers extérieurs (prêts, APD, *remittances* des diasporas).

Une régression des principes démocratiques

La nette régression démocratique [Magnani et Vircoulon, 2019] est une autre tendance caractéristique de cette période (voir chapitre IV). Autant la fin de la guerre froide et les deux décennies qui ont suivi ont été marquées par de substantiels progrès démocratiques, quoique à des degrés divers selon les pays et les régions (multipartisme, liberté d'association, pluralité des médias, etc.), et des avancées des droits humains, autant la décennie 2010 se voit marquée par des signes d'involution démocratique. La vague de coups d'État (Mali, Guinée, Burkina Faso, Niger, Gabon) ou de successions dynastiques (Tchad) en témoigne. Fait encore plus inquiétant, il faut souligner que des pays à la tradition démocratique plus ancienne et vigoureuse, comme le Bénin ou le Sénégal, sont, dans des modalités différentes, également concernés par ces phénomènes.

Au moins trois facteurs ont contribué à infléchir cette trajectoire démocratique amorcée dans les années 1990. Tout d'abord, s'il y a eu une démocratie formelle, la culture démocratique n'a pas forcément perfusé au cœur des États. Pour reprendre l'expression que Ghassan Salamé [1994] utilisait jadis pour

le monde arabe, il s'agit de « démocraties sans démocrates ». Comme le souligne Rahmene Idrissa [2023] pour les pays sahé-liens, « le fait d'adopter des Constitutions et des institutions labellisées démocratiques ne suffit pas à établir un régime démocratique — si les personnes qui y acquièrent le pouvoir ne croient pas en ses idéaux et sont, en réalité, des autoritaires [...]. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Africains ne croient pas en la démocratie. [...] Certains effets de la Constitution démocratique ont existé et existent encore en Afrique : élections, libertés d'expression et d'association. Cela n'est pas négligeable, mais cela a souvent été douteux (élections) ou précaire (libertés). En Afrique, la démocratie est restée un plat dont les gens ont humé les odeurs sans jamais pouvoir s'en nourrir ».

D'autre part, la communauté internationale, tout du moins la fraction qui soutenait la démocratisation du monde, s'est, elle aussi, souvent contentée d'une démocratie formelle, limitée à la tenue régulière d'élections par crainte d'attenter à la souveraineté nationale en étant trop critique. Par ailleurs, il s'agissait aussi de ménager les pays partenaires et de justifier les politiques d'aides généreuses en direction de *donor darlings* par des narratifs positifs [Bergamaschi, 2014].

Enfin, une partie des nouveaux partenaires de l'ASS ne sont pas des promoteurs du modèle démocratique, voire y sont ouvertement hostiles. Ils contribuent à affaiblir fortement les incitations à la démocratie venant de la communauté internationale.

Une instabilité croissante dans la région

Le dernier marqueur important de la période est à la fois sécuritaire et géopolitique. Depuis dix ans, la situation sécuritaire s'est dégradée, les zones de conflit ou non contrôlées par les États centraux se sont étendues (Sahel, Nigeria, Éthiopie, Cabo Delgado, Soudan), comme le montrent des travaux de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI). Le tournant 2014-2015 marque également le début du réinvestissement russe en ASS. Ce n'est pas tant le retour de la Russie qui marque une rupture que les motivations et modalités de ce retour. L'une de ses principales motivations est de contourner les sanctions occidentales consécutives à

Encadré 2. La Russie de retour en Afrique subsaharienne : l'exemple centrafricain

Pendant la guerre froide, l'URSS est un acteur important en Afrique subsaharienne. *Via* le soutien à des mouvements d'indépendance et l'aide économique et militaire accordée à des régimes alliés, l'URSS entend devenir une puissance globale et s'opposer aux pays du bloc de l'Ouest présents en Afrique. La chute de l'URSS marque un désengagement très net de la Russie. Son retour en Afrique se fait sentir à partir de 2014. L'invasion de la Crimée (et les sanctions économiques qui ont suivi) est le principal élément déclencheur. « La confrontation avec l'Occident s'impose désormais comme un élément structurant de la politique étrangère russe » [Kalika, 2019]. La République centrafricaine (RCA) est l'un de ses terrains d'intervention. Au milieu des années 2010, la RCA est confrontée à une guerre civile et rencontre des problèmes d'approvisionnement en armes. Face au désengagement progressif de la France, la Russie offre

des solutions à un pouvoir en grande difficulté et devient, à partir de 2017, un partenaire de sécurité important : armes, sécurisation du régime du président Faustin-Archange Touadéra, formation de l'armée et surtout déploiement de la milice Wagner (appartenant au groupe Prigojine) sous toutes ses formes (sécurité mais aussi influence dans les médias [Jendoubi, 2019] et les réseaux sociaux [Jendoubi, 2021]). La RCA en quasi-faillite rémunère les services du groupe Prigojine en permettant à certaines de ses filiales d'accéder à des ressources aurifères (mine d'or de Ndassima notamment), sylvicoles et diamantaires, mais aussi en lui déléguant un temps la gestion douanière et même en l'autorisant à exploiter sa propre marque de bière. Aujourd'hui, les autorités russes tentent de reprendre en main des activités de Wagner. Le président Touadéra, quant à lui, essaie de desserrer l'étau d'une présence russe trop intrusive, en s'appuyant sur le Rwanda, en permettant le déploiement d'une société militaire privée américaine (Bancroft) et en se rapprochant de Paris.

l'annexion de la Crimée [Kalika, 2019] (en exportant vers des territoires épargnés par ces sanctions) et de pouvoir financer son effort de guerre par des revenus issus du secteur aurifère africain, comme l'ont notamment documenté le groupe Global Initiative against Transnational Organized Crime [GITOC, 2022] et le *Blood Gold Report* [2023]. Cette politique africaine va s'affirmer de plus en plus comme l'un des volets d'une politique plus large d'opposition à ce que Vladimir Poutine qualifie d'« Occident collectif ». Les nombreuses campagnes de désinformation orchestrées par Moscou en ASS [Africa Center for Strategic Studies, 2024] s'appuient sur des relais internes pour décrédibiliser l'Occident et, dans l'espace francophone,

la France et les présidents africains jugés trop proches de Paris. Cette politique, destinée à accentuer des dynamiques présentes dans les sociétés africaines, a déjà porté ses fruits en République centrafricaine (RCA), au Mali, au Burkina Faso et certainement bientôt au Niger.

Les ruptures avec Paris et le rapprochement avec Moscou de différentes joutes sahariennes ne témoignent pas seulement d'un simple renversement d'alliance, mais également d'une volonté de déconstruire l'architecture de paix et de sécurité existante. Ainsi, après le départ des Français, puis des Européens et enfin de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) scelle définitivement le sort du G5 Sahel. Les trois pays membres (Mali, Burkina Faso, Niger) ont de surcroît annoncé qu'ils quittaient « sans délai » la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et qu'ils envisageaient de créer leur monnaie, ce qui les conduirait donc à se retirer de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Si les décisions des pays de l'AES répondent, en partie, à des injonctions de Moscou, la toute récente dénonciation, par Niamey, des coopérations sécuritaires avec Washington semble indiquer qu'elles sont une condition préalable à l'établissement d'une relation stratégique avec Moscou, peut-être avec Téhéran.

Les modalités du retour de la Russie (vente d'armes, mercenariat, pillage — voir encadré 2 —, sécurisation de régime) rompent avec les modes de relation entre puissances qui prévalaient entre 2000 et 2014. Contrairement à la période précédente, où les rivalités entre puissances s'exprimaient sur un mode feutré et n'excluaient pas des formes de coopération, la période actuelle est marquée par des oppositions plus tranchées, avec deux tendances notoires : un réalignement progressif de l'économique et du sécuritaire, et une projection militaire des rivalités sur le continent. Ainsi, la Chine déploie des sociétés de sécurité privée et, après avoir construit sa première base militaire hors du territoire chinois à Djibouti en 2016, Pékin ambitionne de bâtir une deuxième base navale en ASS, cette fois dans la partie atlantique [Mondjo Mouega, 2024]. Des négociations étaient en cours avec le Gabon avant le coup d'État de 2023 contre le président Ali Bongo.

Conclusion

À l'époque moderne, les grandes puissances projettent de façon violente leurs rivalités sur le terrain africain, d'abord entre puissances européennes lors de la conquête coloniale, puis dans une opposition entre blocs lors de la guerre froide. Cette période est aussi marquée par une relation économique quasi exclusive avec les Européens et un nombre limité d'acteurs en présence, notamment pendant la guerre froide.

Dans la période post-guerre froide, de nouveaux partenaires, motivés par différentes raisons, bâtissent des relations avec les pays africains, permettant à ces derniers de pouvoir jouer sur les concurrences et les complémentarités de leurs partenaires. De 2000 à 2014, cette concurrence semble vertueuse, d'autant plus qu'elle se développe dans un contexte de croissance économique soutenue au sud du Sahara. Les puissances rivales cohabitent, voire coopèrent dans le domaine économique et parfois sécuritaire. Cette période marque un déclin relatif des liens avec l'Europe, dont l'un des marqueurs symboliques est le fléchissement des flux commerciaux Europe-Afrique au profit des flux Asie-Afrique.

Depuis 2015, le contexte a très défavorablement évolué en raison du ralentissement économique et de multiples involutions démocratiques liées notamment au fait qu'une majorité des nouveaux partenaires ne soutiennent pas le modèle démocratique. Le retour de la Russie en ASS introduit une rupture et s'accompagne d'une montée des tensions dans les relations internationales.

Les pays d'ASS risquent à nouveau d'être victimes d'une géopolitique globale qui s'invite, comme lors des périodes de conquête coloniale et de la guerre froide, sur leurs territoires. Une pente qui pourrait s'accentuer *via* le possible retour d'une géopolitique des ressources autour des minerais de la transition énergétique.

Repères bibliographiques

- ADDA J. et COLIN R. [1990], « L'Europe entre l'Est et le Sud. L'ouverture à l'Est et les risques d'éviction pour le Sud », *Observations et diagnostics économiques*, n° 32, p. 145-201.

- AFRICA CENTER FOR STRATEGIC STUDIES [2024], *Mapping a Surge of Disinformation in Africa*, Africa Center for Strategic Studies, Washington DC.
- AGENCE ECOFIN [2024], « Chine-Afrique : les échanges commerciaux ont augmenté de 1,5 % en 2023, à 282 milliards \$ », Agence Ecofin, 30 janvier.
- AUSTIN G. [2010], « African economic development and colonial legacies », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, p. 11-32.
- BANQUE MONDIALE [2015], « Afrique : la fin du super-cycle des matières premières pèse sur la croissance », Banque mondiale, Washington DC.
- [2023], Base de données.
- BAYART J.-F. [1999], « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, vol. 5, p. 97-120.
- BERGAMASCHI I. [2014], « The fall of a donor darling : the role of aid in Mali's crisis », *Journal of Modern African Studies*, vol. 52, n° 3, p. 347-378.
- Blood Gold Report [2023], « How the Kremlin is using Wagner to launder billions in African gold », décembre.
- CHAPONNIÈRE J.-R. [2010], « Le basculement de l'Afrique vers l'Asie. Enjeux pour les ports africains », *Afrique contemporaine*, vol. 234, n° 2, p. 25-40.
- COGNEAU D. [2023], *Un empire bon marché. Histoire et économie politique de la colonisation française, XIX^e-XX^e siècle*, Seuil, « Éco-Histoires », Paris.
- DERAT M.-L. [2022] « L'Afrique dans la maison commune. Circulations commerciales et interactions religieuses, 2500 avant notre ère-1500 de notre ère », in FAUVELLE-AYMAR F.-X. et LAFONT A. (dir.), *L'Afrique et le monde : histoires renouées. De la Préhistoire au xx^e siècle*, La Découverte, « Histoire-Monde », Paris, p. 45-71.
- DOZON J.-P. [2003], *Frères et sujets. La France et l'Afrique en perspectives*, Flammarion, Paris.
- FALEG G. et al. [2022], *African Spaces. The New Geopolitical Frontlines*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- FAUVELLE-AYMAR F.-X. et LAFONT A. [2022], *L'Afrique et le monde : histoires renouées. De la Préhistoire au xx^e siècle*, La Découverte, « Histoire-Monde », Paris.
- GALITZINE-LOUMPET A. [2011], « Le passé indéfini : du "précolonial" en Afrique subsaharienne », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 126, p. 18-23.
- GITOC (Global Initiative against Transnational Organized Crime) [2022], « Re-examining Russia's presence in West Africa's gold sector », *Risk Bulletin*, n° 3.
- GUÉLAUD C. [2015], « Économie : avis de gros temps sur l'Afrique », *Le Monde*, 5 novembre.
- HE Q. et GAO Y. [2015], « Le 13^e plan quinquennal et l'Agenda 2063 raffermiront la communauté d'intérêt commun sino-africaine », *French People Daily*, 12 novembre.
- HUGON P. [1982], « L'Afrique noire francophone. L'enjeu économique pour la France », *Politique africaine*, n° 5, p. 75-94.
- IDRISSA R. [2023], « Les stagnations trentenaires », *La Gazette perpendiculaire* (blog), 14 décembre.
- JENDOUBI S. [2019], « Panorama de la presse centrafricaine. Entre pauvreté et politique d'influence », *Notes de l'Ifrī*, 23 octobre.
- [2021], « Les réseaux sociaux centrafricains à l'aube des élections : symptôme avancé d'une crise politique à venir », *Les Études de l'Ifrī*, 24 mars.

- KALIKA A. [2019], « Le "grand retour" de la Russie en Afrique ? », *Russie.Nei. Visions*, n° 114, *Notes de l'Ifrī*, 19 avril.
- KOUNOUHO V. S. T. [2021], « L'Afrique dans la pensée stratégique : entre déclassement et réhabilitation », *Recherches internationales*, n° 121, p. 41-59.
- MAGNANI V. et VIRCOULON T. [2019], « Vers un retour de l'autoritarisme en Afrique ? » *Politique étrangère*, dossier « La démocratie en Afrique : tours et détours », vol. 84, n° 2, p. 11-23.
- MEIMON J. [2007], « Que reste-t-il de la coopération française ? », *Politique africaine*, n° 105, p. 27-50.
- MiÈGE J.-L. [1982], « L'Oman et l'Afrique orientale au XIX^e siècle », in BONNENFANT P. (dir.), *La Péninsule arabique d'aujourd'hui*, tome II, *Études par pays*, Éditions du CNRS/IREMAM, Paris/Aix-en-Provence, p. 293-314.
- MONDJO MOUEGA M. [2024], « Gabon : montée de tension entre Washington et Pékin suite au projet d'une base navale militaire chinoise à Port-Gentil », *Gabon Média Time*, 15 février.
- MORANDO M., CHATELAIN L. et RIVIÈRE F. [2024], « Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2024*, La Découverte, « Repères », Paris, p. 9-26.
- MURTEL J. [2015], « Une année noire pour les matières premières », *Les Échos*, 28 décembre.
- ONU (Organisation des Nations unies) [2024], « Maintien de la paix », base de données.
- OSTERHAMMEL J. [2010], « "Colonialisme" et "Empires coloniaux" », *Labyrinthe*, n° 35, p. 57-68.
- PATRIOTA T. [2011], « Le Brésil, un partenaire de l'Afrique qui s'affirme. Les relations Brésil/Afrique sous les gouvernements Lula (2003-2010) », *Les Études de l'Ifrī*.
- SALAMÉ G. (dir.) [1994], *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Fayard, Paris.
- TABUTIN D. et SCHOUAMAKER B. [2004], « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, vol. 59, p. 521-622.
- TUCHSCHERER M. [2004], « Îles et insularité en mer Rouge à l'époque ottomane (XVI^e-début XIX^e siècle) », in VATIN N. et VEINSTEIN G. (dir.), *Insularités ottomanes*, Institut français d'études anatoliennes, Istanbul, p. 203-219.
- VERGÈS M. DE [2023], « Les pays africains s'estiment maltraités par les agences de notation financière », *Le Monde*, 18 juin.

III / Les conflits armés en Afrique et le développement, état des réflexions et enjeux

*Niagalé Bagayoko (African Security Sector Network)
et Élodie Riche (AFD)*

Depuis 1918, la conflictualité mondiale a décru tendanciellement, tant en nombre de guerres interétatiques qu'en nombre de morts. Il faut attendre la guerre d'agression russe en Ukraine pour que s'amorce un changement de tendance. Jusqu'alors, les guerres interétatiques les plus létales semblaient même « en voie de quasi-disparition » [David et Schmitt, 2020]. En revanche, le nombre de guerres internes a fortement augmenté depuis la fin de la guerre froide, avec une légère accalmie au début des années 2000.

Qu'en est-il plus précisément pour l'Afrique ? Souvent présentée comme le « continent des conflits », l'Afrique connaît-elle des spécificités qui favorisent la violence ? Comment caractériser la nature des conflits qui s'y déroulent ? Pourquoi tant d'interventionnisme sur le continent, et quel bilan peut-on tirer des nombreuses et multiformes opérations qui s'y sont déroulées ?

Ce chapitre propose d'examiner ce qu'il y a de particulier ou non dans les conflits africains, puis dans la manière de les gérer depuis la fin de la guerre froide, tout en s'interrogeant sur le lien communément admis entre sécurité et développement.

L'évolution des conflits armés sur le continent africain depuis 1990

Des guerres de plus en plus meurtrières ?

Selon le Peace Research Institute Oslo (PRIO), l'Afrique est, de loin, le continent comptant le plus de conflits en 2022, que ceux-ci impliquent l'État ou non, plusieurs acteurs ou un seul. Depuis 2010, le nombre de guerres y augmente quasi continûment. Bien que la tendance soit moins nette en ce qui concerne le nombre de décès liés aux combats, les statistiques de mortalité augmentent fortement du fait de la guerre en Éthiopie. Pour la seule année 2022, elle cause plus de 100 000 décès, soit davantage que dans le conflit provoqué par la Russie en Ukraine [Obermeier et Rustad, 2023]. « L'Afrique reste la région comptant le plus de conflits étatiques par an en 2022 (26), suivie par l'Asie (17), le Moyen-Orient (8), l'Europe (3) et les Amériques (1). Par rapport à il y a dix ans, le nombre de conflits en Afrique a presque doublé, passant de 15 en 2013 à 26 en 2022. Au cours de la même période, les décès liés aux combats ont été multipliés par plus de cinq » [Palik *et al.*, 2022].

L'Afrique serait-elle le continent de la guerre ? En se concentrant sur les chiffres de la mortalité, rapporté au nombre d'habitants, les conflits en Afrique restent moins meurtriers que les guerres au Moyen-Orient et en Asie. À titre d'exemple, 100 000 décès sont enregistrés lors du conflit en Éthiopie ou de la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, quand les conflits en Syrie et en Afghanistan ont provoqué 300 000 morts chacun [Palik *et al.*, 2022]. Le ratio entre le nombre de morts et la population des États est assez faible. Les conflits en Afrique ont fait moins de 0,26 % de morts, à comparer au ratio syrien (1,9 %) ou bosniaque (1,1 %). Néanmoins, le conflit de la Corne de l'Afrique a tué près de 3 Érythréens sur 100.

Du point de vue de la létalité, les conflits armés africains sont plutôt de basse intensité. Les guerres du continent les plus meurtrières, en nombre absolu (ayant dépassé le million de morts), sont anciennes, souvent antérieures à la fin de la guerre froide, comme celle du Biafra au Nigeria (1967-1970), du Mozambique (1977-1992), du Sud-Soudan (1983-2005). La deuxième guerre du Congo, qui a impliqué plusieurs pays d'Afrique centrale

entre 1998 et 2003, a fait un très grand nombre de victimes, mais les chiffres avancés varient de 1 à 6 millions de morts selon les sources, ce qui rend difficile toute comparaison. Il serait intéressant de pousser l'analyse en étudiant d'autres aspects de la violence — morts indirectes, blessures, viols, conséquences psychologiques, etc. —, mais les données manquent et sont surtout difficiles à objectiver [Pérouse de Montclos, 2020].

La nature des conflits en Afrique évolue-t-elle ?

La représentation que l'on se fait de conflits africains « sanglants » doit sans doute beaucoup aux théories des « seigneurs de guerre » apolitiques, mises par l'avidité et la quête de ressources naturelles, mises en avant après la guerre froide par certaines écoles économistes, qui évacuaient les logiques politiques sous-jacentes à tout conflit [Marchal et Messiant, 2002]. Elle a sans doute trait également à la vision ethnociste des conflits africains, véhiculée par l'anthropologie coloniale du XIX^e siècle, qui a perduré et s'est même renforcée dans l'opinion publique après le génocide rwandais [Le Gouriellec, 2017]. L'idée que les guerres post-1991 seraient de nature différente des crises de la guerre froide doit pourtant être remise en question : « Trop longtemps occultés par des présupposés idéologiques sur la popularité des mouvements de libération ou la légitimité des dictatures pro-occidentales, les comportements des belligérants n'en ont paru que plus violents et "sauvages". Résultat, les mêmes groupes, qualifiés de guérillas pendant la guerre froide, sont désignés comme "bandes armées" après l'écroulement de l'Union soviétique, comme en Somalie à la suite de la chute de la dictature de Mohammed Siyad Barré en 1991. Le "commandant" d'autrefois s'est vu rabaissé au rang de vulgaire "seigneur de guerre" » [Pérouse de Montclos, 2010].

Une autre représentation très commune des conflits africains, mise en avant par de nombreux observateurs et *think tanks* spécialisés sur les questions de sécurité [voir par exemple ACSS, 2023], surtout depuis 2012 et la crise au Mali, est celle d'une « djihadisation » des conflits du continent. Analysées au seul prisme du terrorisme et de la radicalisation islamique, leurs caractéristiques doivent, au minimum, être lues comme plurielles [Marchal et Ould Ahmed Salem, 2018 ; Williams,

2011], croisant rivalités communautaires anciennes et récente concentration des capitaux fonciers, imaginaire islamique séculaire et influence bien réelle des mouvements djihadistes transnationaux. En avoir une lecture univoque conduit à des erreurs d'analyse et à des politiques déséquilibrées et déstructurantes. Ainsi, l'appui apporté aux armées sahéliennes pour « combattre le djihadisme » a sans doute renforcé leur légitimité sur la scène politique, facilitant la survenue des récents putschs. Il est vrai que cette labellisation djihadiste « fonctionne » dans le sens où elle apporte publicité et ressources à des rébellions vieillissantes (voir l'adhésion à l'État islamique des Forces démocratiques alliées en République démocratique du Congo — RDC) ou aux armées les combattant (ainsi de l'afflux d'aide envers le G5 Sahel).

Selon une autre image classique, les guerres en Afrique seraient plus rurales qu'ailleurs. Si, malgré l'essor des villes, le continent reste plus rural que les autres, cette image ne tient pas seulement aux statistiques. Elle renvoie également à une certaine vision des paysanneries africaines, victimes de luttes violentes, ou encore aux discours sur les « éternels » antagonismes entre agriculteurs et pasteurs [Rangé *et al.*, 2020] qui ont pour effet de dépolitisier des trajectoires conflictuelles multiples. Selon le dossier de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consacré à l'urbanisation et aux conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest en 2023, ces derniers ne sont pas totalement urbains ou totalement ruraux ; leurs caractéristiques varient selon leurs phases. La guérilla menée par Boko Haram est, par exemple, née dans la ville de Maïduguri, avant de devenir plus rurale [OCDE/CSAO, 2023]. De même, l'actuel conflit au Soudan a commencé à Khartoum avant de gagner l'ouest du pays.

In fine, ce qui caractérise l'évolution de la nature des conflits en Afrique est peut-être la très forte internationalisation de leur gestion depuis trente ans. L'Afrique est ainsi le continent comptant le plus d'opérations onusiennes ou multinationales. « En 2021, 12 pays africains — Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Éthiopie, Kenya, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria et Somalie — ont été l'objet d'une implication extérieure dans leurs conflits internes » [Palik *et al.*, 2022]. Il est vrai que l'ensemble des guerres civiles sont sujettes à une très forte

extraversion. Mais, sur le continent africain, elle est désormais classique, caractérisée par un nombre important de personnes impliquées et une durée interminable des mandats. Intervenir en Afrique est devenu une activité ordinaire de la communauté internationale. Cette présence massive a certes des justifications philanthropiques, mais comporte des risques largement soulignés par la littérature spécialisée : déresponsabilisation des populations locales, déstructuration des administrations, dépendance à l'aide, voire dérégulation de l'économie de la violence [Dorronsoro et Baczkó, 2024].

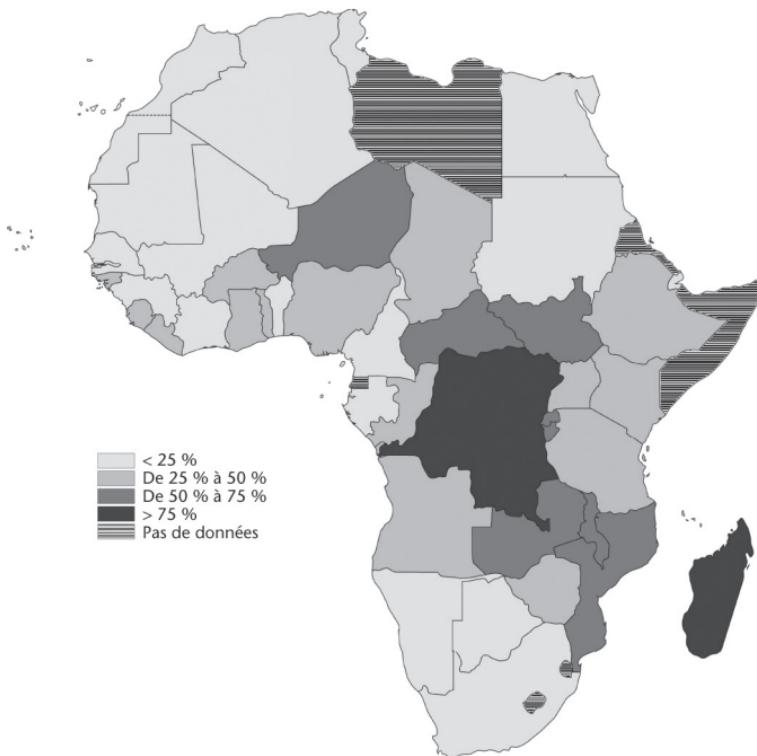
Quel est le coût des conflits en termes de développement ?

D'évidence, les conflits représentent un coût important pour les économies et les populations touchées. De nombreuses études ont tenté de quantifier l'effet des conflits sur le PIB ces vingt dernières années. Celle de Collier et Hoeffer [2007] sur les guerres civiles établit ainsi que chaque année de conflit ralentit la croissance du PIB par habitant de 2,2 %. Pour sa part, le Fonds monétaire international (FMI), dans une étude centrée sur le continent africain, conclut à une perte de croissance allant de 2,5 à 3,2 points par an en moyenne selon l'intensité du conflit, avec des effets qui s'accroissent au fil du temps, notamment lorsque les conflits touchent de grands centres économiques et commerciaux, et lorsque les pays ont des institutions peu solides [FMI, 2019] (voir chapitre i).

La Banque mondiale souligne, de son côté, que les 43 pays du monde qui possèdent les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent en situation de fragilité ou de conflit et/ou sont situés en Afrique subsaharienne : « Les pays confrontés à une situation de fragilité et de conflit chronique ont vu leurs taux de pauvreté stagner à plus de 40 % au cours de la dernière décennie, tandis que ceux qui s'en sont sortis les ont réduits de plus de la moitié. Aujourd'hui, un individu vivant dans un pays en situation chronique de fragilité et de conflit a dix fois plus de probabilité d'être pauvre qu'une personne vivant dans un pays n'ayant jamais connu cette situation au cours des vingt dernières années » [Corral *et al.*, 2020].

Par quels mécanismes les guerres nuisent-elles à l'économie ? Outre les destructions matérielles immédiates, les conflits

Carte 1. Taux d'extrême pauvreté (en % de la population totale)



Source : auteurs, avec les données de la Banque mondiale.

réduisent l'activité économique. L'investissement, les échanges et la productivité diminuent du fait de l'inflation et de la destruction du capital physique et humain. Par ailleurs, ils détournent les dépenses publiques. Selon le FMI [2019], les recettes fiscales réelles chutent en moyenne de plus de 10 % en cas de conflit d'intensité élevée. De plus, les dépenses de capital diminuent au profit des dépenses militaires. Une augmentation de l'intensité du conflit est, en moyenne, liée à une hausse de 9 % des dépenses budgétaires militaires réelles (soit environ 0,6 % du PIB) et à une baisse des dépenses d'investissement réelles de quelque 9 %.

Pour autant, la réalité est plus complexe et il n'est pas possible d'identifier les effets réciproques de ces deux dynamiques sociales — la guerre et l'économie — sans prendre en compte les autres dynamiques « du dedans et du dehors » travaillant les sociétés. De nombreux travaux concernant l'économie du continent ne font pas des conflits un élément explicatif majeur ; certains n'en parlent même pas du tout [Giovalucchi et Samuel, 2019 par exemple]. En outre, la carte de l'extrême pauvreté en Afrique ne recoupe pas parfaitement celle des conflits. Ainsi Madagascar ou le Malawi figurent-ils parmi les pays touchés par la pauvreté extrême sans avoir jamais connu de crise majeure. Conflits et pauvreté entretiennent donc des rapports complexes qu'il est difficile de modéliser.

Bien entendu, il ne faut pas relativiser les drames de la guerre, mais l'accent mis sur les victimes et les destructions ne recouvre qu'une partie des dynamiques de crises, qu'il reste fondamental de documenter au travers d'études empiriques spécifiques. De nombreux travaux s'intéressent ainsi aux conséquences des conflits sur les inégalités et sur les différents groupes socio-économiques, tels que les agriculteurs [Kimenyi *et al.*, 2014, pour le Nigeria et le Mali], les commerçants [Buchanan-Smith et Fadul, 2008, pour le Darfour] ou, plus classiquement, les miliciens. Les conflits violents peuvent en outre entraîner l'accélération des processus de changement social, avec des évolutions constatées ailleurs, sur le statut des femmes notamment. Abdelnour *et al.* [2008] montrent ainsi que, à Juba au Soudan du Sud, l'impossibilité d'aller ramasser du bois de chauffage pour les hommes a rendu les ménages plus dépendants des revenus engendrés par les femmes.

Enfin, d'autres études démontrent que si certaines dynamiques de conflit débouchent sur l'établissement d'économies de guerre, faisant de la violence un mode de gouvernance durable [Avis, 2020, pour le nord-est du Nigeria ; Debos, 2013, pour le Tchad], cela n'empêche pas la continuité des processus de formation de l'État, à travers la sélection des élites et l'accumulation primitive du capital, comme le décrivait Bayart [1998] à propos de la Guinée-Bissau ou de l'est du Congo. Le devenir de ces systèmes de conflit peut être très différent, si l'on songe par exemple aux effets de l'explosion de l'orpaillage au Sahel, selon que ses dividendes viendront nourrir les groupes armés ou seront récupérés par les putschistes des pays sahéliens.

L'Afrique, laboratoire des outils de gestion des crises et du lien « sécurité-développement »

Depuis trente ans, de nombreuses interventions ont eu lieu en Afrique pour tenter d'endiguer les conflits, avec trois lignes de force saillantes : l'« appropriation africaine » comme mot d'ordre incontournable ; les outils classiques du lien « sécurité-développement » et du multilatéralisme ; enfin, des opérations militaires « robustes » lorsque les intérêts des puissances extérieures au continent sont en jeu. Quel bilan tirer de ces différentes modalités d'intervention dans les fragilités du continent ?

L'« appropriation africaine » des questions de sécurité a-t-elle été « appropriée » ?

Depuis les années 1990, la communauté internationale plaide en faveur de « solutions africaines aux problèmes africains » tout en prônant paradoxalement une « appropriation » par les acteurs du continent des réponses conçues par des partenaires extérieurs, en vertu d'un principe de subsidiarité prôné pour la gestion des conflits (en revanche, pas pour la gestion des matières premières, par exemple). Cette approche s'est traduite par des appuis financiers importants au profit de l'Union africaine (UA) et des mécanismes régionaux de gestion des crises.

Or, si les contingents des missions onusiennes en Afrique se sont largement « africanisés », les acteurs africains ne sont pas véritablement parvenus à opérationnaliser les mécanismes régionaux complexes conçus dans les années 2000. L'UA n'a ainsi jamais réussi à mobiliser sa Force africaine en attente (FAA) conformément aux différents scénarios d'emploi retenus lors de sa création et déclarés opérationnels, ni même la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), qui visait à alléger son dispositif de génération de force mais n'a jamais vu le jour. Le rôle majeur de l'UA dans la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) ne vient pas complètement modifier ce bilan (encadré 1).

Les mécanismes de gestion des conflits de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont, quant à eux, été particulièrement mis au défi. Forgés au cours des années 1990-2000 dans le contexte des conflits et guerres

**Encadré 1. L'AMISOM
en Somalie, un bilan
en demi-teinte**

Crée en 2007, la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) compta une certaine réussite. Initialement cantonnée à Mogadiscio, elle est finalement sortie pour reconquérir un territoire important sur les Shebabs jusqu'en 2015 et a assuré l'existence antérieurement compromise de la Somalie. Elle a réuni, pendant une quinzaine d'années, six contingents différents et jusqu'à 22 000 soldats dans une mission portée par l'UA et financée par plusieurs bailleurs dont l'Union européenne (UE). Devenue Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), elle se retire progressivement en passant le relais aux forces somaliennes.

Peut-on pour autant parler d'un déploiement réussi des FAA ? C'est contestable, car l'AMISOM n'a appliqué aucun des « canons » des dispositifs prévus et reste le fait d'« interventions de puissances » régionales [Badie, 2016], défendant leurs intérêts nationaux. Ses caractéristiques décrites en 2011 (« soutien à une partie au conflit, recours régulier à la force, absence de commandement multinational, intérêt des contributeurs dont la participation à l'opération s'inscrit dans une stratégie de promotion d'intérêts nationaux ») la rapprochent d'une opération militaire traditionnelle n'ont quasiment pas évolué [Bach et Esmenjaud, 2011]. Enfin, elle n'a pu modifier le contexte politique somalien, et la question de la paix avec les Shebabs demeure entière à ce jour [ICG, 2023].

civiles de la région du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) ou des atteintes à la démocratie (Guinée et Guinée-Bissau), ces instruments se sont révélés inadaptés pour répondre à la crise multidimensionnelle (sécuritaire, militaire, politique, institutionnelle, sociale, éducative, etc.) que traverse l'Afrique de l'Ouest depuis le tournant des années 2010.

La difficulté de la CEDEAO à faire accepter par les opinions publiques de la sous-région sa position intransigeante face aux coups d'État survenus au Mali et au Niger a mis l'accent sur les enjeux de la perception de son action par les populations, consécutivement à l'absence de mise en œuvre de la fameuse « Vision 2020 » adoptée par l'Organisation en 2007 et qui affirmait l'ambition de passer d'une « CEDEAO des États » à une « CEDEAO des peuples ». Son silence face aux présidents de Côte d'Ivoire et de Guinée, qui ont pu briguer et obtenir un troisième mandat présidentiel après avoir procédé à des révisions constitutionnelles contestées, a entamé sa légitimité. Enfin, si les interventions de l'Organisation ivoirienne

en Guinée-Bissau ou en Gambie peuvent être considérées comme des succès, l'impossibilité de mobiliser sa Force en attente (FAC de la CEDEAO) pour restaurer le président nigérien Mohamed Bazoum dans ses fonctions a un peu plus contribué à affaiblir cette instance. Le retrait sans préavis du Mali, du Niger et du Burkina Faso de l'Organisation ouest-africaine au profit d'une nouvelle Alliance des États du Sahel (AES) interroge sur l'avenir de cet organe qui pourrait se recentrer sur son seul agenda économique (voir chapitre II).

Finalement, ces dispositifs ont produit des résultats lorsque des puissances régionales non contestées, notamment le Nigeria ou le Sénégal, ont pris l'initiative d'opérations « robustes », sans porter beaucoup d'attention aux mécanismes institutionnels initialement prévus.

L'« ingénierie sociale » du multilatéralisme et ses recettes

En 2023, l'Afrique accueillait la moitié des douze opérations déployées par l'Organisation des Nations unies (ONU) dans le monde, mettant en œuvre, pour la plupart, une approche « globale », multidimensionnelle ou « intégrée », poursuivant l'ambition d'embrasser les problématiques sécuritaires, politiques, institutionnelles et socio-économiques. Parfois perçues comme des administrations parallèles, ces missions se donnent pour objectifs de réformer l'État et de réconcilier les populations à travers un nouveau contrat social, *via* des programmes de développement ou d'ingénierie politico-institutionnelle. Les programmes post-crise comme la Réforme des systèmes de sécurité (RSS), le Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou la formation des cadres (de l'armée, de l'administration, des organisations de la société civile), visant à modifier en profondeur le cadre juridique et les comportements sociaux, sont au cœur de ces approches. Souvent ambitieux, ces dispositifs ont fréquemment — et paradoxalement — été jugés à la fois superficiels, car trop techniques et déconnectés des logiques locales, et intrusifs pour la souveraineté du pays.

Les programmes conçus par les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour réformer la gouvernance des systèmes de sécurité *via* les processus dits RSS ont été principalement articulés autour de paradigmes « wébériens » — c'est-à-dire mettant avant tout

l'accent sur les cadres juridiques institutionnalisés —, les normes codifiées et les acteurs gouvernementaux ou légalement établis. C'est ainsi que leur mise en œuvre s'est très souvent révélée défaillante et sans impact, en raison même de leur déphasage avec le contexte politique, institutionnel, sécuritaire et sociétal africain, qui se caractérise par l'imbrication des dynamiques formelles et informelles par lesquelles l'autorité de l'État est à la fois partagée et contestée par de nombreux acteurs et réseaux non étatiques.

Ainsi, en matière de sécurité par exemple, les élites étatiques ont dû s'allier avec les autorités locales, accepter les normes et la justice coutumière, ou encore nouer des accords tacites avec des groupes d'autodéfense et des milices. L'influence des logiques informelles s'est également révélée prégnante dans le fonctionnement des appareils de sécurité et de défense africains, à travers l'opacité de la gestion des ressources humaines, la gestion des soldes et des budgets, la criminalisation de certains réseaux liés aux forces armées, les fractures dans la cohésion des institutions militaires [Bagayoko-Penone *et al.*, 2016]. Si la réforme de la dimension étatique de la sécurité se révèle indispensable, la complexité des conflits appelle aussi une connaissance approfondie et une prise en compte des réalités informelles dans lesquelles s'enracinent la gouvernance et la régulation de la sécurité. Les programmes RSS mis en œuvre au Sahel (aussi bien par les Nations unies que par l'UE) apparaissent comme l'archétype d'approches trop standardisées, décorrélées des dynamiques nationales et locales.

La généralisation des formations, ou du « renforcement des capacités », selon la terminologie usitée chez les partenaires internationaux, apparaît tout aussi problématique que les réformes du système de sécurité. La pertinence des tactiques préconisées, souvent fondées sur des scénarios d'affrontement de type interétatique ou sur une approche contre-insurrectionnelle, n'a jamais vraiment été éprouvée sur différents théâtres depuis la période des indépendances. Pourtant, elle a continué à constituer le soubassement des formations sécuritaires dispensées depuis des décennies. Le bilan des missions de formation et de conseil de l'UE, à la fois en matière de performance opérationnelle et d'amélioration de la gouvernance des forces de défense et sécurité, s'est révélé extrêmement mitigé.

De manière plus générale, c'est toute l'ingénierie du multilatéralisme qui semble en crise sur le continent. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a ainsi éprouvé des difficultés pour assurer ses missions principales d'accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 et de protection des civils, notamment dans le Centre. Son retrait contraint, à la demande des autorités malien-nes, est intervenu dans des conditions dangereuses pour les personnels onusiens et a terni l'image des Nations unies elles-mêmes. Au cours de la dernière décennie, la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) s'est vu reprocher son impuissance par les populations, comme les gouvernements successifs. Ces contestations, récurrentes et de plus en plus massives, ont inévitablement amené son départ. La mission de l'ONU déployée au Soudan est probablement promise au même avenir. Le départ contraint de ces opérations illustre le rejet croissant par les Africains d'interventions jugées à la fois peu efficaces et intrusives.

Opérations « robustes », lutte contre le terrorisme et stabilisation : vers un retour de la force ?

Dès les années 2000, les difficultés liées au maintien de la paix ont conduit à une évolution des interventions, vers des opérations « robustes » (Artémis en Ituri par exemple), conçues comme temporaires. Le 11 Septembre et la « guerre contre le terrorisme » ont renforcé la « sécurisation » des interventions, sans s'accompagner d'un renoncement à l'approche globale : ont ainsi cohabité pendant vingt ans des opérations de stabilisation, mêlant sécurité et développement, et des opérations de lutte antiterroriste purement militaires, visant l'éradication des ennemis.

De nombreuses opérations ont mis la stabilisation au cœur de leur mandat au cours de ces trente dernières années, sur différents théâtres. Plusieurs missions des Nations unies reprennent l'expression « stabilisation », comme la MONUSCO ou la MINUSMA. La stabilisation combine action militaire pour suspendre le conflit et action d'aide aux populations, afin de les amener à privilégier la paix à la guerre (encadré 2).

Encadré 2. La stabilisation au Sahel

Le concept de « stabilisation », promu par de nombreux partenaires internationaux — parallèlement à l'approche contre-insurrectionnelle ou antiterroriste —, a rencontré de nombreux écueils. Tout d'abord, il a suscité de nombreux doutes parmi les élites et au sein de l'opinion publique, en raison de l'ambition minimaliste qui le sous-tend, réduite à la recherche d'un simple équilibre, précaire et fragile par définition, davantage voué à prévenir la diffusion d'externalités sécuritaires négatives — notamment les flux migratoires et d'éventuelles attaques terroristes sur le sol européen — qu'à poursuivre un objectif pacifique. La stabilisation est ainsi apparue comme un concept très largement décorrélé de celui de « paix ».

Une autre limite de l'approche en termes de stabilisation réside dans l'échec récurrent de la coordination civilo-militaire. Les difficultés à mettre en cohérence, sur le terrain, les actions sécuritaires menées dans le cadre du soutien apporté au G5 Sahel avec celles engagées en matière de développement dans le cadre de l'Alliance pour le Sahel — malgré 35 millions d'euros déployés dans les cinq pays aidés à la date de décembre 2023 — témoignent

de ces déficits. Il en va de même des difficultés éprouvées par la Coalition internationale pour le Sahel, dont l'institutionnalisation, à travers la mise en place d'un dispositif permanent à Bruxelles, n'a pas permis l'articulation logique des interventions des nombreux acteurs internationaux au Sahel dans les domaines civil et militaire. Le volet « gouvernance » de la stratégie de stabilisation a bien entendu été particulièrement ébranlé par les coups d'État survenus successivement sur le continent.

La stabilisation renvoie, en réalité, à un processus de sortie de crise qui s'est révélé largement inadapté, notamment au Sahel. De manière paradoxale, tandis que les stratégies internationales de stabilisation ont échoué à y restaurer un ordre fondé sur les valeurs démocratiques et libérales, une approche opposée de la stabilité semble être en train d'émerger dans certaines régions du continent. L'instauration de régimes prétoriens et autoritaires qui bénéficient d'un important soutien populaire, combinée à l'affirmation de forces et de valeurs conservatrices au niveau sociétal, pourrait ainsi conduire à l'instauration d'un ordre alternatif qui considère que le nationalisme, le rejet des normes importées, le traditionalisme moral et l'exaltation des particularismes sont les meilleurs garants de la stabilité.

Toutefois, la perception d'une djihadisation croissante des crises, qu'elle soit réelle ou fantasmée, a fait prévaloir dans de nombreux contextes des approches militaires purement anti-terroristes. Les interventions de la force française Barkhane ou de la *task force* européenne Takuba placée sous son commandement

Encadré 3. La diplomatie militaire du Rwanda

Après le génocide de 1994, le Rwanda a mis sur pied une forte diplomatie militaire sur le continent, en participant à de nombreuses opérations de maintien de la paix, jusqu'à devenir le premier contributeur du continent. Il a investi dans tous les vecteurs du maintien de la paix, notamment dans une école régionale de formation, la Rwanda Peace Academy. Il intervient aujourd'hui dans trois pays du continent, en vertu d'accords bilatéraux et en dehors de tout mécanisme de sécurité régional. C'est notamment le cas au Mozambique,

pays dans lequel 3 000 soldats rwandais mènent depuis trois ans une vaste opération antiterroriste contre les djihadistes du Cabo Delgado, avec un certain succès, et sous financement de l'UE [Geel, 2023]. Si l'on comprend l'intérêt de l'Europe pour ces contingents efficaces et respectueux des droits de l'homme — le Rwanda se présente d'ailleurs comme l'*« anti-Wagner »* —, on peut voir dans le choix de contourner les mécanismes multilatéraux régionaux financés un nouveau signe du retour à un certain réalisme stratégique, s'éloignant de l'approche « globale », mêlant de manière équilibrée sécurité, développement et ingénierie institutionnelle, prônée depuis 1990.

se sont concentrées sur la lutte contre les groupes armés terroristes. Les divergences d'analyse stratégique entre les autorités françaises et sahariennes, y compris avant la série de putschs, quant à la nature de la menace à combattre, ont tout d'abord grandement nui à l'efficacité de l'engagement. Dès 2012, les autorités de Bamako ont davantage pour objectif la restauration de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali dans la partie septentrionale du pays que la guerre contre les groupes islamistes radicaux. En outre, la vision très militarisée de la gestion de la crise s'est heurtée aux velléités de négociation avec certains chefs djihadistes prônées par de nombreux responsables au Mali, au Niger ou au Burkina Faso jusqu'en 2022. Ces profondes dissensions se sont ajoutées aux difficultés des militaires français et européens à convertir leurs succès tactiques en victoire stratégique, dans leur lutte contre les groupes armés islamistes radicaux.

Les retraits précipités du Sahel et d'Afghanistan, le retour de la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, le coût et les résultats mitigés des longues opérations de maintien de la paix sur le continent africain se conjuguent aujourd'hui pour discréditer les opérations complexes alliant sécurité et développement,

au profit de la force pure, comme l'illustre le financement accordé par l'UE au Rwanda (encadré 3) à travers la Facilité européenne de paix.

Conclusion

Les différents cadres de gestion des crises mobilisés en Afrique par les acteurs internationaux au cours de la décennie écoulée sont apparus largement déficients, qu'ils se soient inscrits à l'échelle régionale, du continent, des Nations unies ou de l'UE, qu'il s'agisse d'interventions militaires conduites par des puissances extérieures au continent ou de politiques plus structurelles menées pour réformer les systèmes de sécurité, de programmes de soutien aux organisations de la société civile, de mesures de sanction. Ainsi, c'est plus largement l'hypothèse même d'un lien entre sécurité et développement qui se trouve remise en question par cette accumulation de revers rencontrés par les partenaires internationaux qui se sont souvent réclamés de ce *continuum*.

Repères bibliographiques

- ABDELNOUR S. et al. [2008], *Examining Enterprise Capacity. A Participatory Social Assessment in Darfur and Southern Sudan*, Centre for Refugee Studies, York University, Toronto.
- ACSS (Africa Center for Strategic Studies) [2023], *Fatalities from Militant Islamist Violence in Africa Surge by Nearly 50 Percent*, Africa Center for Strategic Studies, Washington DC.
- AVIS W. [2020], *War Economy in North East Nigeria*, K4D Helpdesk Report, n° 734, Institute of Development Studies, Brighton.
- BACH J.-N. et ESMENJAUD R. [2011], « Innovations normatives, résiliences des pratiques : à quoi et à qui sert l'AMISOM ? », *Sécurité globale*, n° 18, p. 67-82.
- BADIE B. [2016], « L'intervention entre espoirs et échecs », *Confluences Méditerranée*, vol. 96, n° 1, p. 29-37.
- BAGAYOKO-PENONE N., HUTCHFUL E. et LUCKHAM R. [2016], « Hybridité et gouvernance de la sécurité en Afrique. Entretien », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 260, p. 93-109.
- BAYART J.-F. [1998], « La guerre en Afrique : dépérissement ou formation de l'État ? République sud-africaine, Congo-Kinshasa, Guinée-Bissau », *Esprit*, n° 247, p. 55-73.
- BUCHANAN-SMITH M. et FADUL A. A. [2008], *Adaptation and Devastation. The Impact of the Conflict on Trade and Markets in Darfur*, Tufts University, Feinstein International Center, Medford.

- COLLIER P. et HOEFFLER A. [2007], « Civil war », in SANDLER T. et HARTLEY K. (dir.), *Handbook of Defense Economics*, vol. 2, Elsevier, Amsterdam, p. 711-739.
- CORRAL P. et al. [2020], *Fragilité et conflits. En première ligne de la lutte contre la pauvreté*, Banque mondiale, Washington DC.
- DAVID C.-P. et SCHMITT O. [2020], *La Guerre et la paix. Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*, Presses de Sciences Po, Paris, 4^e édition.
- DEBOS M. [2013], *Le Métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, Paris.
- DORRONSORO G. et BACZKO A. [2024], « Les contraintes internationales des guerres civiles, monopole de la représentation, normes juridiques et intervention extérieure », à paraître.
- FMI (Fonds monétaire international) [2019], *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne. Faire face à l'incertitude*, FMI, Washington DC.
- GEEL F. [2023], « Face à Wagner, le contre-modèle rwandais », *Afrique XXI*, 28 novembre.
- GIOVALUCCHI F. et SAMUEL B. [2019], « Entre illusions et espoirs, une Afrique émergente ? », *Annales des Mines — Réalités industrielles*, n° 3, p. 24-28.
- ICG (International Crisis Group) [2023], « Out of the box : how to rebalance U.S. Somalia policy », *ICG Report*, ICG, Bruxelles, 27 juin.
- KIMENYI M. et al. [2014], « The impact of conflict and political instability on agricultural investments in Mali and Nigeria », *Working Paper*, n° 17, Africa Growth Initiative, Brookings, Washington DC.
- LE GOURIELLEC S. [2017], « L'Afrique est-elle rongée par les guerres ethniques ? », *The Conversation*, 25 octobre.
- MARCHAL R. et MESSIANT C. [2002], « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique internationale*, vol. 16, n° 3, p. 58-69.
- MARCHAL R. et OULD AHMED SALEM Z. [2018], « La “radicalisation” aide-t-elle à mieux penser ? », *Politique africaine*, n° 149.
- OBERMEIER A. M. et RUSTAD S. A. [2023], *Conflict Trends. A Global Overview, 1946-2022*, Peace Research Institute Oslo (PRIO), Oslo.
- OCDE/CSAO (Organisation de coopération et de développement économiques/ Compagnie du Sénégal et de l'Afrique de l'Ouest) [2023], *Urbanisation et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*, Éditions de l'OCDE, Paris.
- PALIK J., OBERMEIER A. M. et RUSTAD S. A. [2022], *Conflict Trends in Africa, 1989-2021*, Peace Research Institute Oslo (PRIO), Oslo.
- PÉROUSE DE MONTCLOS M.-A. [2010], « Comptes et légendes des guerres africaines : polémiques et politiques autour de la mortalité violente », *Politique étrangère*, vol. 3, p. 661-671.
- [2020], « La violence augmente-t-elle dans le monde ? », *Futuribles*, vol. 435, n° 2, p. 93-103.
- RANGÉ C., MAGNANI S. D. et ANCEY V. [2020], « “Pastoralisme” et “insécurité” en Afrique de l'Ouest, du narratif réifiant à la dépossession politique », *Revue internationale des études du développement*, n° 243.
- WILLIAMS P. D. [2011], *War and Conflict in Africa*, Polity Press, Cambridge.

IV / Trajectoires démocratiques africaines : tensions, pratiques de résilience et nouvel agenda

*Pierre-Arnaud Barthel (AFD-Commission européenne),
Laurent Duarte (IRIS Sup' et consultant indépendant),
Souleymane Kouyaté (West Africa Consulting
et consultant indépendant) et Olivier Lechien (AFD)*

Trois décennies après la vague de démocratisation¹ en Afrique [van de Walle, 2009] et l'instauration du pluralisme politique, économique et syndical, l'organisation d'élections disputées et l'adoption de nouvelles Constitutions — bref, l'organisation de la vie démocratique [Guèye, 2009] —, et si l'on juge par les indices démocratiques internationaux (Varieties of Democracy, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, Reporters sans frontières, etc.), le continent africain continue d'enregistrer des avancées démocratiques, notamment en termes de participation citoyenne [IDEA, 2023], mais montre aussi des signes de recul.

À l'instar du reste du monde, un sentiment de désenchantment ou de désillusion émerge dans plusieurs pays africains vis-à-vis du système démocratique, ou plus précisément d'une forme de démocratie représentative. Les contestations mêlant le social et le politique, mais aussi les récents putschs en sont

1. De nombreuses définitions de la démocratie existent, parmi lesquelles nous retenons plus particulièrement celle du philosophe camerounais Achille Mbembe [2010] : « système de gouvernement par lequel le peuple décide pour lui-même de son avenir, selon des formes et des processus qu'il se donne librement ».

les conséquences les plus directes. Depuis 2019, sept pays ont vu leurs leaders renversés, pour certains à plusieurs reprises (Mali, Guinée, Tchad, Soudan, Gabon, Niger, Burkina Faso). La difficulté apparente à lutter contre l'insécurité, à améliorer le cadre économique et social ou à assainir une vie politique parfois ternie par la corruption s'ajoute au questionnement des élections, au contournement des limites de mandat, aux réélections successives et à l'absence d'alternance politique dans certains pays. Cette contestation du régime représentatif est présente dans une large frange de la population africaine, en particulier la jeunesse (plus de 70 % de la population est âgée de 18 à 35 ans), qui estime que l'ouverture démocratique n'a pas tenu ses promesses [Kouyaté, 2009].

À l'heure où les influences externes de pays autoritaires (voir chapitre II) — mais aussi celles d'un « Nord global » jugé partial dans sa gestion de la crise Covid [Lopes, 2022] ou dans l'accueil de migrants ukrainiens fuyant la guerre [Rodier, 2022] — favorisent la montée d'un « néosouverainisme », voire d'un nationalisme conservateur [Bayart, 2023], est-ce à dire que la démocratie n'est plus soluble dans le continent africain ? La charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée le 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie), témoigne pourtant de la volonté partagée par une majorité d'États africains d'ériger la démocratie en modèle de développement fondé sur le principe de l'État de droit et des droits humains. Selon les données d'Afrobarometer basées sur des enquêtes menées dans trente-six pays africains en 2021-2022, « une majorité d'Africains préfèrent la démocratie à toute autre forme de gouvernement et approuvent les normes, institutions et pratiques démocratiques telles que la concurrence multipartite, la limitation des mandats présidentiels et la liberté des médias » [Afrobarometer, 2023].

Cette contradiction est au cœur de ce chapitre, qui articule l'analyse à deux niveaux. Tout d'abord, un panorama des grandes régions du continent rappelle que les trajectoires démocratiques « par le haut » (régimes politiques nationaux) sont plus diversifiées qu'il n'y paraît. Dans cette première partie, les régions correspondent peu ou prou aux communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine (UA), liées à la fois par l'histoire et la coopération économique et

politique. Ensuite, l'analyse se décentre des seuls mécanismes électoraux et de représentation pour recenser des pratiques de démocratie « par le bas » déjà éprouvées, mais aussi des expérimentations démocratiques « locales » (à l'échelle d'une ville ou d'une région) sur les grands défis contemporains, comme l'accès aux services publics, le changement climatique ou la relation au vivant.

L'Afrique dans la vague mondiale du recul démocratique

La démarche de cette partie est de répertorier le plus objectivement possible les avancées et les reculs démocratiques dans les grandes régions du continent africain.

Une Afrique de l'Ouest à l'épreuve

Ces dernières années, l'espace de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) connaît un renversement politique majeur, marqué par de nombreux coups d'État. En effet, entre août 2020 et juillet 2023, les militaires ont pris le pouvoir dans quatre pays qui faisaient figure d'exemple : Mali, Guinée, Burkina Faso et Niger. Pour la première fois en moins de cinq ans, les régimes hybrides de la région basculent vers un fonctionnement autoritaire, sans visibilité sur le calendrier électoral, tandis que la liberté d'expression régresse [Blanchard, 2024].

Alors que les textes fondamentaux de la CEDEAO défendent les systèmes démocratiques, les pays qui en sont sortis pour créer l'Alliance des États du Sahel (AES : Burkina Faso, Mali, Niger) connaissent une baisse significative des libertés fondamentales et collectives.

L'Institut d'études de sécurité explique ces reculs démocratiques par la manipulation des Constitutions en vue de prolonger les mandats, les résultats électoraux frauduleux, la détérioration de la sécurité et la montée d'un sentiment anti-colonialiste [Théroux-Bénoni *et al.*, 2024].

Par ailleurs, des signaux s'observent dans d'autres pays de la région. Au Togo par exemple, le basculement vers un régime parlementaire a renforcé le président et prolongé le

Encadré 1. Les cas du Ghana et du Sénégal

Le Ghana est souvent cité comme un modèle de démocratie en Afrique de l'Ouest. Depuis les années 1990, le pays a toujours réussi à organiser des élections libres et équitables, bien que fortement disputées, permettant une alternance pacifique du pouvoir entre les deux principaux partis politiques, le National Democratic Congress (social-démocrate) et le New Patriotic Party (centre droit) [France

Diplomatie, 2024]. Le Sénégal, de son côté, a construit une tradition d'alternance politique depuis 1980. Malgré une tension préélectorale et des violences politiques fortes, l'élection de 2024 a réaffirmé le rôle du pouvoir judiciaire en tant que garant du respect de la démocratie. Elle a permis l'arrivée pacifique au pouvoir d'un parti (Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité — PASTEF) prônant une rupture nette sur les plans économique et social, comme en matière de politique régionale et internationale.

régime en place depuis 1967. D'autres pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Nigeria maintiennent, malgré les crises sécuritaires ou politiques profondes, des régimes hybrides dans lesquels des changements de pouvoir pacifiques interviennent régulièrement. De même, les systèmes démocratiques du Cap-Vert, du Ghana, de la Sierra Leone, du Liberia ou encore du Sénégal semblent résilients, bien qu'ils affichent des dynamiques démocratiques complexes.

L'Afrique centrale au pouvoir « figé »

En Afrique centrale, plusieurs chefs d'État sont au pouvoir depuis plusieurs décennies, en Guinée équatoriale, en République du Congo et au Cameroun. Sur les onze États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), trois pays francophones ont aussi essuyé des putschs au cours des douze dernières années : la République centrafricaine (RCA, 2013), le Tchad (2021) et le Gabon (2023).

Parfois qualifiés de « crépusculaires » [Mbembe, 2017], ces régimes tentent d'incarner une forme de stabilité durable dans une région en proie aux conflits civils, présents dans plusieurs pays : Cameroun, RCA, République démocratique du Congo (RDC), Tchad, etc. Le déphasage économique et social de la région par rapport au reste du continent a conduit le Programme

des Nations unies pour le développement (PNUD) à s'interroger : *L'Afrique centrale : une région en retard ?* [PNUD, 2017].

Une Afrique de l'Est contrastée

Une majorité des pays d'Afrique de l'Est connaissent un dynamisme économique et une ouverture à la mondialisation liés à une relative stabilité politique, malgré la fragilité de certains (Burundi, Éthiopie, Soudan et Soudan du Sud). Bien que la démocratisation de la vie politique soit inégale d'un pays à l'autre, « il y a une quasi-unanimité entre les pays concernés autour des principes fondamentaux de la démocratie. Sur le multipartisme, en dépit des expériences négatives qui pourraient pousser les citoyens à la réserve vis-à-vis de ce système, une majorité de plus de 70 % se dégage dans trois pays (Burundi, Tanzanie, Ouganda), à l'exception du Kenya, où le soutien est moins affirmé » [Sebudandi, 2015].

La région compte plusieurs présidents à la longévité exceptionnelle : en Ouganda, le président actuel a commencé son sixième mandat en janvier 2021 ; le Rwanda est dirigé par le même président depuis vingt-quatre ans ; à Djibouti, le président dirige le pays depuis vingt-cinq ans. Au Burundi, la crise politique liée au troisième mandat du président en 2015 a entraîné une répression de la société civile et de l'opposition, encore aujourd'hui largement en exil, et a permis depuis lors le maintien du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) [Guichaoua, 2022].

Le Rwanda est un cas d'étude intéressant, montrant la différence entre gouvernance efficace et démocratie. La restauration de la stabilité et de la croissance économique, la lutte contre la corruption, l'amélioration de la performance des administrations et services publics, accélérée par une politique de numérisation portée par le sommet de l'État (critères d'une gouvernance efficace), coexistent avec un encadrement de la vie civile et politique dans un pays profondément marqué par la mémoire du génocide de 1994 [FIDH, 2024].

A contrario, le Kenya, le Malawi et la Tanzanie connaissent des transferts de pouvoir depuis l'adoption du multipartisme, et le pouvoir judiciaire — notamment les juges constitutionnels

et les cours électORALES — joue son rôle de régulateur lors des crises électORALES, allant jusqu'à annuler les résultats en 2017 au Kenya et en 2019 au Malawi. Au Kenya, pays moteur dans la région, les élections de 2002 mettent fin pacifiquement à vingt-quatre ans de présidence et ouvrent une période de renouveau démocratique, malgré les violences post-électORALES de 2007-2008 qui causent plus de 1 500 morts.

L'Afrique australe au défi de la résilience démocratique

Jusqu'aux années 1990, l'Afrique australe est marquée par des régimes d'apartheid et de ségrégation raciale (Afrique du Sud, Namibie, Zimbabwe — ex-Rhodésie du Sud) et de longues guerres civiles (Angola, Mozambique). Depuis, plusieurs pays comptent parmi les plus démocratiques du continent, bien que d'autres continuent de contenir les libertés fondamentales, comme le Zimbabwe ou l'Eswatini, dernière monarchie absolue du continent [Human Rights Watch, 2024].

Malgré une stagnation économique depuis la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud est restée un modèle démocratique du fait de la limitation des mandats, confirmée par le scrutin de juin 2024 qui ouvre la voie à un gouvernement de coalition. Tout comme la République de Maurice, la Namibie, indépendante depuis 1990, figure également parmi les pays les plus démocratiques du continent. Le Botswana, quant à lui, est souvent cité en exemple pour sa bonne gouvernance et sa lutte contre la corruption. Depuis son indépendance en 1966, le pays connaît une stabilité politique et une alternance à la tête de l'État jamais remise en cause. Le pays réussit aussi à concilier régime démocratique et économie de rente extractive, celle du diamant. Comme en Afrique du Sud ou au Mozambique, l'alternance en Namibie se fait au sein d'un même parti politique, héritier des partis de libération dont il garde une forte légitimité. Au Botswana, l'année 2024 a marqué un basculement avec une première alternance politique.

La région connaît néanmoins des violations des droits humains. Les élections ont certes permis de consolider les droits humains, la démocratie et l'État de droit dans la région, mais des défis persistent en matière de respect des droits civiques et politiques, de lutte contre l'insécurité, de réduction des inégalités

(parmi les plus élevées au monde) et de protection des droits des réfugiés et immigrants [Chothia, 2023].

L'Afrique du Nord a tourné la page des « printemps »

Les révoltes en Tunisie, en Égypte et en Libye ont conduit à la chute de régimes autoritaires en place depuis des décennies. Mais, après l'engouement suscité par l'organisation d'élections, la lutte contre la corruption, la victoire de partis islamistes longtemps voués à la clandestinité, la démilitarisation relative de l'espace politique, l'Afrique du Nord a connu des « lendemains qui déchantent » [Allal et Vannetzel, 2017]. Impactée par sa position d'escale de transit des personnes migrantes vers l'Europe, la région est témoin de violations des droits humains envers ces populations.

Au Maroc, des réformes institutionnelles ont permis de contenir la contestation populaire du Rif (2016-2017), puis les élections législatives de 2021 ont consacré une alternance politique, tout en conservant au roi un important pouvoir d'arbitrage de la vie politique [Jaldi et Mjahed, 2022].

L'Algérie a connu, elle aussi, une révolution inattendue par son ampleur, sa créativité et sa durée, le *Hirak* (Mouvement). La pandémie de Covid-19 a conduit à la suspension des marches, régulières depuis le début du mouvement, puis la répression des voix dissidentes a freiné cet élan [Human Rights Watch, 2022].

En Tunisie voisine, la dernière élection présidentielle marque un virage. Entre 2020 et 2022, le pays a perdu près de trente places au classement de l'Economist Intelligence Unit sur la démocratie dans le monde [EIU, 2023], et les atteintes aux libertés et aux contre-pouvoirs se multiplient : dissolution du Parlement, détention du principal opposant, arrestations d'avocats et de journalistes, etc. [Amnesty International, 2024].

Enfin, en Égypte, le premier président démocratiquement élu (en 2013) est renversé en 2014. Son successeur a été réélu (en 2023) pour un troisième mandat avec 89,6 % des voix. La répression de l'opposition est forte — plus de 60 000 prisonniers politiques, selon les organisations de droits humains — et les risques de turbulences sociales et politiques restent élevés en raison d'une situation économique difficile [RFI, 2023 ; François, 2023].

Un nouvel agenda pour et par les Africains ?

Innovation et renouveau démocratiques : des sources et des outils

Rioux *et al.* [2024] rappellent qu'un régime démocratique revêt de nombreuses formes et présente des caractéristiques diverses, bien au-delà de la conception simplement électorale et libérale (fondée sur les libertés). Skaaning [2021] identifie plusieurs modèles de démocratie fondés sur des pratiques participatives, délibératives et consensuelles (détaillées ici), tandis que Mbembe [2023] met en lumière l'emprise de l'Occident sur la démocratie dans le cadre de ses relations avec le continent africain par le canal de l'aide au développement, mobilisant les concepts et contenus normatifs « importés » de société civile, bonne gouvernance, droits humains, etc. Au regard du déficit de productions endogènes sur et de la démocratie en Afrique, l'historien et politologue invite à une (re)fondation d'une pensée et d'une *praxis* de la démocratie par les intellectuels du continent.

Toujours selon Mbembe, l'Afrique est une terre méconnue d'innovations dans le domaine du pouvoir et de l'action publique, portées par les aspirations majoritaires des citoyens pour des transitions démocratiques. Ces innovations sont le fait d'une multiplicité de mouvements collectifs : Front national pour la défense de la Constitution en Guinée, *Lucha* (Lutte pour le changement) en RDC, Y'en a marre au Sénégal, Le Balai citoyen au Burkina Faso, *Hirak* en Algérie, etc. Tous ces mouvements citoyens menés par les jeunes réussissent, souvent à travers des mécanismes de revendications populaires de nature démocratique (manifestations, *sit-in*, marches, grèves de la faim), à mobiliser la population, imposant ainsi un agenda politique transformateur (respect des Constitutions, transparence des élections, application des lois). Ils fondent notamment leurs actions sur la solidarité panafricaine et internationale, comme en témoigne la profusion de réseaux : Tournons La Page, AfricTivistes, Afrikki, etc.

Le concept de « renouveau démocratique » est ici entendu au sens de renouvellement et d'« élargissement » des pratiques démocratiques électoralles/représentatives. Il renvoie aussi à un processus de décolonisation du cadre théorique à travers lequel

la démocratie est pensée et mise en œuvre jusqu'à présent. Il implique donc de recentrer la focale sur les particularités du contexte local pour rompre avec une vision ethno-centrée et/ou importée. Ce renouveau vise à consolider, souvent au niveau territorial (pays, ville, province), la relation de confiance entre citoyens, groupes sociaux et institutions publiques.

Cet « agenda positif » peut conduire des États et des sociétés à traiter de manière ouverte et participative les multiples défis contemporains complexes qui se posent à eux : protection de l'accès à un Internet libre et sûr, maintien d'un accès universel aux ressources essentielles de plus en plus disputées en matière d'énergie et d'eau, conservation d'un lien au vivant malgré la raréfaction des espèces, etc. Au cœur de ce nouvel agenda démocratique, le lancement et le soutien aux innovations dans tous les pays sont centraux, que celles-ci soient l'œuvre de collectifs de la société civile, d'entreprises ou d'institutions publiques. Par définition, ces innovations ont toutes en commun de rompre avec le fonctionnement dit « classique » des organisations et du pouvoir. L'innovation accompagne en effet l'ouverture d'espaces et de pratiques contemporaines empreintes des valeurs démocratiques universelles, telles que la transparence, la construction du consensus, la participation, la redevabilité. Elle peut ouvrir une brèche dans un État autoritaire ou accompagner la consolidation et la résilience démocratiques.

Pour mettre en place de nouveaux modes d'action collective, les acteurs démocratiques africains disposent d'un large panel d'innovations, authentiquement « globales » : le gouvernement ouvert pour une nouvelle relation entre les citoyens et les administrations ; la sauvegarde des droits numériques et de l'espace civique ; l'observation électorale innovante et la vigilance sur les droits humains politiques ; les dispositifs délibératifs de participation citoyenne — à l'instar du budget participatif inauguré au Brésil en 1989 ; et, enfin, les expérimentations de nouveaux services publics (encadré 2).

Repenser des administrations ouvertes à l'écoute des usagers

Plusieurs approches à différents niveaux contribuent à l'ouverture des administrations pour une meilleure réponse aux

Encadré 2. Des acteurs et écosystèmes : mini-cartographie démocratique

L'agenda positif du renouveau démocratique est incarné par des acteurs. Les pratiques, loin d'être cantonnées aux seules organisations non gouvernementales (ONG) militantes politiques et de défense des droits humains, sont portées à plusieurs échelles géographiques. Tout d'abord, au niveau local, les autorités (municipalités, parcs naturels, agences de bassin-versant, laboratoires, locaux de recherche, universités, etc.) peuvent stimuler et coordonner les acteurs du terrain dans des moments d'expérimentation, de *co-design*, de dialogue et de budgets participatifs. L'échelle nationale reste aussi pertinente pour les enjeux liés au bon fonctionnement de la vie politique et des institutions. La société civile est évidemment essentielle pour porter des actions classiques de plaidoyer et de demande de comptes aux gouvernements, mais aussi pour construire des espaces jouant le rôle de contre-pouvoirs citoyens. À celle-ci s'ajoutent les administrations et ministères dont certains agents publics apprennent « chemin faisant » ou se forment à l'innovation pour repenser des services publics. Enfin, l'échelle transnationale ou régionale est intéressante pour suivre des échanges de pair à pair, comme l'UA et ses organisations régionales tentent de l'impulser. AfricTivistes, ligue africaine des blogueurs et web activistes pour la démocratie, s'illustre à travers l'organisation de sommets (en 2015 à Dakar et en 2018 à Ouagadougou) à l'occasion desquels les questions de jonction

entre les mouvements virtuels engagés et portés par la jeunesse, de rédaction d'un programme commun et d'harmonisation de la vision sont abordées. Ces réseaux créent des alliances avec d'autres. Par exemple, des initiatives sur la défense de la limitation des mandats réunissent actuellement à l'échelle continentale des réseaux de la société civile (Tournons La Page, AfricTivistes), des réseaux d'avocats (African Network of Constitutional Lawyers) et des *think tanks* (Afrikajom, Wathi).

L'élargissement démocratique passe par l'inclusion des publics, y compris éloignés, et tout particulièrement les jeunes, les femmes, les communautés, les minorités, pour travailler sur des égalités de droits dans un maximum de politiques publiques. Alors que la population est particulièrement jeune en Afrique, l'éducation à la démocratie est un champ d'ingénierie en construction. Elle est cruciale pour transmettre savoirs, méthodes et compréhension des formes possibles de l'exercice du pouvoir, des défis de l'information, de l'exercice des médias et du rôle que les citoyens peuvent jouer dans ce cadre de travail. Des formes dédiées d'inclusion (budgets participatifs dédiés aux femmes et à leurs besoins spécifiques dans les villes, gestion collective et pratiques de décision confiées aux communautés indigènes via la gestion de communs environnementaux) peuvent être soutenues, tant dans leur conception que dans leur réalisation.

besoins de leurs usagers. La démarche pour repenser les services en partant des usagers (« approche orientée usager ») vise à guider et accompagner les usagers ou bénéficiaires d'un service public pour leur en garantir ou faciliter l'accès : observation des usages, évaluation des besoins, écoute active, information et mise en relation avec les services appropriés, amélioration de la qualité des services par un suivi plus personnalisé. L'objectif est bien ici de consolider la confiance des usagers/citoyens. Le Maroc est précurseur en ce domaine, puisque, depuis 2013, l'amélioration des services publics est un fil directeur des politiques publiques. Ces démarches peuvent se limiter à des améliorations techniques et technologiques en intégrant les outils numériques, mais aussi proposer aux usagers des ateliers de cocréation pour imaginer les services de demain (les villes de Larache et Chefchaouen ont été pionnières). Les collectivités locales en 2022 et 2023 ont toutes été invitées à proposer un programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert.

Par ailleurs, le principe d'un gouvernement ouvert repose sur la transparence, la participation citoyenne et la collaboration entre les institutions publiques et la société civile. Ce concept vise à rendre les actions gouvernementales plus accessibles et compréhensibles pour le public, favorisant ainsi la responsabilité et la légitimité des autorités. Le gouvernement ouvert est d'abord un partenariat international (partenariat pour un gouvernement ouvert — PGO) lancé en 2011, mais aussi un fil rouge pour désigner l'ambition d'ouvrir les pratiques gouvernementales et des administrations en incluant officiellement les organisations de la société civile comme parties prenantes de projets concrets.

De nouveaux biens communs numériques accessibles à tous (données, codes, algorithmes) et le rapprochement physique des services publics avec leurs usagers sont des axes de travail pour améliorer la légitimité, l'efficacité et la capacité d'écoute des besoins des citoyens. À Maurice, en Afrique du Sud, en Ouganda, les gouvernements cherchent ainsi à promouvoir la création de données, l'usage de codes ouverts comme biens communs numériques dans leurs administrations. Ils mettent en place des politiques visant à encourager l'utilisation de logiciels libres. Au Niger, dans le cadre d'une refonte des services publics de base (état civil, emploi, service civique), le Haut-Commissariat

à la modernisation de l'État propose, dans les années 2010, le concept de « service public ambulant » qui permet d'aller au-devant des populations éloignées des vastes territoires désertiques du nord du pays.

Au Kenya, Mzalendo est une organisation non partisane de contrôle parlementaire dont la mission est de promouvoir des parlements ouverts, inclusifs et responsables au niveau national et en Afrique plus généralement. Elle collabore avec le Parlement kenyan sur différents projets de gouvernement ouvert. L'un d'entre eux, Dokeza (« Partagez votre idée » en swahili), œuvre à renforcer la participation du public aux processus législatifs. Pour ce faire, une plateforme d'information et de dialogue, approuvée par le Parlement kenyan, a été lancée pour compléter les publications du Parlement dans la presse nationale et rendre les lois plus compréhensibles. Dokeza entend ainsi favoriser la participation, notamment des jeunes, et le partage de leurs contributions sur les réseaux sociaux. De même, le projet encourage le Parlement, le procureur général et les imprimeurs du gouvernement à rendre les informations législatives accessibles au public dans des délais raisonnables et des formats conviviaux.

Libérer et amplifier les contributions des citoyens

Les pratiques d'engagement des citoyens africains sont de plus en plus diversifiées et facilitées par les outils numériques. Elles persistent par des canaux traditionnels, mais se renouvellent aussi par de nouvelles formes d'action publique ou citoyennes. Il est ainsi possible à la fois de consulter, réunir, créer du consensus autour des « anciens » d'une communauté, tout en mobilisant les *civic tech* (initiatives cherchant, à travers les outils numériques, à renforcer l'engagement citoyen, la redevabilité des institutions et la transparence de l'action publique).

Avec d'autres partenaires techniques et financiers, l'UA finance un fonds de soutien dédié aux *civic tech* et porteurs de projets dont les résultats alimentent, par exemple, des corpus de données utiles à une meilleure gestion des risques et catastrophes naturelles, ou permettent le *co-design* des propositions de loi ou des documents de vision stratégique nationale

ou locale. Support d’interpellation citoyenne, African Citizen Watch est un exemple de projet mis en œuvre dans trois pays d’Afrique australe pour suivre en temps réel la traduction des promesses électorales en action concrètes. La plateforme a été créée au Zimbabwe, puis élargie au Malawi et à la Zambie. Elle permet la collecte d’informations qui favorisent une meilleure redevabilité des acteurs publics et alimentent en données les actions de plaidoyer des acteurs non étatiques. Ushahidi est une autre *civic tech* emblématique. Née au Kenya, dans le contexte des élections de 2007, elle proposait alors un suivi des violences électorales. Depuis, son action s’est diversifiée. Collectant des données, elle publie des cartes interactives thématiques (cartographie des bureaux de vote, identification des points de tension, etc.), en vue de renforcer l’action citoyenne et les communautés, de faciliter l’observation des élections par la société civile ou les citoyens, etc.

« Citoyens augmentés » par le numérique, les administrés disposent désormais d’un champ d’action en pleine extension, impulsant la création de nouveaux espaces démocratiques sécurisés (pour tous types de publics citoyens), non plus à l’intérieur des institutions formelles, mais sur les places de village, dans les maisons des jeunes — comme au Maroc — ou les espaces laboratoires. À Ouagadougou ou à Lagos, par exemple, les citoyens redessinent leurs espaces publics, y projettent et plantent des arbres, et discutent de leur cadre de vie et de leur environnement direct. Les pratiques n’ont donc pas besoin d’être toutes technologiques, et le renouveau démocratique infuse les actions de collectifs, des confins transfrontaliers de parcs naturels au Zimbabwe, aux hauts plateaux éthiopiens, avec des ONG que le pouvoir central tente pourtant de réguler.

Climat, vivant et accès à l’énergie : déverrouiller le dialogue

Les défis majeurs, comme le dérèglement climatique, la raréfaction de la biodiversité et du vivant, l’accès à l’énergie, notamment fossile, sont autant d’opportunités de dialogue entre parties prenantes dans des opérations portées par des institutions publiques et des acteurs non étatiques. L’Institut international pour la démocratie et l’assistance électorale (IDEA,

basé en Suède) a récemment établi un état des lieux des expériences d'assemblées citoyennes sur le climat dans le Sud global. La Tanzanie, l'Ouganda et le Mozambique ont déjà expérimenté ce format de consultation, avec des fortunes diverses en termes de transposition des productions citoyennes dans la loi et l'action publique [IDEA, 2024].

Le jeu international peut, là encore, impulser et, en même temps, institutionnaliser les défis relatifs au climat et au vivant. La création du concept de *Just Energy Transition* vise à réunir les acteurs de l'aide pour mieux coordonner leur action en faveur d'un pays. Il permet ainsi de l'accompagner financièrement et techniquement dans la mise en œuvre d'actions visant à répondre à un impératif de justice sociale, menacée par l'inflation mondiale des prix de l'énergie qui creuse les inégalités. Cette initiative est testée sur le continent depuis 2021 en Afrique du Sud, et plus récemment au Sénégal. Elle souligne l'importance d'ouvrir le jeu politique, en déléguant à la société civile ou à des collectifs des actions de coproduction, réflexion, alerte sur la diversité des usages de l'énergie, sur les menaces d'exclusion de certains groupes sociaux, etc.

Face aux grandes ruptures climatiques et écologiques, l'Afrique apparaît comme le continent clé : « C'est [en Afrique] que les grandes questions du siècle, celles qui interrogent de la façon la plus radicale la race humaine, se poseront avec le plus d'urgence et d'acuité, qu'il s'agisse du repeuplement en cours de la planète, des grands mouvements de population et de l'impératif de la défrontierisation, du futur de la vie et de la raison, ou encore de la nécessaire décarbonation de l'économie, voire du vivant. Toute pensée-monde au xxie siècle sera obligée de se confronter au signe africain » [Mbembe, 2019].

Conclusion

Traversée par des processus contradictoires, l'Afrique vit un moment complexe. Au niveau politique se révèlent des reculs, une distanciation des droits humains perçus comme « occidentaux », des situations brouillées par l'ingérence étrangère et les coups d'État, mais aussi des formes de résilience et d'avancées dans certains pays du continent. Au niveau

sociétal se fait sentir un désir de construire une démocratie décolonisée, fondée sur une souveraineté manifeste, nourrie de mobilisations citoyennes, d'actions de la société civile et de réformateurs au sein même d'administrations désireuses d'innover.

Dans un contexte mondial marqué par le recul démocratique, le bilan des trajectoires des pays africains se révèle donc contrasté et nécessite d'élargir la focale au-delà des seules dynamiques électorales et du fonctionnement institutionnel. Des initiatives portées par des collectifs issus de la société civile, ou au croisement des institutions et des citoyens, incarnent une démocratie délibérative qui cherche à construire du consensus, de la confiance, de la légitimité et visent à ouvrir et renouveler les pratiques limitées de la démocratie représentative.

Un nouvel agenda africain, relayé notamment par l'UA ou la récente Fondation de l'innovation pour la démocratie en Afrique, créée en 2022, contribue à l'émergence de modèles de démocratie inscrits dans l'histoire, les cultures et les territoires africains.

Repères bibliographiques

- AFROBAROMETER [2023], « Les données d'Afrobarometer montrent des tendances inquiétantes pour la démocratie en Afrique, prévient le professeur Gyimah-Boadi », communiqué de presse.
- ALLAL A. et VANNETZEL M. [2017], « Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration », *Politique africaine*, n° 146.
- AMNESTY INTERNATIONAL [2024], « Réfugié-e-s, migrant-e-s et organisations de la société civile sont visés par des opérations répressives après des mois d'escalade de la violence », *Nouvelles : Tunisie*, 16 mai.
- BAYART J.-F. [2023], « La vague de coups d'État qui frappe l'Afrique de l'Ouest révèle une profonde crise de légitimité démocratique », *Libération*, 26 août.
- BLANCHARD S. [2024], « La liberté d'expression en danger dans le Sahel », *Deutsche Welle*, 13 juin.
- CHOTHIA F. [2023], « Xénophobie en Afrique du Sud : pourquoi le pays regrette-t-il sa législation libérale en matière d'asile après l'apartheid ? », *BBC News*, 24 novembre.
- EIU (Economist Intelligence Unit) [2023 et années précédentes], *Democracy Index*.
- FIDH (Fédération internationale pour les droits humains) [2024], « Victoire sans surprise du Front patriotique rwandais aux dernières élections : un sursaut politique nécessaire pour rétablir la démocratie », 24 juillet.
- FRANCE DIPLOMATIE [2024], *Présentation du Ghana*, consulté le 26 juillet.

- FRANÇOIS J.-B. [2023], « En Égypte, le maréchal Sissi en route pour le prolongement de son règne », *La Croix*, 12 décembre.
- GUÈYE B. [2009], « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, n° 129, p. 5-26.
- GUICHAOUA A. [2022], « Burundi at 60 is the poorest country on the planet : a look at what went wrong », *The Conversation*, 1^{er} août.
- HUMAN RIGHTS WATCH [2022], *Rapport mondial : bilan annuel de HRW sur les droits humains dans le monde*, Human Rights Watch, New York.
- [2024], *Rapport mondial, Afrique australe. Un recul de la démocratie est observé*, Human Rights Watch, New York, 34^e édition.
- IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électoral) [2023], « The global state of democracy 2023 : the new checks and balances », *Rapport annuel*, 3 novembre.
- [2024], *Deliberative Democracy and Climate Change. Exploring the Potential of Climate Assemblies in the Global South*, AFD/International IDEA, Paris/Stockholm.
- JALDI A. et MJAHD H. [2022], *Analyse rétrospective des élections marocaines de septembre 2021*, Agence française de développement, Paris, « Policy Paper », n° 1.
- KOYATÉ S. [2009], « Assessment of the state of democracy and election in Côte d'Ivoire », in GORÉE INSTITUTE, *The State of Democracy in West Africa*, Gorée Institute, île de Gorée, p. 97-134.
- LOPES C. [2022], « La crise sanitaire a fait des dégâts en Afrique, mais elle a aussi permis de gagner des débats », *Le Monde*, 13 janvier.
- MBEMBE A. [2010], *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, La Découverte, Paris.
- [2017], « Au Cameroun, le crépuscule d'une dictature à huis clos », *Le Monde*, 9 octobre.
- [2019], « L'Afrique, laboratoire vivant où s'esquissent les figures du monde à venir », *Le Monde*, 13 août.
- [2023], « Les putschs en Afrique de l'Ouest annoncent la fin d'un cycle qui aura duré près d'un siècle », *Le Monde*, 4 août.
- PNUD (Plan des Nations unies pour le développement), [2017], *L'Afrique centrale : une région en retard ?*, PNUD, New York.
- RFI (Radio France internationale) [2023], « Il y a dix ans, la prise de pouvoir d'Abdel Fattah al-Sissi jetait une nouvelle chape de plomb sur les libertés en Égypte », 3 juillet.
- RIOUX R., TRICHET M. et NAUDET J.-D. [2024], « Le 18^e ODD ? Démocratie, développement et aide internationale », *Policy Paper*, n° 15, Agence française de développement.
- RODIER C. [2022], « Africains ou Ukrainiens ? Une inégalité insupportable dans l'accueil des réfugiés », Observatoire des inégalités, extrait d'une tribune parue dans *Libération*, 15 novembre.
- SEBUDANDI C. [2015], « Bonne gouvernance et démocratie en Afrique de l'Est : que pensent les citoyens ? », *Afrobaromètre*, Note informative, n° 159.
- SKAANING S.-E. [2021], « Democracy : contested concept with a common core », in CRAWFORD G. et ABDULAI A.-G. (dir.), *Research Handbook on Democracy and Development*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, p. 27-44.

THÉROUX-BÉNONI L.-A. et al. [2024], « Repenser la gestion des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique de l'Ouest », *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest*, n° 50.

WALLE N. VAN DE [2009], « Démocratisation en Afrique : un bilan critique », in GAZIBO M. et THIRIOT C. (dir.), *Le Politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Karthala, Paris, p. 133-163.

V / La renaissance de la recherche en Afrique : de la dépendance à l'intégration internationale

Jean Alain Goudiaby (université Assane Seck de Ziguinchor, Institut Éducation, Famille, Santé et Genre), Linda Zanfini (AFD) et Rigas Arvanitis (Ceped, université Paris Cité et IRD)

La recherche scientifique doit contribuer à produire les connaissances nécessaires pour comprendre et anticiper l'ensemble des enjeux de développement durable et proposer des solutions fondées sur la science. Or la plupart des pays africains ne disposent pas de systèmes de recherche suffisamment solides pour relever ces défis. Restée longtemps dépendante de la « science coloniale », la recherche y a connu, presque partout, un essor au lendemain des indépendances. À cette première phase, caractérisée par une « réappropriation » de la recherche, a succédé dans de nombreux pays (et notamment en Afrique de l'Ouest et centrale) une période marquée par des choix économiques opérés dans le contexte des politiques d'ajustement structurel (PAS). Ces choix ont conduit au sous-financement et à la marginalisation du secteur de l'enseignement supérieur et à la désinstitutionnalisation de la recherche.

Pour autant, en Afrique, et singulièrement en Afrique de l'Ouest, l'objectif de la recherche est, en priorité, de contribuer au développement (notamment socio-économique, plus récemment pour atteindre les Objectifs de développement durable — ODD). Cette « recherche pour le développement » se concentre sur des disciplines telles que les sciences médicales, biomédicales, agricoles et vétérinaires. Elle reste liée

à l'assistance technique et est tournée vers la résolution de problèmes plus ou moins immédiats. Parallèlement, ses méthodes sont celles de la recherche appliquée. Si elle répond à un besoin des sociétés africaines, elle concentre la grande majorité des moyens disponibles, au détriment de la recherche fondamentale. Cela se traduit par une marginalisation de cette dernière et par le quasi-abandon de certaines disciplines, notamment celles qui n'ont pas vocation à être financées par les bailleurs internationaux (l'histoire, par exemple). Or, pour évoluer, la science a besoin de s'appuyer sur la recherche fondamentale et sur les différents domaines des connaissances.

D'un autre côté, les carrières des scientifiques africains (comme celles de leurs pairs des autres continents) dépendent largement des publications internationales dont les standards ne valorisent que très peu la recherche pour le développement : c'est en quelque sorte une « double peine » pour les chercheurs du continent.

L'analyse du contexte historique d'émergence des systèmes de recherche révèle l'impact durable des orientations coloniales sur ces derniers. À l'heure actuelle, il se mesure à l'aune du financement international, qui peut orienter la recherche vers des thématiques/disciplines ne reflétant pas les enjeux nationaux. Reste à savoir de quelle façon la recherche peut aboutir à des impacts concrets sur les sociétés africaines et permettre de répondre à certaines de leurs priorités. La situation des pays sahéliens, sur lesquels des données bibliométriques originales sont disponibles grâce au projet de recherche SAFIRE (Sahel financement de la recherche) [Arvanitis et Goudiaby, 2024], illustre bien celle de nombreux autres pays africains où le sous-financement de la recherche se traduit par une faible production scientifique. En Afrique de l'Ouest, le Sénégal se singularise, et son cas sert ici de fil conducteur. D'une part, ce pays a connu, bien avant son indépendance, la création de sites d'expérimentation et d'observation, et, d'autre part, la production scientifique y demeure relativement importante, portée par des liens institutionnels structurants avec des organismes étrangers de recherche et de financement.

L'évolution de la recherche africaine, de l'héritage colonial à nos jours

L'héritage colonial

En Afrique, notamment dans les États ouest-africains, la majorité des systèmes de recherche nationaux ont été fortement influencés par leur passé colonial. Le pouvoir colonial accorde alors une place importante à la recherche, qui doit principalement répondre à des besoins d'exploitation des ressources naturelles produites et exportées vers la métropole [Waast, 1996 ; Bonneuil, 1997]. Ainsi, les problèmes rencontrés dans l'exploitation agricole et l'élevage, mais aussi dans le contrôle des populations conduisent le gouvernement de l'Afrique-Occidentale française (AOF) à privilégier les domaines de l'agriculture et de la santé. Du côté des sciences sociales, peu développées par ailleurs, l'anthropologie est prédominante. La création de centres de recherche vise des domaines d'expertise spécifiques tels que la station de Bambey pour l'étude et l'amélioration de l'arachide en 1913 [Chevalier, 1947 ; Bonneuil, 1996], l'Institut Pasteur de l'AOF en 1913 [Moulin, 2022], le Laboratoire central d'élevage en 1935 [Mornet, 1955], etc. En plus d'être dominée par des institutions basées en France ou dépendantes de la France (Centre national de la recherche scientifique — CNRS —, Office de la recherche scientifique et technique outre-mer — ORSTOM —, devenu Institut de recherche pour le développement — IRD — en 1998, Institut de recherches agronomiques tropical, Institut français d'Afrique noire, avec des filiales dans les capitales africaines, pour les sciences naturelles et humaines), la recherche dépend des orientations définies par la France [Aggarwal, 2008]. Les universités d'Afrique francophone sont d'ailleurs restées dépendantes des académies françaises longtemps après la décolonisation, alors que, à la même époque, le Royaume-Uni développe, dans ses territoires, des politiques locales d'enseignement et de recherche accordant une plus grande autonomie aux institutions coloniales.

L'émergence de professionnels de la recherche instaure de nouvelles modalités d'accès aux carrières scientifiques. Au Sénégal par exemple, la naissance de l'université de Dakar en 1957, la plus ancienne des universités d'Afrique subsaharienne

d'expression française, s'accompagne d'une hardiesse indépendantiste et d'une volonté affichée de produire un système national de recherche [Goudiaby, 2014]. Cette première génération de chercheurs marque les dynamiques passées de la recherche, mais contribue également à sa structuration actuelle, par la production scientifique et par une inscription dans des réseaux de collaboration avec d'autres organismes de recherche, notamment français. La présence française reste un élément structurant. Ainsi, la « rupture » longtemps annoncée ne se fait pas dans une opposition frontale avec l'ancienne puissance coloniale, mais davantage dans un certain assujettissement qui se manifeste dans les modalités de financement et dans la définition des problématiques de recherche. « Cette situation de dépendance (même si les programmes sont le plus souvent "négociés") risque, en l'absence d'une politique définissant clairement les priorités nationales de recherche, d'entraîner des dérives (ou des concentrations excessives de recherche) sur des thèmes peu (ou pas) pertinents pour le développement national » [Gaillard et Kane, 2011].

Indépendance et émergence des systèmes de recherche nationaux

Les indépendances africaines marquent le début du processus de construction des systèmes de recherche nationaux, avec la volonté des États de se réapproprier les politiques et institutions de recherche (nationalisation des universités).

Le Sénégal nouvellement indépendant (1960) oscille entre la volonté de définir ses propres priorités et le besoin de répondre aux impératifs de développement, entre la volonté et la difficulté à remettre complètement en cause le système colonial qui a permis l'émergence de son élite intellectuelle. Les quinze premières années après l'indépendance sont marquées par la mise en place d'un dispositif institutionnel visant à gérer la recherche universitaire. Le Conseil interministériel de la recherche scientifique et technique (créé en 1966), puis le Centre national de planification de la recherche scientifique et technique (1971) n'ont eu que peu d'impact sur les institutions de recherche préexistantes. En 1974, la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), créée à l'image de la DGRST en France, associe chercheurs et praticiens et

marque les débuts d'une véritable coordination des structures de recherche et leur mise en cohérence (même si imparfaite) avec les priorités nationales. En même temps, les premières institutions nationales de recherche sont créées, parmi lesquelles l'Institut de technologie alimentaire (ITA) en 1963.

Les politiques d'ajustement structurel des années 1980, ou le déclin de la recherche

Menées sous la conduite du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour instaurer, dans un délai supposé rapide, une économie de marché et permettre à un pays de sortir des crises économiques, liées notamment à la dette et à la baisse des prix de matières premières, les politiques d'ajustement structurel recouvrent deux types de mesure : la stabilisation financière et la transformation structurelle [Assidon, 2002]. Dès 1979, le Sénégal passe sous ajustement structurel, entraînant la chute du financement dans des secteurs comme l'éducation ou la santé, et des conséquences sociales néfastes sur les populations [Diouf, 1992]. Ainsi, au Sénégal comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, ces politiques marquent l'arrêt, au début des années 1980, de la dynamique positive que connaissait le secteur de la recherche. Les structures étatiques réduisent leurs interventions [Mavoungou, 2008]. Ces politiques poussent les États à prioriser le financement de l'enseignement de base, aboutissant à des coupes drastiques dans le financement de l'Université sénégalaise et à une destruction des capacités de recherche nationales [Biachini, 2000].

Par exemple, à la fin des années 1990 (entre 1996 et 2000), un peu moins de 0,3 % du produit intérieur brut (PIB) en moyenne est consacré à la recherche en Afrique [UNESCO, 2024]. Ce pourcentage passe à 0,49 % en 2014 (contre une moyenne mondiale de 1,73 %) et atteint 0,51 % en 2018, du fait principalement de l'Afrique du Nord [Schneegans *et al.*, 2021].

Les années 2000 : une renaissance de l'investissement dans la recherche

Cette phase de déclin prend fin dans les années 2000. L'intérêt renouvelé des États africains pour la recherche se

Encadré 1. Une augmentation significative de la production scientifique africaine

Si le renouvellement des systèmes de recherche africains au début des années 2000 prend des formes différentes d'un pays à l'autre, la tendance générale est à l'augmentation du nombre des personnels de recherche et des financements. Ce changement considérable s'illustre à travers la production mondiale de recherche, mesurée en nombre de publications répertoriées par la plateforme Web of Science [WoS, 2020]. Les ouvrages et communications dans des colloques scientifiques n'étant pas systématiquement enregistrés, les articles publiés dans des revues à comité prévalent.

En Afrique, la production annuelle d'articles passe de 15 285 en 2005 à 54 069 en 2016 et à 138 438 en 2022, soit respectivement 1,5 % de la production mondiale, 3,2 % et 4,7 %.

Cette croissance générale masque des disparités et tient principalement aux performances de l'Algérie (+ 119 %), de la Tunisie (+ 106 %)

et de l'Egypte (+ 97 %). En Afrique subsaharienne, l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Kenya (principaux producteurs de recherche au début des années 1980) ont connu une croissance plus modeste (autour de + 70 %), tandis que des pays qui partaient d'une très faible activité (Ghana, Éthiopie, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Malawi, etc.) ont connu des taux de croissance assez spectaculaires. Dans l'ensemble, les taux de croissance des pays francophones (Sénégal, Burkina Faso, Cameroun, Mali, Côte d'Ivoire, Niger, Madagascar) sont plus faibles. Par ailleurs, plusieurs des pays où la production de recherche est quantitativement moins importante, principalement en Afrique de l'Ouest (Niger, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana, Togo, mais aussi Madagascar, etc.), ont dû recréer leur appareil universitaire pour répondre à des besoins de développement en matière de santé et d'agriculture et introduire progressivement des activités de recherche dans les universités.

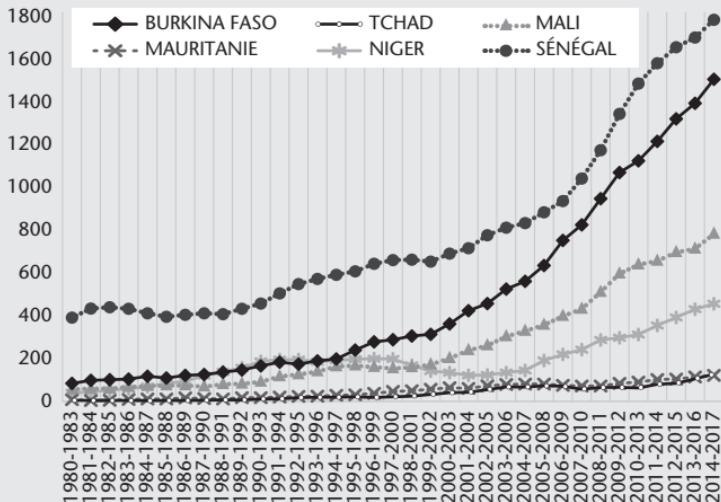
La production de recherche des pays sahéliens reste limitée, malgré

traduit par des discours ambitieux, par la création d'agences nationales de coordination et autres organismes de financement (plus d'une cinquantaine de fonds de recherche locaux ont été créés depuis 2010) et par une meilleure coordination au sein des organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ou dans les institutions régionales dédiées comme le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) ou le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA).

une (faible) tendance à la hausse à partir du début des années 2000 (graphique 1). Le Sénégal et, dans

une moindre mesure, le Burkina Faso se singularisent par une production plus élevée.

Graphique 1. Production de recherche dans six pays sahéliens, 1980-2017



Sources : projet SAFIRE [Arvanitis et Goudiaby, 2024] et WoS [2020] – extraction effectuée par le Center for Science and Technological Studies (CWTS)

Au Sénégal, l'État réinvestit dans la recherche, qui connaît un nouvel élan avec la création de nouvelles institutions et une forte hausse de la production scientifique mesurée par le nombre de publications. Mais le manque d'orientation au niveau national persiste, lié notamment aux réorganisations trop fréquentes dans la gouvernance et à son éclatement dans de nombreuses structures publiques (ministères, services publics, hôpitaux, centres de santé, etc.) peu connectées aux activités des chercheurs. De plus, la recherche pour le développement continue à être dominante, malgré le besoin d'enseignement et de recherche fondamentale, que ce soit dans

les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) ou les sciences humaines et sociales (SHS). Les politiques de financement privilégient toujours ce qui s'apparente le plus à de la recherche « appliquée » : médecine clinique, agronomie, sciences vétérinaires, etc.

Depuis 2013, la création de la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) sénégalaise, au sein du ministère en charge de la Recherche, doit pallier ce manque d'orientation et de coordination et promouvoir un enseignement supérieur et une recherche de qualité, notamment dans les domaines des STIM et au service du développement. La politique de la recherche s'organise et se matérialise à travers un plan stratégique national de la recherche et de l'innovation (2023-2032). En outre, le Sénégal dispose d'un vrai potentiel de recherche, se distinguant de ses voisins par une production importante dans les sciences fondamentales, mais aussi (en termes relatifs) dans les SHS. Les institutions de recherche françaises (IRD, Institut Pasteur, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement — CIRAD —, Aix-Marseille Université, etc.) restent très présentes et les institutions nationales gardent, malgré tout, certaines des caractéristiques de leur création.

Malgré une volonté affirmée de rupture avec les anciennes logiques coloniales et un réinvestissement financier et politique dans la recherche *via* une hausse des dépenses de recherche en pourcentage du PIB (encadré 1), les sciences du développement, telles que définies plus haut, restent dominantes.

Les conditions de production de la recherche

Les financements étatiques et le dualisme des lieux de la science

La production de la recherche est étroitement liée aux moyens dont elle bénéficie, en termes de ressources financières comme humaines. En Afrique, les États sont encore loin de tenir l'engagement adopté par l'Union africaine de lui consacrer 1 % de leur PIB. Faute de dotations, la création de fonds et autres organismes de financement n'a que peu d'effets concrets. Les rares financements étatiques en la matière sont affectés en

priorité à l'enseignement supérieur, au détriment des activités de recherche. Tout en étant interdépendants, ces deux sous-secteurs entrent en concurrence pour capter des ressources (financières et humaines) rares.

Cela est également le cas au Sénégal, où la destination principale des ressources publiques reste le sous-secteur de l'enseignement supérieur qui, en dépit de la réputation des universités du pays, ne produit que très peu de retombées financières. Au sein du sous-secteur de la recherche, les financements restent encore concentrés dans les domaines de l'agriculture et de la santé, et dans des disciplines comme les sciences biologiques et physiques, tandis que les sciences de l'ingénierie et les SHS restent peu dotées. Ainsi, le principal fonds de mise en œuvre des financements publics au Sénégal, le Fonds d'impulsion de la recherche scientifique et technique créé en 1989, cible six domaines prioritaires liés à l'agriculture, aux sciences médicales et aux mathématiques. Au sein des instituts de recherche qui ne dépendent pas du ministère de l'Enseignement supérieur (comme l'Institut sénégalais de recherches agricoles — ISRA —, sous tutelle du ministère de l'Agriculture), la recherche est aussi en compétition avec d'autres activités, notamment opérationnelles, pour l'attribution de financements. Selon son directeur général, sur un budget de 4 475 milliards de francs CFA, 4 milliards couvrent les salaires, et une grande partie du budget est allouée aux charges fixes. Les marges de manœuvre budgétaires pour doter la recherche des moyens nécessaires restent alors assez faibles [Malou, 2021].

D'autre part, l'essor de l'innovation est freiné, faute d'accès à un financement dédié. Les fonds mis en place par l'État à travers la DGRI et destinés à impulser la dynamique nationale de recherche ne sont pas épargnés par l'insuffisance globale des ressources, et leurs bénéficiaires s'attachent à capter des ressources additionnelles.

Finalement, quelles que soient les disciplines, la recherche reste encore éclatée à travers plusieurs ministères et caractérisée par une dualité entre les universités et les institutions de recherche non universitaires, soumises à des règles différentes. À cela s'ajoute une absence de mécanisme intégré de coordination et de mutualisation. Des formes de « valorisation »

Encadré 2. La revalorisation de la recherche universitaire au Sénégal

Les activités de l'Université ont longtemps été orientées vers l'enseignement. En 1997, la concertation nationale sur l'enseignement supérieur pose les bases de l'établissement d'écoles doctorales tout en promouvant la recherche et développement dans les cycles supérieurs et le renforcement des liens avec les communautés, les industries ou l'environnement international. Cette dynamique est réaffirmée et consolidée par la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur de 2013. Elle est réitérée dans le décret de 2018 portant sur le statut du personnel de recherche, qui rappelle que la recherche doit

s'inscrire dans les priorités définies par l'Université et le gouvernement. En développant et en renforçant la recherche dans les universités sans pour autant revoir la structuration du système dans sa globalité, cette dualité concurrente persiste. Elle se manifeste par le contrôle de « cycle de crédibilité » [Latour et Woolgar, 2006], processus par lequel les chercheurs acquièrent de la reconnaissance qui leur permet d'obtenir des financements ultérieurs pour de nouvelles recherches. L'univers de la recherche scientifique reste assez compétitif, avec des ressources bien souvent limitées : 48 % des structures financent leurs recherches à partir des fonds compétitifs (mécanisme d'allocation de ressources fondé sur un système d'appels d'offres) et 31 % sont financées par les bailleurs internationaux.

très différentes caractérisent la recherche conduite dans les universités — visant la reconnaissance académique par les publications — et celle réalisée dans les instituts spécialisés, où la finalité est plus d'ordre « économique ».

Les financements internationaux comme facteur structurant

Alors que les investissements privés nationaux sont quasiment inexistant, l'appui des fondations privées, des agences d'aide au développement et des organismes internationaux a permis de renforcer les capacités scientifiques. En Afrique, les financements étrangers sont prédominants et leur poids est décisif. Au Sénégal, en fonction des disciplines et des années, ceux-ci constituent entre 60 % et 75 % du volume global des financements de la recherche, ce qui pose la question de son indépendance et de sa capacité à mettre en œuvre les orientations nationales. Ces financements continuent à viser principalement la recherche pour le développement, recherche médicale en tête, sans

toujours être en prise avec les priorités locales définies au niveau politique par les plans de développement nationaux ou dans le cadre des exercices de concertation nationale. Ils orientent les problématiques de recherche autant que les carrières des chercheurs. Ces derniers peuvent ainsi être amenés à mettre de côté leur agenda de recherche, au profit de thématiques plus « porteuses », et à développer des compétences qui leur permettent de répondre à des appels à projets compétitifs et de satisfaire aux exigences des bailleurs en termes de procédures ou d'organisation, devenant de véritables « entrepreneurs de la recherche ». La capacité à capter ces financements va de pair avec l'aptitude à s'inscrire dans les partenariats internationaux, donnant un avantage aux chercheurs qui, par leurs études ou parcours professionnels, sont mieux insérés dans les réseaux internationaux.

De ce fait, certaines disciplines « dominantes » (notamment les STIM) sont très connectées aux financements internationaux, sans lesquels elles ne disposeraient pas des moyens indispensables pour leur fonctionnement, tandis que d'autres, comme les SHS, sont caractérisées par des collaborations de plus petite envergure. De plus, deux façons de faire de la science peuvent coexister au sein d'une même discipline, en fonction de la capacité des chercheurs à se connecter à des réseaux internationaux et à obtenir des financements ou, au contraire, en travaillant à plus petite échelle, localement et avec des financements moindres.

Les collaborations de recherche : une inscription durable du chercheur dans le système

Les enseignants-chercheurs et les chercheurs opèrent régulièrement des choix qui affectent le système de recherche. La progression constante des collaborations internationales (c'est-à-dire les collaborations entre chercheurs rattachés à des institutions de différentes nationalités) se fait au détriment des collaborations nationales, où les situations de concurrence entre chercheurs et entre institutions prévalent encore. Ce système extraverti est, à la fois, le signe d'une grande ouverture et potentiellement celui d'une forte dépendance vis-à-vis de l'étranger, qui peut limiter l'autonomie

des institutions de recherche nationales (déjà entravées par leurs institutions de tutelle) et celle du système de recherche tout entier.

Au Sahel, les taux de collaborations internationales sont très élevés et vont de 86 % au Burkina Faso à 91 % au Tchad sur la période 1981-2017 [Arvanitis et Goudiaby, 2024]. Au Sénégal, ce taux est plus faible, 78 % pour la même période, mais augmente avec la croissance de la production, s'établissant autour de 87 % entre 2002 et 2017. Cependant, il n'y a pas de corrélation entre le volume de la production scientifique et la proportion de collaborations internationales.

Par ailleurs, au-delà des ressources financières, les projets et collaborations internationaux peuvent améliorer les conditions matérielles de production de la recherche en facilitant l'accès des chercheurs à certains domaines, en les connectant aux revues et maisons d'édition, en améliorant leur visibilité ou en contribuant au renforcement des capacités des individus et des institutions et à la formation des nouvelles générations de chercheurs. Ainsi, les chiffres très élevés de collaborations peuvent refléter des situations de dépendance, mais aussi, à l'inverse, des partenariats « gagnant-gagnant ». Cependant, dans l'ensemble, la recherche sur le continent africain reste très dépendante des financements étrangers.

Le lien entre recherche et société : répondre aux besoins de la société ?

Partout, la question du lien entre recherche et société se pose en termes de relation entre la qualité et la pertinence de la recherche. Trop souvent, les critères d'évaluation de la recherche survalorisent la publication dans des revues étrangères dites « internationales », de langue anglaise, difficiles d'accès, au détriment des usages et applications locaux [Hanafi, 2011]. En mettant en avant certains sujets et méthodes, ces critères contribuent à « invisibiliser » *de facto* une partie de la recherche produite sur le continent, dont certains travaux davantage contextualisés, voire plus pertinents au regard des enjeux locaux, et qui ne sont pas issus de partenariats internationaux, ni publiés en anglais. En Afrique, ce dilemme

Tableau 1. Production d'articles scientifiques par grands domaines d'application (classification du WoS), 1980-2017

Domaines	Autres pays du Sahel		Sénégal	
	Nombre	%	Nombre	%
Sciences agricoles et vétérinaires	1 662	16,6 %	862	11,3 %
Biologie	1 052	10,5 %	900	11,8 %
Environnement	551	5,5 %	391	5,1 %
Sciences médicales	5 185	51,8 %	3 742	49,1 %
SHS	367	3,7 %	392	5,2 %
STIM	1 186	11,9 %	1 331	17,5 %

NB : les sciences biologiques fondamentales, qui peuvent être menées dans le cadre de travaux aussi bien sur la santé, l'agriculture que les sciences environnementales, ont été identifiées séparément. Les pays du Sahel considérés ici sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

Source : Arvanitis et Goudiaby [2024] et WoS [2020] sur base CWTS. Les publications ne sont classées que dans une seule catégorie.

s'apprécie toutefois de manière différente selon les générations d'universitaires et les politiques de recherche qui les accompagnent [Ndiaye, 2013].

Au Sahel, par exemple, la recherche s'est essentiellement concentrée sur des travaux dans le domaine de la santé (la moitié des productions entre 1980 et 2017), qui est encore aujourd'hui très majoritairement le fait de collaborations internationales, et donc produit beaucoup de publications internationales. Les recherches sur l'agriculture sont également très présentes depuis la période coloniale.

Au Sénégal, peut-être plus que dans d'autres pays africains, la recherche s'efforce de trouver des applications locales en intégrant une dimension territoriale. L'Institut de technologie alimentaire (ITA), par exemple, dont la « démarche s'inscrit dans l'ensemble des initiatives de développement endogène », a aussi le souci d'intégrer des standards extérieurs d'évaluation. Il se démarque par des réalisations majeures sans pour autant renforcer considérablement sa position dans le système

national de recherche. À travers son expertise jugée fiable, l'ITA engendre une manne de plusieurs milliards de francs CFA grâce à l'amélioration de la transformation de l'huile d'arachide, la transformation et la commercialisation des produits locaux (fruits et céréales), l'accompagnement et la certification des unités locales de production, la contribution au processus d'octroi d'agréments pour des produits à l'exportation, etc.

Ce lien entre science et société tente d'associer la « rupture » souhaitée avec le modèle extraverti (hérité de la colonisation) à une démarche centrée sur les territoires (répondant davantage aux besoins des communautés). Dans cette logique, les chercheurs ou enseignants-chercheurs doivent démontrer l'intérêt et la valeur de leurs recherches pour la société et témoigner de l'inscription sociale de leurs activités [Latour, 2007], particulièrement difficile à construire dans des économies « en développement » [Waast, 2006]. En effet, malgré ces efforts, la construction d'une interface entre une recherche qui s'ouvre à la société sénégalaise et une société trop souvent écartée de la définition des politiques publiques de recherche reste un des enjeux majeurs. Autrement dit, les populations locales ne sont que peu prises en considération dans l'orientation des dynamiques de recherche.

Réalité aussi riche que complexe, le renforcement du lien entre recherche et société implique une certaine structuration du système national de recherche, mais également un engagement quasi quotidien des chercheurs et de leurs institutions. Par exemple, l'ISRA dispose d'un programme de valorisation continue de sa recherche [Dugué, 1992], destiné à mieux informer les décideurs et à répondre aux défis de l'agriculture sénégalaise, tout en contribuant à l'amélioration des semences. Ainsi, entre 2008 et 2012, l'ISRA a créé quatre nouvelles variétés de sorgho, trois de mil et deux de niébé [Gaye et Sène, 2014]. Lorsqu'il s'agit d'une commande directe de l'un des partenaires (association professionnelle, producteurs ou industriels, ONG, etc.), l'institut met à sa disposition les résultats de la recherche. Toutefois, il faut noter le nécessaire renforcement d'un système d'information intégré pour réduire les risques d'échec dans la valorisation des produits de la recherche [Aw, 2002].

L'autre enjeu de l'articulation recherche/société est celui de l'accès du plus grand nombre aux connaissances disponibles. Cela nécessite non seulement des infrastructures performantes pour la recherche, mais aussi un personnel suffisant de recherche et d'appui à la recherche.

Conclusion

Héritière de la « science coloniale », subissant des influences extérieures dont celle des politiques de développement, la recherche sur le continent africain est encore en grande partie orientée vers des finalités de développement, qui ne sont pas toujours définies de manière endogène. Après une période de déclin au tournant des années 1990, les États africains se réapproprient leurs politiques de recherche à partir des années 2000, sans que cela modifie drastiquement les orientations de la recherche. Les financements étatiques (rares) comme internationaux (prédominants) continuent à viser en priorité les secteurs et les disciplines censés contribuer au développement. Ils orientent également les modes de faire de la recherche et contribuent à créer une forme de dualisme entre les chercheurs et institutions connectés aux réseaux internationaux et ceux qui restent en marge de ces réseaux.

Certains pays qui, dès l'époque coloniale et immédiatement après, hébergeaient d'importantes institutions de recherche parviennent malgré tout à tirer quelques avantages de cette situation. Comparé à d'autres pays d'Afrique francophone, et notamment aux pays sahéliens, le Sénégal affiche une production de recherche à la fois plus importante et plus diversifiée.

Dans tous les cas, la division entre un « centre », constitué des pays européens et des États-Unis, et une « périphérie » ne permet pas de comprendre le fonctionnement de la recherche au niveau mondial. Des formes de gouvernance de plus en plus complexes apparaissent, dans lesquelles les agences de financement et bailleurs de fonds, y compris privés, et leurs rapports directs avec les équipes de chercheurs jouent un rôle actif dans la définition de l'agenda de recherche [Alom Bartrolí et Arvanitis, 2020].

Repères bibliographiques

- AGGARWAL K. [2008], « Le paradoxe de la recherche coloniale : le cas de l’Institut français d’Afrique noire », in NGASSO-MWATHA M. (dir.), *Littératures, savoirs et enseignement*, Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, p. 133-143.
- ALOM BARTROLÍ M. et ARVANITIS R. [2020], « Le financement de la recherche dans les pays non hégémoniques : coopération internationale et compétence nationale », *L’Éducation en débats : analyse comparée*, vol. 10, n° 2, p. 304-320.
- ARVANITIS R. et GOUDIABY J.-A. [2024], « Institutions scientifiques et recherche dans les pays du Sahel : quelques enseignements du projet SAFIRE », *Working Paper*, n° 61, Ceped.
- ASSIDON E. [2002], *Les Théories économiques du développement*, La Découverte, « Repères », Paris.
- AW S. [2002], « L’information et la valorisation des résultats de la recherche agricole en Afrique de l’Ouest », *Documentaliste-sciences de l’information*, vol. 39, n° 3, p. 112-121.
- BIACHINI P. [2000], « L’université de Dakar sous “ajustement”. La Banque mondiale face aux acteurs de la crise de l’enseignement supérieur au Sénégal dans les années 1990 », in LEBEAU Y. et OGUNSHANYA M. (dir.), *The Dilemma of Post-Colonial Universities. Elite Formation and the Restructuring of Higher Education in Sub-Saharan Africa*, IFRA-Nigeria, Ibadan, p. 49-72.
- BONNEUIL C. [1996], « Auguste Chevalier, savant colonial : entre science et Empire, entre botanique et agronomie », in WAAST R. et PETITJEAN P. (dir.), *Les Sciences hors d’Occident au xx^e siècle. Les sciences coloniales : figures et institutions*, ORSTOM, Paris, p. 15-35.
- [1997], « Mettre en ordre et discipliner les tropiques : les sciences du végétal dans l’Empire français, 1870-1940 », thèse de doctorat, université Paris-VII.
- CHEVALIER A. [1947], « Amélioration et extension de la culture des arachides au Sénégal », *Revue internationale de botanique appliquée et d’agriculture tropicale*, 27^e année, bulletin n° 295-296, p. 173-193.
- DIOUF M. [1992], « La crise de l’ajustement », *Politique africaine*, n° 45, p. 62-85.
- DUGUÉ P. [1992], *L’Exemple d’une collaboration entre la recherche agricole et les organisations non gouvernementales : le cas de l’ISRA et de l’ARAF*, ISRA, Kaolack.
- GAILLARD J. et KANE O. [2011], « Le système national de recherche scientifique et technique au Sénégal », *Rapport préparé pour l’UNESCO*, Division des politiques scientifiques et du développement durable, p. 75.
- GAYE L. et SÈNE L. [2014], *Évaluation des problèmes critiques de la recherche et développement agricole au Sénégal : le cas de l’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA)*, International Food Policy Research Institute, Washington DC.
- GOUDIABY J. A. [2014], *L’Université et la recherche au Sénégal à la croisée des chemins. Entre héritages, marché et réforme LMD*, Académia/L’Harmattan, Paris.
- HANAFI S. [2011], « University systems in the Arab East : publish globally and perish locally vs. publish locally and perish globally », *Current Sociology*, vol. 59, n° 3, p. 291-309.
- LATOUR B. [2007], *Petites Leçons de sociologie des sciences*, La Découverte, « Poche/SHS », Paris.

- LATOUR B. et WOOLGAR S. [2006], *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, La Découverte, « Poche/SHS », Paris.
- MALOU J.-P. [2021], « L'ITA et l'ISRA, des instruments de développement en mal de moyen », *Seneplus*, 10 mai.
- MAVOUNGOU E. [2008], « La recherche scientifique en Afrique. Situations et perspectives », in BELL S. (dir.), *La Recherche scientifique et le développement en Afrique. Idées nomades*, Karthala, Paris, p. 23-52.
- MORNET P. [1955], « Les problèmes alimentaires et la pathologie animale en milieu tropical », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, vol. 8, n° 2-3.
- L'Histoire, n° 491, p. 48-55.
- NDIAYE A.-R. [2013], « L'université de développement : une nouvelle approche des politiques universitaires en Afrique francophone subsaharienne », in RENAUT A. (dir.), *Politiques universitaires et politiques de développement*, Presses de l'université Paris-Sorbonne, Paris, p. 87-95.
- SCHNEEGANS S., LEWIS J. et STRAZA T. (dir.) [2021], « Une course contre la montre pour un développement plus intelligent — Résumé exécutif », *Rapport de l'UNESCO sur la science*, UNESCO, Paris.
- UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) [2024], *Science, Technology and Innovation : Gross Domestic Expenditure on R&D (GERD), GERD as a Percentage of GDP, GERD per Capita and GERD per Researcher*, base de données.
- WAAST R. (dir.) [1996], *Les Sciences hors d'Occident au xx^e siècle. Les sciences coloniales : figures et institutions*, ORSTOM, Paris.
- [2006], « Savoir et société : un nouveau pacte à sceller », in GÉRARD E. (dir.), *Savoirs, insertion et globalisation. Vu du Maghreb*, Publisud, Paris, p. 373-403.
- WoS (WEB OF SCIENCE) [2020], Base de données.

VI / Intelligence artificielle et développement : enjeux et opportunités pour l'Afrique

Paulin Melatagia Yonta (université de Yaoundé I)

En 1950, Alan Turing, considéré comme le père de l'informatique, pose la question de la capacité des machines à penser par elles-mêmes. Depuis, de nombreux travaux, tant scientifiques que technologiques, ont proposé des définitions de la notion de machine intelligente. En 1956, lors de la conférence de Dartmouth, l'intelligence artificielle (IA) est constituée comme un domaine scientifique autonome. Selon John McCarthy, l'un des participants à cette conférence, l'IA est « la science et l'ingénierie de la fabrication de machines intelligentes ». La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies définit les machines intelligentes comme celles capables d'imiter certaines fonctionnalités de l'intelligence humaine, telles que la perception, l'apprentissage, la capacité à raisonner, la résolution de problèmes, l'interaction linguistique, voire la production créative [UNESCO et COMEST, 2019]. Cette définition met l'accent sur la capacité des machines à raisonner et à apprendre. Pour ce faire, une IA est alimentée par des données. Plus le volume et la qualité (peu de valeurs aberrantes, suffisamment représentatives de la diversité des données possibles de l'application cible, etc.) de ces données sont importants, meilleurs sont ses résultats. Longtemps utilisée sous sa forme prédictive — c'est-à-dire sa capacité à prédire des événements ou des tendances futures (déttection des fraudes, des maladies, classification des sentiments, etc.) —, l'IA s'est démocratisée sous la forme la plus connue de nos jours : la forme

générationne. Elle permet de créer des contenus à la fois nouveaux et originaux — par exemple ChatGPT, Gemini, Midjourney (création d'images à partir de descriptions textuelles) ou WaveNet (création de contenus audio).

Actuellement en plein essor dans de nombreux pays africains, l'IA offre des opportunités, notamment en matière d'amélioration de la productivité ou de la qualité des services publics et privés, sert de catalyseur dans le domaine de l'éducation et peut même favoriser l'inclusion sociale. Néanmoins, pour transformer ces opportunités de développement en succès, de nombreux défis restent à relever, tels que la digitalisation des services, la connectivité Internet, les infrastructures de stockage et de calcul informatique, ou encore la formation des ressources humaines en IA. Bien que l'Union africaine (UA) ait compris ces enjeux économiques et politiques, le niveau d'appropriation de l'IA par les pays africains est disparate. De plus, il existe des risques liés à l'utilisation non régulée de l'IA (notamment en termes de pertes d'emplois), au renforcement d'une hégémonie idéologique et culturelle non africaine, ainsi qu'à une baisse du niveau des performances intellectuelles dans l'éducation et certains métiers.

Afin de mieux appréhender les opportunités et les risques évoqués ci-dessus, ce chapitre présente le potentiel de développement de l'Afrique grâce à l'IA au travers d'exemples d'applications et d'initiatives en cours sur le continent. Un focus sur les enjeux économiques, de formation et de recherche est présenté. Enfin, ce chapitre pose la question de la représentation de l'Afrique dans l'IA, notamment des langues africaines.

L'IA, une opportunité de développement pour l'Afrique ?

Les opportunités sociales, politiques et économiques

L'IA présente un potentiel de développement important pour l'Afrique. En effet, elle offre aux organisations publiques et privées des outils de productivité ou permettant l'amélioration de la qualité des services et, par conséquent, des moyens de conquérir de nouveaux marchés, non seulement sur le

Encadré 1. Quelques exemples d'applications de l'IA en Afrique

Au Bénin, une IA a été développée pour identifier la présence de plantations d'anacarde et déterminer leur densité. Son taux de précision, de l'ordre de 85 %, en fait un très bon outil pour la planification de cette culture.

En 2021, la start-up iVerify a déployé en Zambie une IA pour lutter contre la désinformation et les fausses informations pendant la période électorale.

La start-up éthiopienne Telliscope utilise l'IA pour fournir aux acteurs

économiques des informations commerciales pertinentes et personnalisées sur les clients, le marché, etc.

En Ouganda, Logistify IA utilise la vision par ordinateur et l'IA pour la vérification automatisée des stocks dans les entrepôts.

Les agriculteurs au Maroc ont accès à l'application créée par la start-up DeepLeaf qui utilise l'IA pour la détection des pathologies phytosanitaires.

Au Rwanda, DoctorAI est une application fondée sur l'IA pour réduire les erreurs de diagnostic, notamment en imagerie médicale.

continent, mais aussi en dehors. L'accès aux données générées par les citoyens ou par les processus opérationnels dans les entreprises permet aux ingénieurs en IA de fournir des outils qui offrent une vue globale et précise d'un secteur d'activité, qui sont capables de faire des prédictions, d'effectuer des recommandations, etc. Ces données peuvent également permettre de mesurer l'opinion ou le sentiment d'une population cible vis-à-vis d'un produit ou d'une personnalité ; elles peuvent mettre en évidence des tendances (artistiques, économiques, politiques, etc.) (encadré 1). En Afrique, ces opportunités sont particulièrement sensibles dans les domaines suivants.

Social. — Selon le rapport du Partenariat global pour l'éducation [GPE, 2020], les pays d'Afrique subsaharienne manquent d'enseignants formés. Leur affectation, largement inégale, contribue à des disparités dans les acquis scolaires. Le système de santé, quant à lui, se caractérise par un déficit d'infrastructures et un ratio médecins/patients élevé, de l'ordre de 1 médecin pour 5 000 habitants. De ce point de vue, l'IA offre un panel de techniques dans le domaine du traitement automatique de textes et d'images qui peut être utilisé pour la surveillance épidémiologique et la détection d'événements particuliers (nouveau foyer

d'infection, nouveau symptôme, etc.), ou encore pour l'imagerie médicale. Dans le domaine de l'éducation, l'utilisation des outils de réalité virtuelle couplés à l'IA peut faciliter la formation *via* des expérimentations et des simulations en environnement virtuel. Certaines start-ups africaines (Codar Africa, Mtabé, Nyansapo AI, Diagnosify, Caysti et Zencey) proposent des applications améliorant les systèmes de santé et/ou éducatifs. En ce sens, l'IA peut contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en Afrique.

Politique. — Les exemples ci-dessus sont autant de possibilités qu'offre l'IA et qui peuvent orienter les politiques publiques. Il en va de même de son utilisation pour détecter des activités numériques pouvant déclencher des conflits ou influer sur des événements politiques, comme les élections (cyberdéfense). Par ailleurs, la maîtrise par les pays des technologies de l'IA constitue de nos jours une arme géopolitique. Dans le cas particulier des pays africains, où la digitalisation des services publics a été inscrite comme priorité dans les stratégies nationales de développement, l'IA pourrait être mise à contribution pour utiliser les informations collectées afin d'aider à la prise de décision et servir d'outil de planification stratégique (une IA générative de type « grand modèle de langage » peut être utilisée pour obtenir des propositions d'explication et de solution à une situation de crise).

Économie. — Les exemples précédés ont tous l'avantage de nécessiter moins d'investissements que les méthodes traditionnelles. Il s'agit ici d'un des impacts économiques de l'IA. Aujourd'hui, l'IA est déjà utilisée en Afrique en vue d'améliorer les rendements agricoles dans un contexte de changement climatique (encadré 2), d'optimiser les systèmes de transport et de permettre des analyses prédictives et prescriptives des tendances économiques, etc. Dans le secteur privé, l'IA est un outil capable de participer à la création de richesses par l'amélioration des processus métiers (la robotisation, les systèmes de recommandations personnalisées, l'automatisation des demandes de crédit, etc.), de même qu'elle attire les investissements vers les entreprises innovantes. C'est le cas notamment dans les industries culturelles et créatives africaines où l'IA permet aux

Encadré 2. L'application de l'IA à l'agriculture

L'agriculture emploie plus de 65 % de la main-d'œuvre et engendre 32 % du PIB sur l'ensemble du continent [Smart Africa, 2021]. Les technologies numériques, dont l'IA, sont en train de transformer ce secteur. Les expressions « agriculture intelligente » et « agriculture de précision » font référence à l'utilisation de l'IA couplée à l'Internet des objets (*Internet of Things — IoT*), aux drones, à l'imagerie satellitaire, etc. pour prédire les besoins en eau dans les plantations, détecter les maladies des plantes, proposer de nouvelles pratiques agricoles face aux changements climatiques, etc. Plusieurs initiatives encouragent et financent l'utilisation de l'IA dans ce secteur en Afrique : l'African Centre for Technology Studies qui, à travers l'initiative AI4D Africa, a financé en 2022 dix projets pour un montant total de plus de 500 000 USD. La même initiative octroie chaque année des

bourses aux étudiants pour développer des projets d'utilisation de l'IA pour une agriculture durable. En 2021, elle a financé, pour 1,2 million de dollars canadiens, la mise en place d'un réseau de recherche sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. Selon les données d'Agfunder, près de 1,8 milliard USD de financement ont été levés entre 2013 et 2022 par les start-ups africaines spécialisées dans l'*agritech*. Les instituts de recherche font également partie des acteurs qui contribuent à une meilleure utilisation de l'IA pour améliorer la production agricole en Afrique et assurer une agriculture durable, avec des projets tels que GEANTech, Waqatali, PixFruit, ManaBoosT, AgriNet. Les travaux de recherche menés par les équipes de ces instituts, à l'instar de l'unité de recherche UMMISCO (avec des centres au Maroc, au Sénégal et au Cameroun) sur la modélisation en épidémiologie végétale et les pratiques agricoles appuyées par l'IA, apportent un support scientifique dans ce secteur.

artistes de proposer de nouvelles offres en matière de peinture, de musique, de découverte et de diffusion des savoir-faire endogènes. Le réalisateur nigérien Malik Afegbua a, par exemple, utilisé l'IA pour créer un défilé de mode uniquement constitué de modèles seniors d'un peuple imaginaire ayant vécu il y a 250 000 ans sur le continent africain.

Selon les estimations de PwC [2017], l'IA pourrait augmenter le produit intérieur brut (PIB) mondial de 15 700 milliards de dollars US (USD), soit 14 %, d'ici 2030, dont 1 200 milliards USD pour l'Afrique. Les start-ups africaines spécialisées en IA attirent de plus en plus de financements. Entre 2008 et 2020, dix d'entre elles ont levé environ 231 millions USD : iXperience (Afrique du Sud) en a levé 2,5 millions et InstaDeep (Tunisie), 107 millions. En octobre 2023, la Fondation Bill

& Melinda Gates a annoncé investir 30 millions de dollars dans une nouvelle plateforme d'IA en Afrique, dont l'objectif est d'aider les scientifiques à développer des solutions pour les soins de santé et les problèmes sociaux sur le continent. Ces financements vont mécaniquement accroître le nombre de professionnels de l'IA en Afrique. En effet, si la demande mondiale de talents en IA a augmenté de 74 % entre 2016 et 2019 [LinkedIn, 2020], le *Global AI Talent Report* de 2019 [Gagné, 2019] estime que seulement 5 % des experts en IA se trouvent en Afrique.

Le développement de l'Afrique grâce à l'IA ne peut pas se faire de manière isolée. Les géants mondiaux du secteur investissent sur le continent, non seulement pour améliorer la création de solutions d'IA propres aux besoins sociétaux en Afrique, mais aussi pour accroître le nombre de chercheurs et d'ingénieurs africains spécialistes. Le premier laboratoire de recherche en IA de Google en Afrique a été installé au Ghana, en 2018. IBM exploite des laboratoires de recherche sur l'IA au Kenya et en Afrique du Sud. Meta (maison mère de Facebook) a ouvert son premier centre technologique africain à Lagos au début de l'année 2018. En 2023, Google a lancé un programme spécial en Afrique : *Google for Start-ups Accelerator : AI First* ; une dizaine de start-ups (Afrique du Sud, Ghana, Sénégal, Ouganda, Éthiopie, Kenya et Nigeria) ont été retenues et bénéficieront, entre autres, d'un parcours d'accélération, d'une allocation de 350 000 USD en crédits Google Cloud et de sessions de mentorat. Le rapport *Disrupt Africa* [2023] indique que les start-ups africaines spécialisées en IA ont déjà reçu 8 488 millions USD.

Les risques et dangers de l'IA

Le risque le plus sensible de l'IA est la perte de contrôle sur les données personnelles et stratégiques des organisations. L'essentiel des applications (et donc celles d'IA) utilisées en Afrique sont déployées dans des centres de données (*data centers*) situés hors du continent. Le rapport d'Oxford Business Group [2024] indique que, en 2021, seulement 1 % des capacités mondiales des *data centers* sont hébergées en Afrique, taux qui est passé à 2 % en 2023. Malgré la réglementation, les fournisseurs de *data centers* ont la capacité d'exploiter ces

données. Cette tendance s'observe d'autant plus avec la croissance des IA génératives. Rendre ces dernières transparentes et disposer d'instruments juridiques relatifs à la protection des données personnelles (comme le règlement général sur la protection des données — RGPD — en Europe) permettraient de limiter la perte de souveraineté des données par les pays africains. Comme le relève un rapport de l'association Africa Data Protection [2024], créée en 2023, vingt-cinq pays africains disposent déjà de lois dédiées à la protection des données et d'autorités chargées de veiller à leur application.

Un autre danger pour l'Afrique est lié aux ressources humaines. Par exemple, dans le milieu académique, la confrontation, la vérification et l'analyse des sources documentaires sont des compétences indispensables que l'IA peut faire perdre. En outre, dans les pays africains, où la reconversion professionnelle est difficile, l'IA est en train de transformer certains métiers, ce qui pourrait entraîner une vague de perte d'emplois, notamment ceux qui sont automatisables. Selon McKinsey & Company [2019], au moins 14 % de la main-d'œuvre mondiale est susceptible de changer d'emploi en raison de la numérisation, de l'automatisation et d'autres technologies émergentes. En rapportant ce chiffre à l'Afrique, où le taux de chômage est estimé à 6,29 % (en 2022) et où 70 % de la population a moins de 30 ans, cela pourrait avoir des conséquences économiques importantes. Apprendre à travailler avec l'IA, se former en permanence, développer des compétences en analyse critique (*critical thinking*) sont des moyens de faire face à ce risque. L'absence de compétences techniques pour accompagner le développement et l'usage de l'IA risque de maintenir l'Afrique dans un rôle de simple utilisatrice, subissant les biais et l'assimilation culturelle induites par les IA génératives existantes. En effet, par manque de données, ces dernières ont du mal à produire des résultats reflétant la réalité complète de l'Afrique.

Face à ces risques et dangers potentiels, la formation des ingénieurs, la recherche scientifique, l'encadrement juridique, l'éducation des populations à l'utilisation et aux dangers de l'IA, le déploiement d'infrastructures en Afrique pour le stockage et le traitement des données, le contrôle de l'utilisation éthique de l'IA par les entreprises sont autant d'enjeux primordiaux afin d'éviter que l'IA ne devienne un frein au développement.

Les enjeux relatifs à l'IA

La gouvernance politique à l'heure de l'IA

Les réflexions sur l'IA ne relèvent plus seulement des domaines technique ou technologique, mais soulèvent aussi des questions d'ordre juridique, éthique et politique. En effet, l'IA est devenue un instrument géostratégique et politique important. Les rapports de force entre les États et les regroupements d'États qui possèdent ou contrôlent la donnée, la puissance de calcul informatique et les ressources de formation et de recherche sont de plus en plus visibles dans l'espace public. Comme le note Cédric Villani [2019], « une nouvelle guerre froide semble ainsi se dessiner » autour de l'IA. Les États-Unis, la Chine et l'Europe mobilisent des ressources et mettent en place des stratégies différentes pour réguler, assurer la transparence, préserver l'accès aux données privées, favoriser l'émergence de géants de l'IA et améliorer leur souveraineté numérique.

Les États africains ne sont pas en marge de la réflexion et de l'organisation du secteur de l'IA. Ainsi, la Déclaration de Sharm el-Sheikh du 26 octobre 2019 [UA, 2019] met un accent particulier sur la stratégie africaine de transformation numérique et recommande notamment la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir une position africaine commune sur l'IA, d'élaborer un cadre de renforcement des capacités à l'échelle de l'Afrique et de créer un groupe de réflexion sur l'IA pour évaluer et recommander des projets de collaboration conformes à l'Agenda 2063 et aux ODD des Nations unies.

En 2024, le principal instrument au niveau continental est le plan directeur de l'IA pour l'Afrique, élaboré en 2021 par l'UA et Smart Africa [2021]. Il définit cinq piliers d'une stratégie IA réussie pour les pays africains : le renforcement du capital humain qualifié en matière d'IA, la constitution d'un marché de l'IA pour attirer des investissements, le développement de l'infrastructure nécessaire pour soutenir les solutions d'IA, la mise en réseau des organismes publics et privés acteurs de l'IA et l'élaboration de réglementations pour faire face aux défis de l'IA aux niveaux national et continental. Quelques pays africains, comme le Sénégal (encadré 3), disposent déjà d'une stratégie

Encadré 3. Stratégie nationale de l'IA au Sénégal

La *Stratégie nationale et feuille de route du Sénégal sur l'IA* [MCTNS, 2023] définit les orientations des politiques publiques pour que l'IA soit l'un des catalyseurs du « Plan Sénégal émergent » au bénéfice de l'emploi des jeunes et de l'amélioration des conditions de vie de la population sénégalaise. Elle inscrit au cœur de toutes les politiques l'utilisation d'une IA responsable, éthique, digne de confiance et respectueuse des prérogatives régaliennes. Elle définit six orientations stratégiques, déclinées en cinquante-deux actions opérationnelles :

— le capital humain : renforcer et démultiplier les compétences des jeunes et des femmes en IA ;

— *from lab to market* : développer la recherche, l'innovation, les transferts de technologies et l'entrepreneuriat en IA ;

— cluster Sénégal IA : renforcer la collaboration et la coopération entre toutes les parties prenantes publiques, privées et de la société civile ;

— Sénégal moteur du hub IA ouest-africain : coopérer avec les pays de la sous-région et œuvrer à faire émerger un hub IA régional ;

— l'IA, l'affaire de tous : rassembler et mobiliser la collectivité nationale autour de la sensibilisation au potentiel et aux risques de l'IA ;

— l'IA en toute confiance : mettre en place une gouvernance de l'IA garantissant que ses services soient sûrs et dignes de confiance pour les citoyens, les entreprises et l'État.

Source : MCTNS [2023].

nationale de l'IA. Parallèlement, la mise en place de lois dédiées à la protection des données ainsi que la création d'autorités de protection des données dans les pays africains s'accélèrent.

Le classement Oxford Insights mesure le niveau de préparation des gouvernements à la mise en œuvre de l'IA dans la fourniture de services publics à ses citoyens. Le score utilisé prend en compte les investissements réalisés pour l'amélioration de l'infrastructure de communication, la structuration de l'écosystème du numérique et le fonctionnement de groupes de recherche sur l'IA. En Afrique subsaharienne, la République de Maurice est en tête du classement, suivie par l'Afrique du Sud, le Rwanda, le Sénégal et le Bénin [Oxford Insights, 2023]. En matière d'infrastructures, les supercalculateurs (l'équivalent de plus d'une dizaine de milliers d'ordinateurs réunis en un seul appareil) et les centres de données sont nécessaires pour mettre en œuvre les IA. À ce jour, le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et l'Afrique du Sud sont les seuls pays africains qui en soient dotés.

Au-delà de ces infrastructures, le niveau d'appropriation des opportunités de l'IA par les pays africains se mesure également par le niveau d'investissement dans la formation des experts du domaine. Or, actuellement, les services d'IA utilisés par les Africains sont encore majoritairement conçus et/ou construits en dehors de l'Afrique.

Formation et recherche

L'intégration de l'IA dans les processus techniques entraîne la mutation de nombreux métiers. Le Forum économique mondial estime que 23 % des métiers actuels vont être transformés par l'IA générative [FEM, 2023]. Il précise également qu'elle créera beaucoup plus d'emplois qu'elle n'en détruira d'ici à 2027. Selon ses projections pour l'Afrique subsaharienne, l'IA pourrait contribuer à une augmentation de 18 % de la création de nouveaux emplois. Néanmoins, le rapport alerte sur les mesures à prendre pour (re)former la main-d'œuvre en Afrique, sans lesquelles il pourrait y avoir une grave pénurie de talents dotés des compétences nécessaires en matière d'IA pour occuper les nouveaux emplois engendrés.

Les actions en faveur de l'IA impliquent un renforcement des capacités des jeunes ingénieurs et chercheurs. Depuis le début des années 2000, l'offre de formation en IA (*machine learning* — apprentissage artificiel —, *deep learning* — fouille de données —, *big data*, etc.) augmente. Au Cameroun, un seul master spécialisé était disponible en 2000 (université de Yaoundé I), contre plus d'une quinzaine en 2023. Au Maroc, le plan national d'accélération de la transformation de l'écosystème place la formation en IA au cœur de la stratégie de formation supérieure. Selon l'UNESCO, les *curricula* de formation sont progressivement mis à jour dans plusieurs pays (Sierra Leone, Ouganda, Botswana, Malawi, Namibie, etc.) pour intégrer les formations en IA [UNESCO, 2021]. Le master africain en intelligence artificielle lancé en 2018 par l'Institut africain des sciences mathématiques a déjà formé plus de 669 étudiants (dont 47 % de femmes) de 23 pays africains.

À côté des universités et écoles, des communautés de passionnés et d'amateurs de l'IA, ainsi que des organisations internationales s'activent sur le continent pour vulgariser, promouvoir et renforcer

les capacités en IA. Par exemple, la communauté Deep Learning Indaba organise des événements à l'échelle continentale, déclinés en événements nationaux, les *Deep Learning IndabaX*. En 2022, au Rwanda, le Centre for the Fourth Industrial Revolution a été ouvert avec pour principales missions la conception et la mise en œuvre de nouvelles approches de gouvernance technologique, ainsi que la création d'un environnement propice à l'innovation et à l'investissement en IA. Au Burkina Faso, le Centre d'excellence interdisciplinaire en IA pour le développement (CITADEL) a en charge l'analyse, la formation et la coordination nationale des politiques et projets en IA.

Pour créer de nouveaux concepts, faire émerger des idées complètement nouvelles et adaptées aux besoins de l'Afrique, la recherche fondamentale est un enjeu majeur. C'est pourquoi l'Afrique organise la recherche scientifique dans le domaine de l'IA. Le nombre de conférences et de publications scientifiques tend à augmenter au fil des années sur l'ensemble du continent avec, néanmoins, une prévalence de l'Afrique du Nord (voir chapitre v). En 2019, seules 0,3 % des citations des publications scientifiques en IA étaient attribuées à l'Afrique subsaharienne [FEM, 2023]. Au Maghreb, le nombre de publications scientifiques sur l'IA est passé d'environ 9 500 en 2019 à 14 000 en 2022 [UNESCO, 2024]. L'Afrique développe également des supports d'information sur l'IA (et dans les sciences du numérique de manière générale) par la création de revues telles que ARIMA (*Revue africaine de recherche en informatique et mathématiques appliquées*), *Applied Computational Intelligence and Soft Computing*, etc., qui assurent une diffusion des connaissances scientifiques sur le sujet. Les travaux de recherche portent autant sur les questions ouvertes, sur lesquelles travaillent les autres laboratoires de recherche dans le monde, que sur des questions scientifiques en lien avec l'utilisation de l'IA en Afrique (rareté des données, capacités de calcul faibles, démocratisation de l'IA, etc.).

Représentation de l'Afrique dans l'IA : les langues africaines

Selon une étude du U.S. National Institute of Standards and Technology, les systèmes de reconnaissance faciale sont entre

dix et cent fois moins précis pour identifier des personnes d'origine africaine ou asiatique que des visages caucasiens [Parker, 2020]. Les IA génératives les plus populaires comportent de nombreux biais liés à la sous-représentation d'une certaine réalité dans les jeux de données utilisés pour les entraîner (c'est le cas des données sur l'Afrique) ou encore à la surreprésentation d'observations ne reflétant qu'une partie de la réalité (c'est le cas des images sur le genre féminin). Il est important de préciser que ces IA, créées par les géants mondiaux de l'informatique, collectent leurs données d'apprentissage sur Internet (pages Web, réseaux sociaux, moteurs de recherche, sites d'e-commerce, etc.). Aussi, la réduction des biais en IA est un enjeu éthique majeur, qui mobilise activement la communauté des chercheurs et ingénieurs africains. La start-up togolaise Makifaa a lancé un service pour produire des images artificielles qui représentent mieux les réalités africaines. Charlette Désiré N'Guessan et Jessica Nono font partie des tech-entrepreneuses qui s'investissent dans l'utilisation de l'IA pour créer des applications de reconnaissance faciale centrées sur les visages africains.

La représentation (ou plutôt l'absence) des langues africaines dans l'IA est un axe de travail majeur pour apporter des réponses à la question de la représentation de l'Afrique dans les nouvelles technologies numériques. Le continent compte quelque 2 000 langues africaines. Par ailleurs, selon les estimations, 17 % des langues du monde (dont un grand nombre en Afrique) sont des « langues à faibles ressources » (ou « langues peu dotées ») [Vukosi *et al.*, 2020]. Ces langues sont marginalisées par les déploiements technologiques, notamment ceux de l'IA. Depuis quelques années, pour des raisons politiques, culturelles et/ou sociales, de nombreux gouvernements africains mettent en œuvre des politiques de multilinguisme centrées sur les langues africaines. En 1996, l'Afrique du Sud instaure comme langues officielles, en plus de l'anglais, les langues locales zoulou, xhosa, afrikaans, sepedi, swazi, sesotho, setswana, xitsonga, tshivenda et ndebele. En 2023 au Mali, la situation politique a conduit le gouvernement à modifier le statut du français de « langue officielle » à « langue de travail » et a décidé de promouvoir l'utilisation du bambara dans l'éducation. Pour accompagner ces orientations et, de manière plus générale, améliorer l'utilisation des technologies modernes par

les populations illettrées (36 % des adultes africains [UNESCO, 2023]), il est important que l'IA soit mise à contribution afin de produire des applications dans les langues africaines.

Le déploiement d'IA en langues africaines est freiné par de nombreuses difficultés. Les méthodes d'IA développées pour les langues occidentales se révèlent inefficaces pour effectuer le même travail sur les langues africaines. De même, la communauté de linguistes, anthropologues, sociologues et autres spécialistes manque d'implication et collabore peu. Les problèmes relatifs au corpus d'entraînement ont en partie été résolus avec l'arrivée de l'apprentissage par transfert qui permet d'entraîner un modèle d'IA sur un ensemble de données pour une tâche bien précise, puis d'adapter ce modèle pour exécuter différentes tâches sur un autre ensemble de données. Des résultats prometteurs pour la génération de textes (comme dans ChatGPT), les résumés automatiques ou la traduction automatique ont été obtenus avec cette technique [Khurana *et al.*, 2023].

Ogueji et ses équipes [2021] ont développé une IA, dénommée AfriBERTa, qui a appris onze langues africaines. Elle a obtenu des résultats comparables à ceux des meilleurs modèles existants, malgré un apprentissage à partir d'un faible volume de données. AfricanNLP et Black-In-AI sont deux des principaux ateliers qui travaillent à la promotion de l'IA pour le traitement automatique des langues africaines. La communauté Masakhane a créé l'une des plus importantes bases de données sur les langues africaines [Ifeoluwa *et al.*, 2021], grâce au travail de plus de 140 contributeurs issus de 17 pays africains. En février 2020, ses membres avaient développé et publié 35 résultats de traduction pour plus de 29 langues africaines et disponibles en accès libre sur Internet.

Les principales applications visées sur les langues africaines sont la traduction automatique, la reconnaissance de la parole pour la transcrire en texte et la synthèse vocale qui, à partir d'un texte, est capable d'engendrer l'audio correspondant. Disposer de telles applications, qui prendraient en compte plusieurs langues africaines ainsi que les langues officielles, pourrait permettre l'émergence de sociétés plus inclusives. Pour les populations des zones rurales, qui ne manipulent que très faiblement (ou pas du tout) les langues officielles occidentales, ces outils faciliteraient l'accès aux services de

santé, à l'agriculture et à l'élevage, aux services publics, ainsi qu'aux offres commerciales des entreprises. Pour les linguistes et écrivains, ces outils seraient un moyen de produire plus de documents pour la culture, l'enseignement et la recherche. Pour le système éducatif primaire ou secondaire et même dans les associations de promotion des langues, il deviendrait plus facile avec de tels outils d'enseigner les langues africaines dont plusieurs sont en danger de disparition [UNESCO, 2010].

Les États africains sont conscients de l'intérêt qu'il faut accorder aux langues locales. C'est la raison pour laquelle ils les intègrent de plus en plus dans les communications officielles, favorisent le développement de médias de masse dans ces langues et surtout les inscrivent dans les *curricula* de l'enseignement maternel et primaire. Les applications d'IA produites par les Africains pour le traitement du langage naturel sont des outils au service de cette vision politique.

Les travaux de recherche en IA dans le domaine du traitement du langage naturel et de la parole pour les langues africaines ne se font pas en vase clos en Afrique par les Africains ; ils sont ouverts sur le monde tant dans le domaine industriel que dans ceux de la recherche et la formation. Pour ne citer que cet exemple, le projet européen H2020 ESPERANTO implique quinze partenaires académiques venant des cinq continents. L'Afrique y est représentée par le Cameroun et la Tunisie, et la thématique du développement des IA pour les langues peu dotées y est centrale.

Conclusion

Les cas d'usage de l'IA, les applications déjà en cours d'exploitation en Afrique et les opportunités présentées dans le chapitre mettent en évidence le potentiel de cette technologie pour le développement économique et social des États africains. Ces derniers s'organisent pour structurer et favoriser (tout en encadrant) le développement d'applications en IA, afin d'améliorer la qualité de vie et l'accroissement de la productivité de leur économie. Bien que de nombreux défis restent encore à relever (infrastructure, législation, formation, adoption, collecte des données, etc.), les investissements réalisés par les

gouvernements, le secteur privé et les géants mondiaux de l'IA s'accélèrent. Ils alimentent la dynamique des ingénieurs et chercheurs dans ce domaine qui travaillent à la création de connaissances et d'applications abordant les problèmes sociétaux de l'Afrique. Ces dernières années, cette créativité s'exprime tout particulièrement dans *l'agritech* et dans le traitement de la parole en langues africaines. Tant sur le plan de la formation que sur les plans scientifique, technologique et institutionnel, des avancées sont en cours pour que l'IA participe à la croissance économique de l'Afrique. Cependant, son adoption ne doit pas se faire sans précautions et doit tenir compte de ses risques et dangers. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique pour favoriser une IA plus transparente et plus responsable. Les enjeux, économiques, politiques et sociaux de l'IA, nécessitent que les États africains s'y intéressent pour construire et implémenter leur propre approche de l'IA.

Repères bibliographiques

- AFRICA DATA PROTECTION [2024], *Africa Data Protection Report*, Africa Data Protection, Athis-Mons, mai.
- DISRUPT AFRICA [2023], *The African Tech Startups Funding Report*, Disrupt Africa, Nairobi.
- FEM (Forum économique mondial) [2023], *Future of Jobs Report*, FEM, Cologny.
- GAGNÉ J.-F. [2019], *Global AI Talent Report*, Element AI, Montréal.
- GPE (Partenariat global pour l'éducation) [2020], *Rapport sur les résultats 2019*, GPE, Washington DC.
- IFEOLUWA A. D. et al. [2021], « MasakhaNER : named entity recognition for African languages », *Transactions of the Association for Computational Linguistics*, vol. 9, p. 1116-1131.
- KHURANA D., KOLI A., KHATTER K. et SINGH S. [2023], « Natural language processing : state of the art, current trends and challenges », *Multimedia Tools and Applications*, vol. 82, p. 3713-3744.
- LINKEDIN [2020], *2020 Emerging Jobs Report*, LinkedIn, Sunnyvale.
- MCKINSEY & COMPANY [2019], *The Future of Work in South Africa. Digitisation, Productivity and Job Creation*, McKinsey & Company, Sandton.
- MCTNS (ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique du Sénégal) [2023], *Stratégie nationale et feuille de route du Sénégal sur l'intelligence artificielle*, MCTNS, Dakar.
- OGUEJI K., ZHU Y. et LIN J. [2021], « Small data ? No problem ! Exploring the viability of pretrained multilingual language models for low resourced languages », in ATAMAN D. et al., *Proceedings of the 1st Workshop on Multilingual Representation Learning*, Association for Computational Linguistics, Punta Cana, p. 116-126.

- OXFORD BUSINESS GROUP [2024], *Data Centres in Africa Focus Report*, Oxford Business Group, Londres.
- OXFORD INSIGHTS [2023], *Government AI Readiness Index 2023*, Oxford Insights, Malvern.
- PARKER J. [2020], *What NIST Data Shows About Facial Recognition and Demographics*, Security Industry Association, Silver Spring.
- PwC [2017], *Sizing the Prices Report*, PwC, Londres.
- SMART AFRICA [2021], *Blueprint. Artificial Intelligence in Africa*, Smart Africa, Kigali.
- UA (Union africaine) [2019], *Déclaration de Sharm El-Sheikh*, Union africaine, Sharm El-Sheikh.
- UNESCO [2010], *Atlas des langues en danger dans le monde*, UNESCO, Paris.
- [2021], *Artificial Intelligence Needs Assessment Survey in Africa*, UNESCO, Paris.
- [2023], *Global Education Monitoring Report*, UNESCO, Paris, p. 271.
- [2024], *Maroc : Rapport d'évaluation de l'état de préparation à l'intelligence artificielle*, UNESCO, Paris.
- UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) et COMEST (Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies) [2019], *Étude préliminaire sur l'éthique de l'intelligence artificielle*, UNESCO/COMEST, Paris.
- VILLANI C. [2019], « Les enjeux politiques de l'intelligence artificielle », *Pouvoirs*, n° 170, p. 5-18.
- VUKOSI M. et al. [2020], « Investigating an approach for low resource language dataset creation, curation and classification : Setswana and Sepedi », *Proceedings of the 1st Workshop on Resources for African Indigenous Languages*, Marseille, p. 15-20.

Chronologie africaine 2025

Fatima Badaoui (AFD)

1. Gouvernance africaine, intégration régionale et relations internationales

Mai : les prochaines Assemblées annuelles du groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) se tiendront à la fin du mois de mai 2025 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. L'annonce a été faite lors de la clôture des Assemblées de 2024, à Nairobi (Kenya). Elles portaient sur « la transformation de l'Afrique, le Groupe de la Banque africaine de développement et la réforme de l'architecture financière mondiale ». Ces rencontres avaient marqué le 60^e anniversaire de la BAfD, célébré sous le slogan « 60 ans à faire la différence ». Les Assemblées annuelles de la BAfD constituent un moment clé dans la vie de l'institution et offrent aux conseils des gouverneurs (organe de décision suprême de la Banque au sein duquel chaque pays membre est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant) et à la direction l'occasion de faire le point sur les activités réalisées au cours de l'année.

Événements dont la date n'était pas encore programmée lors de la rédaction de cet ouvrage

L'Algérie se prépare à accueillir les Assemblées annuelles de la Banque islamique de développement (BID) en 2025. Le ministère des Finances algérien a annoncé, par voie de communiqué, que cette décision a été approuvée lors de la

réunion du Conseil des gouverneurs du groupe de la BID, organisée dans le cadre des Assemblées annuelles de 2024. Marquant le 50^e anniversaire de la banque, les Assemblées annuelles de la BID de 2024 étaient consacrées au thème : « Chérir notre passé, tracer notre avenir : originalité, solidarité et prospérité ». Cet événement a réuni les ministres des Finances et de l'Économie des cinquante-sept pays membres de la BID et des responsables de plusieurs organisations internationales et régionales et institutions financières.

Lors du 44^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est déroulé en août 2024 à Harare (Zimbabwe), Madagascar a été sélectionné pour accueillir l'édition de 2025. Il s'agit d'une étape importante pour le pays qui n'avait encore jamais été l'hôte de cet événement régional, depuis son adhésion à la SADC en 2005. Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC réunit les dirigeants des seize pays membres (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe et Comores), ainsi que les représentants et les hauts responsables régionaux. Ce sommet a pour mission de fixer les grandes orientations politiques de la SADC, d'approuver le budget, de désigner le secrétaire exécutif et ses adjoints, et de statuer sur l'adhésion de nouveaux membres. Chaque année, un président et un vice-président sont élus parmi les États membres, suivant une rotation.

En 2025, le Bénin accueillera la seconde édition du Forum africain pour la recherche et l'innovation (FARI-2025). Cette initiative, lancée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), entend placer la recherche scientifique et l'innovation technologique au cœur du développement africain. Elle vise à stimuler l'innovation en Afrique pour relever les défis auxquels le continent fait face, en se concentrant sur trois objectifs principaux : la création d'écosystèmes propices à l'innovation en Afrique, le développement et la croissance d'un marché de l'innovation ainsi que la promotion de dialogues sur l'innovation et la transformation structurelle du continent. La première édition du FARI s'était déroulée en octobre 2022 à Abuja (Nigeria).

2. Événements français et internationaux centrés sur ou d'intérêt particulier pour l'Afrique

Cette liste ne présente pas une vision exhaustive des conférences et sommets programmés en 2025. Aussi certaines dates sont-elles susceptibles d'évoluer.

24 janvier : Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante. L'UNESCO a adopté le 24 janvier comme Journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante lors de la 40^e session de sa Conférence générale en 2019. Cette journée met à l'honneur la diversité culturelle du continent africain et de ses diasporas à travers le monde, tout en les valorisant comme des leviers puissants pour promouvoir le développement durable, encourager le dialogue et favoriser la paix.

26-28 février : la 5^e édition du sommet Finance en commun (*Finance in Commons* — FiCS) se déroulera en Afrique du Sud. Cet événement sera coorganisé par la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) au Cap, avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD). Dans la perspective de la présidence sud-africaine du G20, et en adéquation avec le thème général « Favoriser les infrastructures et la finance pour une croissance juste et durable », le sommet se concentrera sur des enjeux clés de développement tels que les infrastructures pour l'action climatique, l'adaptation et la résilience, la finance inclusive et la transformation numérique. FiCS est un réseau mondial qui regroupe environ 530 banques publiques de développement (multilatérales, régionales, nationales et infranationales). Son objectif principal est d'aligner les flux financiers avec les objectifs de l'Agenda 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique.

27-28 mars : la France accueillera à Paris la prochaine édition du sommet Nutrition for Growth (« Nutrition pour la croissance »). Cet événement a pour objectif de rassembler la communauté internationale, y compris les acteurs privés et la société civile, autour des enjeux liés à la nutrition, afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) établis par l'Agenda 2030 des Nations unies, dans un contexte mondial

marqué par l'aggravation des problèmes de malnutrition (dénutrition, carences alimentaires, surpoids, obésité, etc.).

5 mai : Journée du patrimoine mondial africain. Proclamée par la 38^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre 2015, la Journée du patrimoine mondial africain célèbre le patrimoine culturel et naturel unique du continent. Cette journée est une occasion pour sensibiliser les populations à la richesse, à la valorisation et à la préservation des sites africains, notamment ceux figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

12-16 mai : organisation de la 10^e édition du sommet Africités en Égypte. Africités est une conférence panafricaine, organisée par Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU-A), qui réunit les dirigeants des villes et des gouvernements locaux ainsi que leurs associations. Cette rencontre vise à faire progresser la décentralisation et la gouvernance locale afin d'améliorer le niveau de vie des citoyens. Les sommets Africités ont lieu tous les trois ans depuis 1998, date à laquelle la première réunion s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Les autres villes ayant accueilli le sommet sont Johannesburg (Afrique du Sud), Dakar (Sénégal), Marrakech (Maroc) deux fois et Kisumu (Kenya). La dernière édition du sommet Africités, initialement prévue en novembre 2021, s'est finalement déroulée en 2022 à Kisumu. Elle portait sur le thème du « rôle des villes intermédiaires africaines dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ».

25 mai : Journée mondiale de l'Afrique. La Journée mondiale de l'Afrique célèbre l'anniversaire de la signature des accords de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA — aujourd'hui connue sous le nom d'Union africaine), le 25 mai 1963.

5-15 juin : en juin 2025, la ville de Nice accueillera la Conférence des Nations unies sur les océans, également appelée « UNOC 2025 ». Officiellement intitulée « Conférence des Nations unies pour soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 14 : conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable », cette conférence se déroulera sous l'égide des gouvernements du Costa Rica et de la France. L'enjeu est de parvenir à fixer, avec la communauté internationale, des

objectifs et des moyens ambitieux afin de renforcer la culture et la connaissance scientifique des océans, identifier les besoins financiers pour mobiliser les acteurs publics et privés en vue de « financements bleus », tout en sensibilisant la jeunesse aux enjeux de préservation des océans et de conservation du patrimoine maritime.

16 juin : Journée mondiale de l'enfant africain. Elle commémore le soulèvement de Soweto en 1976, lorsque des étudiants se sont mobilisés contre l'injustice et l'inégalité éducative sous le régime de l'apartheid. Lancée en 1991 par l'OUA, cette journée souligne l'importance de soutenir l'ensemble des enfants africains et de défendre leurs droits.

30 juin-3 juillet : l'Espagne accueillera la 4^e Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement. La précédente conférence, organisée à Addis-Abeba en 2015, a abouti au Programme d'action d'Addis-Abeba qui plaide pour une plus grande implication du secteur privé, la mobilisation des ressources intérieures et des lois mondiales en termes de fiscalité. Cette rencontre a également conduit à l'établissement d'un Forum annuel visant à assurer le suivi des engagements pris. Pour mémoire, le dernier Forum annuel des Nations unies sur le financement du développement, organisé en avril 2024, a mis en avant la nécessité de réformer l'architecture financière internationale et le problème de la dette extérieure des pays du Sud. Ces enjeux, liés à l'atteinte des ODD et à la lutte contre le changement climatique, seront au cœur de la conférence de 2025.

31 juillet : Journée internationale de la femme africaine. Le 31 juillet a été consacré Journée internationale de la femme africaine à l'occasion du premier congrès de l'Organisation panafricaine des femmes qui s'était tenu à Dakar (Sénégal) le 31 juillet 1974. Cette journée commémore également l'événement historique du 31 juillet 1962, lorsque des femmes de tout le continent africain se sont réunies pour la première fois à Dar es Salaam, en Tanzanie, pour fonder la « Conférence des femmes africaines » (CFA).

21-28 septembre : le 23 septembre 2021, l'organisation de la 92^e édition des championnats du monde de cyclisme 2025 a été officiellement attribuée à la capitale du Rwanda. Kigali deviendra la première ville africaine à accueillir ces championnats. Le pays

a connu ces dernières années une véritable effervescence autour du cyclisme.

Octobre : les Assemblées annuelles des Conseils des gouverneurs du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) auront lieu en octobre et rassembleront des acteurs variés : responsables du secteur public (comme des représentants de banques centrales, des ministères des Finances et du Développement, ainsi que des parlementaires) et du secteur privé, des représentants d'organisations de la société civile ou encore des universitaires. Cet événement offre une plateforme pour discuter de questions mondiales essentielles, telles que l'état de l'économie mondiale, la lutte contre la pauvreté, le développement économique ou encore l'efficacité de l'aide au développement.

10-21 novembre : la Conférence sur les changements climatiques, appelée COP30, sera organisée à Belém, capitale de l'État du Pará situé dans le nord du Brésil, au cœur de l'Amazonie. Cet événement rassemblera, pour une 30^e édition, les pays signataires de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin d'aborder les enjeux cruciaux liés au réchauffement climatique. Chaque année, la COP (Conférence des Parties) sur le climat réunit pendant deux semaines des délégués internationaux pour négocier des accords climatiques majeurs visant à apporter des solutions aux défis environnementaux, tels que le protocole de Kyoto (1997) ou l'accord de Paris (2015). En parallèle, des événements rassemblent des experts, des représentants de la société civile et des acteurs économiques. Pour cette nouvelle conférence, le choix de la ville de Belém est symbolique, puisque le Brésil abrite 60 % de la forêt amazonienne qui joue un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique, en tant que premier puits de carbone au monde et réservoir de biodiversité exceptionnel.

20 novembre : Journée mondiale de l'industrialisation de l'Afrique. Célébrée depuis 1990, elle est l'occasion de réfléchir aux solutions susceptibles de soutenir le processus d'industrialisation du continent. Cet événement annuel permet d'évaluer la situation économique, d'explorer les perspectives commerciales et d'examiner les outils disponibles pour encourager l'industrialisation et le développement socio-économique en Afrique.

Décembre : le gouvernement sud-africain se prépare à prendre la présidence du G20 et à accueillir son sommet en 2025, succédant ainsi au Brésil. Le G20 est le principal forum international de coopération économique, réunissant les principales économies développées et émergentes du monde. Crée en 1999 en réponse à la crise financière asiatique, il a pour objectif de coordonner les politiques macroéconomiques et les interventions financières de ses membres. Ce groupe se compose de dix-neuf pays, ainsi que de l'UE et de l'UA.

21 décembre-18 janvier 2026 : organisation de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) au Maroc. Initialement programmée à l'été 2025, la CAN 2025 se jouera finalement durant l'hiver. La Coupe d'Afrique femmes, elle, aura lieu au Maroc du 5 au 26 juillet 2025. Cette reprogrammation de la CAN permet d'éviter la concurrence avec le Mondial des clubs qui sera organisé par la FIFA à l'été 2025. La CAN suivante, programmée en 2027, se déroulera en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie.

Événements dont la date n'était pas encore programmée lors de la rédaction de cet ouvrage

En février 2024, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution qui prévoit la convocation d'un Sommet social mondial en 2025. Intitulé « Deuxième Sommet mondial pour le développement social », cet événement sera l'occasion de réaffirmer l'engagement envers la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action, tout en donnant une impulsion à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

3. Élections dans les pays africains

Sont listées ci-après les élections pour des mandats nationaux. Les élections régionales et municipales ayant lieu simultanément sont néanmoins citées.

Septembre : en août 2024, la Commission électorale du **Malawi** (MEC) a appelé les Malawites à se mobiliser massivement pour participer au triple scrutin présidentiel, législatif et local prévu le 16 septembre 2025. Le président actuel, Lazarus Chakwera, a officiellement été désigné comme candidat pour un second mandat

par son parti, le Malawi Congress Party (MCP). Il sera probablement confronté à d'autres candidats majeurs comme Peter Mutharika, ancien président et chef du Democratic Progressive Party (DPP). La campagne électorale officielle se déroulera entre le 15 juin et le 14 septembre 2025.

Octobre : l'élection présidentielle en **Côte d'Ivoire**, prévue pour octobre 2025, s'annonce comme un événement politique majeur pour le pays. Le paysage politique ivoirien est marqué par une incertitude notable concernant l'avenir du président sortant, Alassane Ouattara. Pour mémoire, Ouattara a été réélu en octobre 2020 pour un troisième mandat. Selon la Constitution de la Côte d'Ivoire, un président ne peut pas servir plus de deux mandats consécutifs. Cependant, une révision constitutionnelle en 2020 a permis à Ouattara de se présenter à nouveau en considérant que ses deux premiers mandats (2010-2015 et 2015-2020) n'étaient pas valides sous la nouvelle Constitution.

Les Tanzaniens seront appelés aux urnes en octobre 2025 pour des élections générales (parlementaires et présidentielle). Ce scrutin marquera une étape importante dans l'histoire politique de la **Tanzanie** puisqu'il s'agira de la première élection depuis la mort de l'ancien président John Magufuli en mars 2021 et de l'arrivée de Samia Suluhu Hassan à la présidence. L'actuelle présidente, et membre du parti Chama cha Mapinduzi (CCM), a annoncé sa candidature.

Les **élections camerounaises** de 2025, qui incluent des scrutins présidentiel, législatifs et municipaux, s'annoncent déjà comme un événement marquant pour le pays. L'élection présidentielle est prévue pour le mois d'octobre. Le président Paul Biya, au pouvoir depuis 1982 et âgé de 92 ans à l'élection, n'a pas annoncé à date sa candidature. Aussi, durant l'été 2024, les députés camerounais ont adopté un projet de loi prorogeant d'un an leur mandat. Cet acte reporte d'office les élections législatives prévues début 2025.

Novembre : l'élection présidentielle en **Guinée-Bissau** est programmée pour la fin d'année 2025. Ce scrutin fait suite à des élections législatives qui ont eu lieu le 4 juin 2024, marquées par la victoire de la coalition PAI-Terra Ranka, qui a obtenu la majorité des sièges au Parlement. La coalition PAI-Terra Ranka regroupe plusieurs partis, dont le Parti africain pour

l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), ainsi que quatre autres formations politiques : l'Union pour le changement (UM), le Parti de la convergence démocratique (PCD), le Parti social-démocrate (PSD) et le Mouvement démocratique guinéen (MDG). Au mois de septembre 2024, le président actuel de la Guinée-Bissau, Umaro Sissoco Embaló, a déclaré qu'il pourrait envisager de se présenter pour un deuxième mandat si ses partisans le souhaitaient, revenant ainsi sur une précédente annonce selon laquelle il ne se représenterait pas.

Décembre : une élection présidentielle est prévue en **République centrafricaine (RCA)** pour la fin d'année 2025. Les autorités de la RCA ont annoncé en août 2024 le report des élections locales et municipales, initialement prévues en octobre 2024, à la date du 6 avril 2025. Pour mémoire, aucune élection locale n'a été organisée en RCA depuis quarante ans.

Base de données sur l'économie africaine

Vincent Joguet (AFD)

Tableau I. Les grandes régions de l'économie africaine

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{PPA} par habitant ⁽¹⁾ (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)	Croissance du PIB constant ⁽¹⁾⁽²⁾			Dette publique (en % du PIB) ⁽³⁾
				2023	2023	2023	
Afrique	2 879	6 944	1 468	2 446	3,3	3,0	4,2
Afrique du Nord	871	17 222	218	287	3,8	2,9	4,0
Sahel	123	3 115	121	223	4,2	5,5	6,2
Golfe de Guinée	582	6 165	345	551	3,5	3,5	3,9
Afrique centrale	166	3 217	150	299	4,3	4,1	3,7
Afrique de l'Est	477	4 006	400	700	3,3	3,2	6,4
Océan Indien	34	2 549	33	56	4,9	5,0	4,3
Afrique austral	626	8 431	201	331	1,6	1,7	2,6
							76

Définition des régions

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie.

Afrique austral : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Eswatini (ex-Swaziland), Zambie, Zimbabwe.

Golfe de Guinée : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Togo.

Afrique de l'Est : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie.

Afrique centrale : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Principe.

Sahel : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

Océan Indien : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles.

(1) Moyenne régionale pondérée par la population ; (2) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (3) Moyenne régionale pondérée par le PIB_{PPA} courant.Sources : Banque mondiale (*World Development Indicators*, WDI) ; Fonds monétaire international (*World Economic Outlook*, WEO, octobre 2024) ;Division des Nations unies pour la population (*World Population Prospects, Medium-Fertility Variant Projection*).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{PPA} par habitant (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)	Croissance du PIB constant ⁽¹⁾ (en %) (p : projection)	Dette publique (en % du PIB)	Taux d'urbanisation (en % de la population)			
	2023	2023	2023	2012-2022 ⁽²⁾	2023	2024p	2025p	2023	2023
Afrique du Sud	380,6	15 424	63,2	79,2	0,9	0,7	1,1	1,5	73
Algérie	240,1	16 900	46,2	59,6	2,0	4,1	3,8	3,0	49
Angola	109,7	9 674	36,7	74,3	1,0	1,0	2,4	2,8	74
Bénin	19,7	4 244	14,1	24,4	5,5	6,4	6,5	6,5	55
Botswana	19,4	19 391	2,5	3,4	3,7	2,7	1,0	5,2	20
Burkina Faso	20,3	2 713	23,0	37,3	4,9	3,1	5,5	5,8	33
Burundi	4,2	970	13,7	24,1	1,4	2,7	2,2	3,5	62
Cameroun	49,3	5 361	28,4	51,1	3,9	3,2	3,9	4,2	43
Cap-Vert	2,6	10 682	0,5	0,6	2,1	5,1	4,7	4,7	114
Comores	1,3	3 726	0,9	1,3	2,5	3,0	3,5	4,0	33
Congo	14,2	6 252	6,2	11,0	- 1,3	2,0	2,8	3,7	99
Côte d'Ivoire	78,9	7 214	31,2	55,7	6,7	6,2	6,5	6,4	58
Djibouti	4,0	7 989	1,2	1,5	5,2	7,0	6,5	6,0	35
Égypte	393,8	20 181	114,5	161,6	4,3	3,8	2,7	4,1	96
Érythrée	nd	nd	3,5	5,7	nd	nd	nd	nd	43
Eswatini (ex-Swaziland)	4,9	12 232	1,2	1,5	2,4	4,9	4,6	4,2	39
Éthiopie	159,7	3 784	128,7	225,0	8,4	7,2	6,1	6,5	39

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine (suite)

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{ppa} par habitant (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)	Croissance du PIB constant ⁽¹⁾ (en %) (p : projection)	Dette publique (en % du PIB)	Taux d'urbanisation (en % de la population)			
	2023	2023	2023	2050p	2023	2024p	2025p	2023	2023
Gabon	20,1	23 346	2,5	4,1	2,4	3,1	2,6	72	91
Gambie	2,4	3 318	2,7	4,3	3,6	5,3	5,8	75	64
Ghana	76,4	7 746	33,8	50,6	4,6	2,9	3,1	4,4	59
Guinée	23,0	4 157	14,4	23,4	5,9	5,7	4,1	5,7	38
Guinée-Bissau	2,0	2 955	2,2	3,4	4,1	5,2	5,0	5,0	45
Guinée équatoriale	12,0	20 676	1,8	3,1	- 4,0	- 6,2	5,8	- 4,8	37
Kenya	108,7	6 772	55,3	83,6	4,5	5,6	5,0	5,0	73
Lesotho	2,2	3 135	2,3	3,0	- 0,1	2,2	2,8	2,3	62
Liberia	4,4	1 811	5,5	8,9	1,5	4,6	5,1	5,8	54
Libye	44,0	14 781	7,3	9,3	- 4,2	10,2	2,4	13,7	nd
Madagascar	15,8	1 911	31,2	53,2	2,6	3,8	4,5	4,6	56
Malawi	12,7	1 692	21,1	37,4	3,6	1,5	1,8	4,0	91
Mali	20,2	2 763	23,8	46,2	4,1	4,4	3,8	4,4	56
Maroc	144,4	10 181	37,7	43,4	2,5	3,4	2,8	3,6	65
Maurice	14,6	29 511	1,3	1,1	2,1	7,0	6,1	4,0	79
Mauritanie	10,6	7 875	5,0	9,4	3,6	6,5	4,4	4,2	48
Mozambique	21,0	1 665	33,6	63,5	4,0	5,4	4,3	4,3	39
Namibie	12,3	11 350	3,0	4,5	1,5	4,2	3,1	4,2	66
Niger	16,8	1 824	26,2	52,5	5,7	2,4	9,9	7,3	57
Nigeria	363,8	6 367	227,9	359,2	2,2	2,9	2,9	3,2	46
Ouganda	51,1	3 460	48,7	85,4	4,8	4,6	5,9	7,5	27

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine (suite)

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{PPA} par habitant (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)	Croissance du PIB constant ⁽¹⁾				Dette publique (en % du PIB)	Taux d'urbanisation (en % de la population)	
				2023	2023	2023	2023	2023		
République centrafricaine (RCA)	2,6	1 291	5,2	10,6	-	2,3	0,7	1,4	2,9	58
République démocratique du Congo (RDC)	66,9	1 774	105,8	218,2	5,3	8,4	4,7	5,0	14	47
Rwanda	14,1	3 511	14,0	22,7	6,3	8,2	7,0	6,5	64	18
São Tomé-et-Principe	0,7	6 124	0,2	0,4	3,2	0,4	1,1	3,3	51	76
Sénégal	30,9	4 786	18,1	30,4	5,1	4,6	6,0	9,3	81	50
Seychelles	2,1	39 249	0,1	0,1	5,1	3,2	3,1	3,9	56	59
Sierra Leone	6,4	3 360	8,5	12,9	3,3	5,7	4,0	4,5	49	44
Somalie	11,0	nd	18,4	37,2	2,8	4,2	4,0	4,0	nd	48
Soudan	38,1	3 158	50,0	85,2	0,6	- 18,3	- 20,3	8,3	252	36
Soudan du Sud	7,2	1 042	nd	nd	- 0,3	2,5	- 26,4	27,2	55	21
Tanzanie	79,1	3 944	66,6	129,6	6,1	5,1	5,4	6,0	47	37
Tchad	17,6	2 758	19,3	38,9	1,7	4,9	3,2	3,8	33	24
Togo	9,1	3 125	9,3	15,6	5,0	5,6	5,3	5,3	68	44
Tunisie	48,5	13 893	12,2	13,1	1,2	0,0	1,6	1,6	82	71
Zambie	28,2	4 110	20,7	38,1	3,4	5,4	2,3	6,6	127	46
Zimbabwe	35,2	4 965	16,3	25,9	1,6	5,3	2,0	6,0	97	33

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM).

Sources : Banque mondiale (*World Development Indicators*, WDI) ; Fonds monétaire international (*World Economic Outlook*, WEO, octobre 2024) ; Division des Nations unies pour la population (*World Population Prospects, Medium-Fertility Variant Projection*).

Table des matières

Introduction

Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

3

I Les grandes tendances macroéconomiques en Afrique

Julia Brouillard (BERD) et Françoise Rivière (AFD)

7

Une croissance africaine résiliente, des défis socio-économiques persistants	8
Résiliente face aux chocs récents, l'économie africaine est portée par des trajectoires de croissance divergentes, 8	
□ Encadré 1. <i>L'impact des conflits sur la croissance économique</i> , 10	
Les défis structurels restent un enjeu majeur pour le développement du continent, 10	
□ Encadré 2. <i>Inflation et spécificités nationales</i> , 11	
Un rebond de la croissance africaine pour 2025 ?, 13	
Le financement de l'économie, un enjeu sur tout le continent	14
Financer le développement de l'Afrique, un objectif global et des besoins croissants, 14	
Une diversification des sources de financement qui ne va pas sans un coût additionnel, 15	
□ Encadré 3. <i>Les DTS, un levier pour financer les économies africaines ?</i> 17	
□ Encadré 4. <i>Le financement des pays africains sur les marchés financiers</i> , 18	
À la recherche de nouvelles sources de financement : quel rôle pour le secteur privé ?	19
Vecteurs de mise à contribution du secteur privé dans le développement du continent africain, 19	

Un secteur privé qui n'est pas encore en mesure de porter le développement africain, 20	
Conclusion	22
II Quelle place pour l'Afrique subsaharienne dans le monde ?	
<i>Alain Antil (Ifri)</i>	25
Entre 1991 et 2015, une diversification des partenaires	28
Une baisse de l'influence occidentale, 28	
La mise en place de nouveaux partenariats, 30	
□ Encadré 1. <i>La Chine en ASS</i> , 31	
Depuis 2015, une nouvelle phase ?	32
Une situation économique moins favorable, 32	
Une régression des principes démocratiques, 33	
Une instabilité croissante dans la région, 34	
□ Encadré 2. <i>La Russie de retour en Afrique subsaharienne : l'exemple centrafricain</i> , 35	
Conclusion	37
III Les conflits armés en Afrique et le développement, état des réflexions et enjeux	
<i>Niagalé Bagayoko (African Security Sector Network) et Élodie Riche (AFD)</i>	41
L'évolution des conflits armés sur le continent africain depuis 1990	42
Des guerres de plus en plus meurtrières ?, 42	
La nature des conflits en Afrique évolue-t-elle ?, 43	
Quel est le coût des conflits en termes de développement ?, 45	
L'Afrique, laboratoire des outils de gestion des crises et du lien « sécurité-développement »	48
L'« appropriation africaine » des questions de sécurité a-t-elle été « appropriée » ?, 48	
□ Encadré 1. <i>L'AMISOM en Somalie, un bilan en demi-teinte</i> , 49	
L'« ingénierie sociale » du multilatéralisme et ses recettes, 50	
Opérations « robustes », lutte contre le terrorisme et stabilisation : vers un retour de la force ?, 52	
□ Encadré 2. <i>La stabilisation au Sahel</i> , 53	
□ Encadré 3. <i>La diplomatie militaire du Rwanda</i> , 54	
Conclusion	55

IV Trajectoires démocratiques africaines : tensions, pratiques de résilience et nouvel agenda

Pierre-Arnaud Barthel (AFD-Commission européenne),
 Laurent Duarte (IRIS Sup' et consultant indépendant),
 Souleymane Kouyaté (West Africa Consulting
 et consultant indépendant) et Olivier Lechien (AFD) 57

L'Afrique dans la vague mondiale du recul démocratique	59
Une Afrique de l'Ouest à l'épreuve, 59	
□ Encadré 1. <i>Les cas du Ghana et du Sénégal</i> , 60	
L'Afrique centrale au pouvoir «figé», 60	
Une Afrique de l'Est contrastée, 61	
L'Afrique australie au défi de la résilience démocratique, 62	
L'Afrique du Nord a tourné la page des «printemps», 63	
Un nouvel agenda pour et par les Africains ?	64
Innovation et renouveau démocratiques :	
des sources et des outils, 64	
□ Encadré 2. <i>Des acteurs et écosystèmes : mini-cartographie démocratique</i> , 66	
Repenser des administrations ouvertes à l'écoute des usagers, 65	
Libérer et amplifier les contributions des citoyens, 68	
Climat, vivant et accès à l'énergie : déverrouiller le dialogue, 69	
Conclusion	70

V La renaissance de la recherche en Afrique : de la dépendance à l'intégration internationale

Jean Alain Goudiaby (université Assane Seck de Ziguinchor,
 Institut Éducation, Famille, Santé et Genre), Linda Zanfini (AFD)
 et Rigas Arvanitis (Ceped, université Paris Cité et IRD) 75

L'évolution de la recherche africaine, de l'héritage colonial à nos jours	77
L'héritage colonial, 77	
Indépendance et émergence des systèmes de recherche nationaux, 78	
Les politiques d'ajustement structurel des années 1980, ou le déclin de la recherche, 79	
Les années 2000 : une renaissance de l'investissement dans la recherche, 79	
□ Encadré 1. <i>Une augmentation significative de la production scientifique africaine</i> , 80	
Les conditions de production de la recherche	82
Les financements étatiques et le dualisme des lieux de la science, 82	

□ Encadré 2. <i>La revalorisation de la recherche universitaire au Sénégal</i> , 84	
Les financements internationaux comme facteur structurant, 84	
Les collaborations de recherche : une inscription durable du chercheur dans le système, 85	
Le lien entre recherche et société : répondre aux besoins de la société ?	86
Conclusion	89
VI Intelligence artificielle et développement : enjeux et opportunités pour l'Afrique	
<i>Paulin Melatagia Yonta (université de Yaoundé I)</i>	93
L'IA, une opportunité de développement pour l'Afrique ?	94
Les opportunités sociales, politiques et économiques, 94	
□ Encadré 1. <i>Quelques exemples d'applications de l'IA en Afrique</i> , 95	
□ Encadré 2. <i>L'application de l'IA à l'agriculture</i> , 97	
Les risques et dangers de l'IA, 98	
Les enjeux relatifs à l'IA	100
La gouvernance politique à l'heure de l'IA, 100	
□ Encadré 3. <i>Stratégie nationale de l'IA au Sénégal</i> , 101	
Formation et recherche, 102	
Représentation de l'Afrique dans l'IA : les langues africaines	103
Conclusion	106
Chronologie africaine 2025	
<i>Fatima Badaoui (AFD)</i>	109
Base de données sur l'économie africaine	
<i>Vincent Joguet (AFD)</i>	119

Collection

R E P \dot{E} R E S

Crée par Michel FREYSENNET et Olivier PASTRÉ (en 1983).

Dirigée par Jean-Paul PIRIOU (1987-2004), puis par Pascal COMBEMALE,

avec Serge AUDIER, Stéphane BEAUD, Françoise DREYFUS, Yannick L'HORTY, Dominique MERLIÉ, Philippe RIUTORT, Cédric TELLENNE et Franck-Dominique VIVIEN.

Coordination et réalisation éditoriale : Marieke JOLY.

Le catalogue complet de la collection *REPÈRES* est disponible sur notre site :

www.collectionreperes.com



Cet ouvrage est imprimé sur
du papier issu de forêts gérées
durablement.



Composition Facompo, Lisieux
Achevé d'imprimer sur les presses de
La Nouvelle Imprimerie Laballery à Clamecy (Nièvre)
Dépôt légal du 1^{er} tirage : janvier 2025

Imprimé en France